

Definitive Treaty of Peace and Amity between
Austria, Great Britain, Portugal, Prussia,
Russia and Sweden, and France,
signed at Paris, 30 May 1814

THERE is here reproduced first of all the text of the Anglo-French bipartite instrument, to which there were identical counterparts between France and the other Allied Powers simultaneously concluded. The text is taken from *British and Foreign State Papers*, vol. I, p. 151. This text has a parallel English version. It includes not only the principal Treaty but also the first four of the simultaneous Separate and Secret Articles agreed to by all the parties. It further includes the Additional Articles between France and Great Britain, Austria, Prussia and Russia respectively. The fifth and sixth Separate and Secret Articles common to all parties are appended from De Clercq, *Recueil des Traités de la France*, vol. II, p. 425. From this source there are further taken two more Additional and Secret Articles between France and Austria. Next, reproduced also from De Clercq, *op. cit.*, vol. II, p. 431, follows a description of the Franco-Swedish instrument, together with the text of the Secret Additional Article thereto. The Secret Additional Articles with Portugal are also added, taken from *British and Foreign State Papers*, vol. I, p. 1038.

It is to be noted that Spain became party to an identical Treaty with France on 20 July 1814, this being included in the present series in due order.

Austria ratified on 31 May and France on 11 June 1814. The text of the principal Treaty is printed in various collections, but the assembly of prints of all the various Additional Articles is, as may be seen from the sources used here, sometimes a matter of difficulty. For a bibliography, see Bittner, *Chronologisches Verzeichnis der Oesterreichischen Staatsvertrage*, vol. II, p. 97.

FRENCH/ENGLISH TEXTS

Au Nom de la Très Sainte et Indivisible
Trinité.

SA Majesté le Roi du Royaume Uni de la Grande Bretagne et de l'Irlande, et ses Alliés d'une part, et Sa Majesté le Roi de France et de Navarre d'autre part, étant animés d'un égal désir de mettre fin aux longues agitations de l'Europe et aux malheurs des Peuples, par une Paix solide, fondée sur une juste repartition de forces entre les Puissances, et portant dans ses Stipulations la garantie de sa durée; et Sa Majesté le Roi du Royaume Uni de la Grande Bretagne et de l'Irlande et ses Alliés, ne voulant plus exiger de la France, aujourd'hui que, s'étant replacée sous le Gouvernement paternel de ses Rois, elle offre ainsi à l'Europe un gage de sécurité, et de stabilité, les conditions et les garanties qu'ils lui avaient à regret demandées sous son dernier Gouvernement; Leurs dites Majestés ont nommé des Plénipotentiaires pour discuter, arrêter, et signer un Traité de Paix et d'Amitié; savoir,

Sa Majesté le Roi du Royaume Uni de la Grande Bretagne et de l'Irlande, le Très Honorable Robert Stewart, Vicomte Castlereagh, Conseiller de Sa dite Majesté en son Conseil Privé, Membre de son Parlement, Colonel du Régi-

In the Name of the Most Holy and
Undivided Trinity.

HIS Majesty, the King of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, and his Allies on the one part, and His Majesty the King of France and of Navarre on the other part, animated by an equal desire to terminate the long agitations of Europe, and the sufferings of Mankind, by a permanent Peace, founded upon a just repartition of force between its States, and containing in its Stipulations the pledge of its durability; and His Britannic Majesty, together with his Allies, being unwilling to require of France, now that, replaced under the paternal Government of her Kings, she offers the assurance of security and stability to Europe, the conditions and guarantees which they had with regret demanded from her former Government, Their said Majesties have named Plenipotentiaries to discuss, settle, and sign a Treaty of Peace and Amity; namely,

His Majesty the King of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, the Right Honorable Robert Stewart, Viscount Castlereagh, one of His said Majesty's Most Honourable Privy Council, Member of Parliament,

ment de Milice de Londonderry, et son Principal Secrétaire d'Etat ayant le Département des Affaires Etrangères, &c., &c., &c.; le Sieur George Gordon, Comte d'Aberdeen, Vicomte de Formartine, Lord Haddo, Methlic, Tarvis et Kellie, &c., l'un des Seize Pairs représentant la Pairie de l'Ecosse dans la Chambre Haute, Chevalier de son Très Ancien et Très Noble Ordre du Chardon, son Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire près Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique; le Sieur Guillaume Shaw Cathcart, Vicomte de Cathcart, Baron Cathcart et Greenock, Conseiller de Sa dite Majesté en son Conseil Privé, Chevalier de son Ordre du Chardon, et des Ordres de Russie, Général dans ses Armées, et son Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire près Sa Majesté l'Empereur de Toutes les Russies; et l'Honorable Charles Guillaume Stewart, Chevalier de son Très Honorable Ordre du Bain, Membre de son Parlement, Lieutenant-Général dans ses Armées, Chevalier des Ordres de l'Aigle Noir et de l'Aigle Rouge de Prusse, et de plusieurs autres, et son Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire près Sa Majesté le Roi de Prusse; et Sa Majesté le Roi de France et de Navarre, Monsieur Charles Maurice de Talleyrand Perigord, Prince de Bénévent, Grand Aigle de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Aigle Noire et de l'Aigle Rouge de Prusse, Grand Croix de Ordre de Léopold d'Autriche, Chevalier de

Colonel of the Londonderry Regiment of Militia, and his Principal Secretary of State for Foreign Affairs, &c., &c., &c.; the Right Honourable George Gordon, Earl of Aberdeen, Viscount Formartine, Lord Haddo, Methlic, Tarvis, and Kellie, &c., one of the Sixteen Peers representing the Peerage of Scotland in the House of Lords, Knight of His Majesty's Most Ancient and Most Noble Order of the Thistle, his Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary to His Imperial and Royal Apostolic Majesty; the Right Honourable William Shaw Cathcart, Viscount Cathcart, Baron Cathcart and Greenock, one of His Majesty's Most Honourable Privy Council, Knight of his Order of the Thistle, and of the Orders of Russia, General in His Majesty's Army, and his Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary to His Majesty the Emperor of All the Russias; and the Honourable Sir Charles William Stewart, Knight of His Majesty's Most Honourable Order of the Bath, Member of Parliament, Lieutenant-General in His Majesty's Army, Knight of the Prussian Orders of the Black and Red Eagle, and of several others, and his Envoy Extraordinary and Minister Plenipotentiary to His Majesty the King of Prussia; and His Majesty the King of France and Navarre, Charles Maurice de Talleyrand Perigord, Prince of Benevent, Great Eagle of the Legion of Honour, Knight of the Black and Red Eagle of Prussia, Grand Cross of the Order of

l'Ordre de St. André de Russie, et son Ministre et Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères ;

Lesquels, après avoir échangé leurs Pleins-pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des Articles suivans :

ART. I. Il y aura, à compter de ce jour, Paix et Amitié entre Sa Majesté le Roi du Royaume Uni de la Grande Bretagne et de l'Irlande et ses Alliés d'une part, et Sa Majesté le Roi de France et de Navarre, d'autre part, leurs Héritiers et Successeurs, leurs Etats et Sujets respectifs, à perpétuité.

Les Hautes Parties Contractantes apporteront tous leurs soins à maintenir, non seulement entr'elles, mais encore, autant qu'il dépend d'elles, entre tous les Etats de l'Europe, la bonne harmonie et intelligence si nécessaires à son repos.

II. Le Royaume de France conserve l'intégrité de ses limites, telles qu'elles existaient à l'époque du 1er Janvier, 1792. Il recevra en outre une augmentation de Territoire comprise dans la ligne de démarcation fixée par l'Article suivant :

III. Du côté de la Belgique, de l'Allemagne et de l'Italie, l'ancienne Frontière, ainsi qu'elle existait le 1er Janvier, de l'année 1792, sera rétablie en commençant de la Mer du Nord entre Dunkerque et Nieuport, jusqu'à la Méditerranée entre Cagnes et Nice, avec les rectifications suivantes :

Leopold of Austria, Knight of the Russian Order of St. Andrew, and His said Majesty's Minister and Secretary of State for Foreign Affairs ;

Who, having exchanged their Full Powers, found in good and due form, have agreed upon the following Articles :

ART. I. There shall be from this day forward perpetual Peace and Friendship between His Britannic Majesty and his Allies on the one part, and His Majesty the King of France and Navarre on the other, their Heirs and Successors, their Dominions and Subjects, respectively.

The High Contracting Parties shall devote their best attention to maintain, not only between themselves, but, inasmuch as depends upon them, between all the States of Europe, that harmony and good understanding which are so necessary for their tranquillity.

II. The Kingdom of France retains its limits entire, as they existed on the 1st of January, 1792. It shall further receive the increase of Territory comprised within the line established by the following Article :

III. On the side of Belgium, Germany, and Italy, the ancient Frontiers shall be re-established as they existed the 1st of January, 1792, extending from the North Sea, between Dunkirk and Nieuport, to the Mediterranean between Cagnes and Nice, with the following modifications :

1. Dans le Département de Jemappes, les Cantons de Dour, Merbes-le-Chateau, Beaumont, et Chimay, resteront à la France ; la ligne de démarcation passera là où elle touche le Canton de Dour, entre ce Canton et ceux de Boussu et Paturage, ainsi que plus loin entre celui de Merbes-le-Chateau, et ceux de Binch et de Thuin.

2. Dans le Département de Sambre et Meuse, les Cantons de Walcourt, Florennes, Beauraing, et Gedinne appartiendront à la France ; la démarcation, quand elle atteint ce Département, suivra la ligne qui sépare les Cantons précités du Département de Jemappes, et du reste de celui de Sambre et Meuse.

3. Dans le Département de la Moselle, la nouvelle démarcation, là où elle s'écarte de l'ancienne, sera formée par une ligne à tirer depuis Perle jusqu'à Fremersdorff, et par celle qui sépare le Canton de Tholey du reste du Département de la Moselle.

4. Dans le Département de la Sarre, les Cantons de Saarbruck et d'Arneval resteront à la France, ainsi que la partie de celui de Lebach qui est située au midi d'une ligne à tirer le long des confins des Villages de Herchenbach, Ueberhofen, Hilsbach, et Hall, (en laissant ces différens endroits hors de la Frontière Française,) jusqu'au point où, près de

1. In the Department of Jemappes, the Cantons of Dour, Merbes-le-Chateau, Beaumont, and Chimay, shall belong to France ; where the line of demarkation comes in contact with the Canton of Dour, it shall pass between that Canton and those of Boussu and Paturage, and likewise further on it shall pass between the Canton of Merbes-le-Chateau and those of Binch and Thuin.

2. In the Department of Sambre and Meuse, the Cantons of Walcourt, Florennes, Beauraing, and Gedinne, shall belong to France ; where the demarkation reaches that Department, it shall follow the line which separates the said Cantons from the Department of Jemappes, and from the remaining Cantons of the Department of Sambre and Meuse.

3. In the Department of the Moselle, the new demarkation, at the point where it diverges from the old line of Frontier, shall be formed by a line to be drawn from Perle to Fremersdorff, and by the limit which separates the Canton of Tholey from the remaining Cantons of the said Department of the Moselle.

4. In the Department of La Sarre, the Cantons of Saarbruck and Arneval shall continue to belong to France, as likewise the portion of the Canton of Lebach which is situated to the south of a line drawn along the confines of the Villages of Herchenbach, Ueberhofen, Hilsbach, and Hall, (leaving these different places out of the French Frontier,) to the

Querselle (qui appartient à la France), la ligne qui sépare les Cantons d'Arneval et d'Ottweiler atteint celle qui sépare ceux d'Arneval et de Lebach. La Frontière de ce côté sera formée par la ligne ci dessus désignée, et ensuite par celle qui sépare le Canton d'Arneval de celui de Bliescastel.

5. La Forteresse de Landau ayant formé, avant l'année 1792, un point isolé dans l'Allemagne, la France conserve, au delà de ses Frontières, une partie des Départemens du Mont Tonnerre et du Bas-Rhin, pour joindre la Forteresse de Landau et son rayon au reste du Royaume. La nouvelle démarcation, en partant du point où près d'Obersteinbach (qui reste hors des limites de la France) la Frontière entre le Département de la Moselle, et celui du Mont-Tonnerre, atteint le Département du Bas-Rhin, suivra la ligne qui sépare les Cantons de Weissenbourg et de Bergzabern (du côté de la France) des Cantons de Pirmasens, Dahn, et Annweiler (du côté de l'Allemagne), jusqu'au point où ces limites, près du Village de Vollmersheim, touchent l'ancien rayon de la Forteresse de Landau. De ce rayon, qui reste ainsi qu'il était en 1792, la nouvelle Frontière suivra le bras de la Rivière de la Queick, qui, en quittant ce rayon près de Queickheim (qui reste à la France) passe près des Villages de Merlenheim, Knittelsheim, et Belheim, (demeurant également

point where, in the neighbourhood of Querselle (which place belongs to France), the line which separates the Cantons of Arneval and Ottweiler reaches that which separates the Cantons of Arneval and Lebach. The Frontier on this side shall be formed by the line above described, and afterwards by that which separates the Canton of Arneval from that of Bliescastel.

5. The Fortress of Landau having, before the year 1792, formed an insulated point in Germany, France retains beyond her Frontiers a portion of the Departments of Mount Tonnerre and of the Lower Rhine, for the purpose of uniting the said Fortress and its radius to the rest of the Kingdom. The new demarkation from the point in the neighbourhood of Obersteinbach (which place is left out of the limits of France) where the Boundary between the Department of the Moselle, and that of Mount Tonnerre, reaches the Department of the Lower Rhine, shall follow the line which separates the Cantons of Wissenbourg and Bergzabern (on the side of France) from the Cantons of Pirmasens, Dahn, and Annweiler (on the side of Germany), as far as the point near the Village of Vollmersheim, where that line touches the ancient radius of the Fortress of Landau. From this radius, which remains as it was in 1792, the new Frontier shall follow the arm of the River de la Queich, which on leaving the said radius at Queickheim (that place remaining to France) flows near the Villages of

Français) jusqu'au Rhin, qui continuera ensuite à former la limite de la France et de l'Allemagne.

Quant au Rhin, le thalweg constituera la limite, de manière, cependant, que les changemens que subira par la suite le cours de ce fleuve, n'auront à l'avenir aucun effet sur la propriété des Iles qui s'y trouvent; l'état de possession de ces Iles sera rétabli tel qu'il existait à l'époque de la Signature du Traité de Lunéville.

6. Dans le Département du Doubs la Frontière sera rectifiée, de manière à ce qu'elle commence au-dessus de la Rançonnière, près de Locle, et suive la Crête du Jura entre le Cerneux-Pequignot et le Village de Fontenelles, jusqu'à une cime du Jura, située à environ 7,000 ou 8,000 pieds au Nord-Ouest du Village de la Brevine, où elle retombera dans l'ancienne limite de la France.

7. Dans le Département du Léman, les Frontières entre le Territoire Français, le Pays-de-Vaud, et les différentes portions du Territoire de la République de Genève (qui fera partie de Suisse) restent les mêmes qu'elles étaient avant l'incorporation de Genève à la France. Mais le Canton de Frangy, celui de St. Julien, (à l'exception de la partie située au Nord d'une ligne à tirer du point où la Rivière de la Laire entre près de Chancy dans le Territoire Genèveois, le long des confins de Séséquin, La-

Merlenheim, Knittelsheim, and Belheim (these places also belonging to France) to the Rhine, which from thence shall continue to form the boundary of France and Germany.

The main stream (Thalweg) of the Rhine shall constitute the Frontier; provided, however, that the changes which may hereafter take place in the course of that river shall not affect the property of the Islands. The right of possession in these Islands shall be re-established as it existed at the Signature of the Treaty of Lunéville.

6. In the Department of the Doubs, the Frontier shall be so regulated as to commence above the Rançonnière near Locle, and follow the Crest of the Jura between the Cerneux-Pequignot and the Village of Fontenelles, as far as the peak of that Mountain, situated about 7,000 or 8,000 feet to the North-West of the Village of La Brevine, where it shall again fall in with the ancient Boundary of France.

7. In the Department of the Lemman, the Frontiers between the French Territory, the Pays de Vaud, and the different portions of the Territory of the Republic of Geneva (which is to form part of Switzerland) remain as they were before the incorporation of Geneva with France. But the Cantons of Frangy and of St. Julien, (with the exception of the districts situated to the North of a line drawn from the point where the River of La Laire enters the Territory of Geneva near Chancy,

conex, et Seseneuve, qui resteront hors des limites de la France,) le Canton de Reignier, (à l'exception de la portion qui se trouve à l'Est d'une ligne qui suit les confins de la Muraz, Bussy, Pers, et Cornier, qui seront hors des limites Françaises,) et le Canton de la Roche (à l'exception des endroits nommés de la Roche et Armanoy avec leurs districts) resteront à la France. La Frontière suivra les limites de ces différents Cantons, et les lignes qui séparent les portions qui demeurent à la France, de celles qu'elle ne conserve pas.

S. Dans le Département du Mont Blanc, la France acquiert la Sous-Préfecture de Chambéry, à l'exception des Cantons de l'Hôpital, de St. Pierre-d'Albigny, de la Rocette, et de Montmelian, et la Sous-Préfecture d'Annecy, à l'exception de la partie du Canton de Faverges, située à l'Est d'une ligne qui passe entre Ourechaise et Marlens du côté de la France, et Marthod et Ugine du côté opposé, et qui suit après la crête des montagnes jusqu'à la Frontière du Canton de Thones: c'est cette ligne qui, avec la limite des Cantons mentionnés, formera de ce côté la nouvelle Frontière.

Du côté des Pyrénées, les Frontières restent telles qu'elles étaient entre les 2 Royaumes de France et d'Espagne à l'époque du 1er Janvier, 1792, et il sera de suite nommé une Commission Mixte de

following the confines of Sesequin, Laconex, and Seseneuve, which shall remain out of the limits of France,) the Canton of Reignier, (with the exception of the portion to the East of a line which follows the confines of the Muraz, Bussy, Pers, and Cornier, which shall be out of the French limits,) and the Canton of La Roche (with the exception of the places called La Roche, and Armanoy with their districts) shall remain to France. The Frontier shall follow the limits of these different Cantons, and the line which separates the Districts continuing to belong to France, from those which she does not retain.

8. In the Department of Mont-Blanc, France acquires the Sub-Prefecture of Chambéry, with the exception of the Cantons of L'Hôpital, St. Pierre d'Albigny, la Rocette, and Montmelian, and the Sub-Prefecture of Annecy, with the exception of the portion of the Canton of Faverges, situated to the East of a line passing between Ourechaise and Marlens on the side of France, and Marthod and Ugine on the opposite side, and which afterwards follows the crest of the mountains as far as the Frontier of the Canton of Thones; this line, together with the limit of the Cantons before mentioned, shall on this side form the new Frontier.

On the side of the Pyrenees, the Frontiers between the 2 Kingdoms of France and Spain remain such as they were the 1st of January, 1792, and a Joint Commission shall be named on the part of the

la part des 2 Couronnes pour en fixer la démarcation finale.

La France renonce à tous droits de Souveraineté, de Suzeraineté, et de possession sur tous les Pays et Districts, Villes et endroits quelconques situés hors de la Frontière ci-dessus désignée, la Principauté de Monaco étant toutefois replacée dans les rapports où elle se trouvait avant le 1er Janvier, 1792.

Les Cours Alliées assurent à la France la possession de la Principauté d'Avignon, du Comtat Venaissin, du Comté des Montbéliard, et de toutes les Enclaves qui ont appartenu autrefois à l'Allemagne, comprises dans la Frontière ci-dessus indiquée, qu'elles aient été incorporées à la France avant ou après le 1er Janvier, 1792.

Les Puissances se réservent réciproquement la faculté entière de fortifier telle point de leurs Etats, qu'elles jugeront convenables pour leur sûreté.

Pour éviter toute lésion de propriétés particulières, et mettre à couvert, d'après les principes les plus libéraux, les biens d'Individuals domiciliés sur les Frontières, il sera nommé par chacun des Etats limitrophes de la France, des Commissaires pour procéder, conjointement avec des Commissaires Français, à la délimitation des Pays respectifs.

Aussitôt que le travail des Commissaires sera terminé, il sera dressé des cartes signées par les Commissaires respectifs, et placé

2 Crowns for the purpose of finally determining the line.

France on her part renounces all rights of Sovereignty, *Suzeraineté*, and of possession, over all the Countries, Districts, Towns, and places situated beyond the Frontier above described, the Principality of Monaco being replaced on the same footing on which it stood before the 1st of January, 1792.

The Allied Powers assure to France the possession of the Principality of Avignon, of the Comtat Venaissin, of the Comté of Montbéliard, together with the several insulated Territories which formerly belonged to Germany, comprehended within the Frontier above described, whether they have been incorporated with France before or after the 1st of January, 1792.

The Powers reserve to themselves, reciprocally, the complete right to fortify any point in their respective States which they may judge necessary for their security.

To prevent all injury to private property, and protect, according to the most liberal principles, the property of Individuals domiciliated on the Frontiers, there shall be named, by each of the States bordering on France, Commissioners who shall proceed, conjointly with French Commissioners, to the delineation of the respective Boundaries.

As soon as the Commissioners shall have performed their task, maps shall be drawn, signed by the respective Commissioners, and

des poteaux, qui constateront les limites réciproques.

IV. Pour assurer les communications de la Ville de Genève avec d'autres parties du Territoire de la Suisse situées sur le Lac, la France consent à ce que l'usage de la route par Versoy soit commun aux 2 Pays. Les Gouvernemens respectifs s'entendront à l'amiable sur les moyens de prévenir la contrebande, et de régler le cours des postes et l'entretien de la route.

V. La navigation sur le Rhin, du point où il devient navigable jusqu'à la mer, et réciproquement, sera libre, de telle sorte qu'elle ne puisse être interdite à personne; et l'on s'occupera, au futur Congrès, des principes d'après lesquels on pourra régler les droits à lever par les Etats riverains, de la manière la plus égale et la plus favorable au commerce de toutes les Nations.

Il sera examiné et décidé de même dans le futur Congrès, de quelle manière, pour faciliter les communications entre les Peuples et les rendre toujours moins étrangers les uns aux autres, la disposition ci-dessus pourra être également étendu à tous les autres Fleuves qui, dans leur cours navigable, séparent ou traversent différens Etats.

VI. La Hollande, placée sous la Souveraineté de la Maison d'Orange, recevra un accroissement de Territoire. Le titre et l'exercice de la Souveraineté, n'y pourront dans aucun cas appar-

posts shall be placed to point out the reciprocal boundaries.

IV. To secure the communications of the Town of Geneva with other parts of the Swiss Territory situated on the Lake, France consents that the road by Versoy shall be common to the 2 Countries. The respective Governments shall amicably arrange the means for preventing smuggling, regulating the posts, and maintaining the said road.

V. The navigation of the Rhine, from the point where it becomes navigable unto the sea, and *vice versa*, shall be free, so that it can be interdicted to no one:—and at the future Congress, attention shall be paid to the establishment of the principles according to which the Duties to be raised by the States bordering on the Rhine may be regulated, in the mode the most impartial, and the most favourable to the commerce of all Nations.

The future Congress, with a view to facilitate the communication between Nations, and continually to render them less strangers to each other, shall likewise examine and determine in what manner the above provisions can be extended to other Rivers which, in their navigable course, separate or traverse different States.

VI. Holland, placed under the Sovereignty of the House of Orange, shall receive an increase of Territory. The title and exercise of that Sovereignty shall not in any case belong to a Prince

tenir à aucun Prince portant ou appelé à porter une Couronne étrangère.

Les Etats de l'Allemagne seront indépendans, et unis par un Lien Fédératif.

La Suisse Indépendante continuera de se gouverner par elle-même.

L'Italie, hors des limites des Pays qui reviendront à l'Autriche, sera composée d'Etats Souverains.

VII. L'île de Malte et ses Dépendances appartiendront en toute propriété et Souveraineté à Sa Majesté Britannique.

VIII. Sa Majesté Britannique, stipulant pour elle et ses Alliés, s'engage à restituer à Sa Majesté Très-Chrétienne, dans les délais qui seront ci-après fixés, les Colonies, Pêcheries, Comptoirs et Etablissemens de tout genre que la France possédait au 1er Janvier, 1792, dans les Mers et sur les Continents de l'Amérique, de l'Afrique, et de l'Asie; à l'exception toutefois des Iles de Tobago et de St. Lucie, et de l'île de France, et de ses Dépendances, nommément Rodrigue et les Séchelles, lesquelles Sa Majesté Très-Chrétienne cède en toute propriété et Souveraineté à Sa Majesté Britannique, comme aussi de la partie de St. Domingue cédée à la France par la Paix de Bâsle et que Sa Majesté Très-Chrétienne rétrocède à Sa Majesté Catholique en toute propriété et Souveraineté.

wearing or destined to wear a Foreign Crown.

The States of Germany shall be independent, and united by a Federative Bond.

Switzerland, Independent, shall continue to govern herself.

Italy, beyond the limits of the Countries which are to revert to Austria, shall be composed of Sovereign States.

VII. The Island of Malta and its Dependencies shall belong in full right and Sovereignty to His Britannic Majesty.

VIII. His Britannic Majesty, stipulating for himself and his Allies, engages to restore to His Most Christian Majesty, within the term which shall be hereafter fixed, the Colonies, Fisheries, Factories, and Establishments of every kind which were possessed by France on the 1st of January, 1792, in the Seas and on the Continents of America, Africa, and Asia; with the exception, however, of the Islands of Tobago and St. Lucie, and of the Isle of France and its Dependencies, especially Rodrigue and les Séchelles, which several Colonies and Possessions His Most Christian Majesty cedes in full right and Sovereignty to His Britannic Majesty, and also the portion of St. Domingo ceded to France by the Treaty of Basle, and which His Most Christian Majesty restores in full right and Sovereignty to His Catholic Majesty.

IX. Sa Majesté le Roi de Suède et de Norvège, en conséquence d'arrangements pris avec ses Alliés, et pour l'exécution de l'Article précédent, consent à ce que l'Île de la Guadeloupe soit restituée à Sa Majesté Très-Chrétienne, et cède tous les droits qu'il peut avoir sur cette Île.

X. Sa Majesté Très-Fidèle, en conséquence d'arrangements pris avec ses Alliés, et pour l'exécution de l'Article VIII, s'engage à restituer à Sa Majesté Très-Chrétienne, dans le délai ci-après fixé, la Guiane Française, telle qu'elle existait au 1er Janvier, 1792.

L'effet de la Stipulation ci-dessus étant de faire revivre la contestation existante à cette époque au sujet des Limites, il est convenu que cette contestation sera terminée par un arrangement amiable entre les 2 Cours, sous la médiation de Sa Majesté Britannique.

XI. Les Places et Forts existant dans les Colonies et Etablissements qui doivent être rendus à Sa Majesté Très-Chrétienne, en vertu des Articles VIII, IX, et X, seront remis dans l'état où ils se trouveront au moment de la Signature du présent Traité.

XII. Sa Majesté Britannique s'engage à faire jouir les Sujets de Sa Majesté Très Chrétienne, relativement au commerce et à la sûreté de leurs personnes et propriétés, dans les limites de la Souveraineté Britannique sur le Continent des Indes, des mêmes facilités, privilèges et protection qui

IX. His Majesty the King of Sweden and Norway, in virtue of the arrangements stipulated with the Allies, and in execution of the preceding Article, consents that the Island of Guadeloupe be restored to His Most Christian Majesty, and gives up all the rights he may have acquired over that Island.

X. Her Most Faithful Majesty, in virtue of the arrangements stipulated with her Allies, and in execution of the VIIIth Article, engages to restore French Guyana as it existed on the 1st of January, 1792, to His Most Christian Majesty, within the term hereafter fixed.

The renewal of the dispute which existed at that period on the subject of the Frontier, being the effect of this Stipulation, it is agreed that that dispute shall be terminated by a friendly arrangement between the 2 Courts, under the mediation of His Britannic Majesty.

XI. The Places and Forts in those Colonies and Settlements, which, by virtue of the VIIIth, IXth, and Xth Articles, are to be restored to His Most Christian Majesty, shall be given up in the state in which they may be at the moment of the Signature of the present Treaty.

XII. His Britannic Majesty guarantees to the Subjects of His Most Christian Majesty the same facilities, privileges, and protection, with respect to commerce, and the security of their persons and property within the limits of the British Sovereignty on the Continent of India, as are now, or

sont à présent ou seront accordés aux Nations les plus favorisées.

De son côté Sa Majesté Très-Chrétienne n'ayant rien plus à cœur que la perpétuité de la Paix entre les 2 Couronnes de France et d'Angleterre, et voulant contribuer, autant qu'il est en elle, à écarter dès-à-présent, des rapports des 2 Peuples, ce qui pourrait un jour altérer la bonne intelligence mutuelle, s'engage à ne faire aucun ouvrage de Fortification dans les établissemens qui lui doivent être restitués, et qui sont situés dans les limites de la Souveraineté Britannique sur le Continent des Indes, et à ne mettre dans ces établissemens que le nombre de Troupes nécessaire pour le maintien de la Police.

XIII. Quant au droit de Pêche des Français sur le Grand Banc de Terre-Neuve, sur les Côtes de l'Île de ce nom, et des Îles adjacentes, dans le Golfe de St. Laurent, tout sera remis sur le même pied qu'en 1792.

XIV. Les Colonies, Comptoirs, et Etablissements qui doivent être restitués à Sa Majesté Très-Chrétienne par Sa Majesté Britannique ou ses Alliés, seront remis, savoir, ceux qui sont dans les Mers du Nord ou dans les Mers et sur les Continents de l'Amérique, et de l'Afrique, dans les 3 mois, et ceux qui sont au delà du Cap de Bonne Espérance, dans les 6 mois qui suivront la Ratification du présent Traité.

XV. Les Hautes Parties Contractantes s'étant réservé par l'Article IV de la Convention du 23 Avril dernier, de régler, dans le pré-

shall be granted to the most favoured Nations.

His Most Christian Majesty, on his part, having nothing more at heart than the perpetual duration of Peace between the 2 Crowns of England and of France, and wishing to do his utmost to avoid anything which might affect their mutual good understanding, engages not to erect any Fortifications in the establishments which are to be restored to him within the limits of the British Sovereignty upon the Continent of India, and only to place in those establishments the number of Troops necessary for the maintenance of the Police.

XIII. The French right of Fishery upon the Great Bank of Newfoundland, upon the Coasts of the Island of that name, and of the adjacent Islands in the Gulf of St. Lawrence, shall be replaced upon the footing on which it stood in 1792.

XIV. Those Colonies, Factories, and Establishments, which are to be restored to His Most Christian Majesty by His Britannic Majesty or his Allies in the Northern Seas, or in the Seas on the Continents of America and Africa, shall be given up within the 3 months, and those which are beyond the Cape of Good Hope within the 6 months which follow the Ratification of the present Treaty.

XV. The High Contracting Parties having, by the IVth Article of the Convention of the 23rd of April last, reserved to themselves

sent Traité de Paix Définitif, le sort des Arsenaux et des Vaisseaux de Guerre, armés et non armés, qui se trouvent dans les Places Maritimes remises par la France, en exécution de l'Article II de la dite Convention, il est convenu que les dits Vaisseaux et Bâtimens de Guerre, armés et non armés, comme aussi l'Artillerie Navale et les Munitions Navales, et tous les matériaux de construction et d'armemens, seront partagés entre la France et le Pays où les Places sont situées, dans la proportion de 2-tiers pour la France, et de 1-tiers pour les Puissances auxquelles les dites Places appartiendront. Seront considérés comme matériaux, et partagés comme tels, dans la proportion ci-dessus énoncée, après avoir été démolis, les Vaisseaux et Bâtimens en construction, qui ne seraient pas en état d'être mis en mer 6 semaines après la Signature du présent Traité.

Des Commissaires seront nommés de part et d'autre pour arrêter le partage, et en dresser l'état, et des Passeports ou Sauf-Conduits seront donnés par les Puissances Alliées pour assurer le retour en France des Ouvriers, Gens de Mer, et Employés Français.

Ne sont compris dans les Stipulations ci-dessus les Vaisseaux et Arsenaux existans dans les Places Maritimes qui seraient tombées au pouvoir des Alliés antérieurement au 23 Avril, ni les Vaisseaux et Arsenaux qui appartenaient à la Hollande, et nommément la Flotte du Texel.

the right of disposing, in the present Definitive Treaty of Peace, of the Arsenals and Ships of War, armed and unarmed, which may be found in the Maritime Places restored by the IIInd Article of the said Convention, it is agreed, that the said Vessels and Ships of War, armed and unarmed, together with the Naval Ordnance and Naval Stores, and all materials for building and equipment shall be divided between France and the Countries where the said Places are situated, in the proportion of 2-thirds for France, and 1-third for the Power to whom the said Places shall belong. The Ships and Vessels on the stocks, which shall not be launched within 6 weeks after the Signature of the present Treaty, shall be considered as materials, and after being broken up shall be, as such, divided in the same proportions.

Commissioners shall be named on both sides, to settle the division, and draw up a statement of the same, and Passports or Safe Conducts shall be granted by the Allied Powers for the purpose of securing the return into France of the Workmen, Seamen, and others, in the employment of France.

The Vessels and Arsenals existing in the Maritime Places which were already in the power of the Allies before the 23rd April, and the Vessels and Arsenals which belonged to Holland, and especially the Fleet in the Texel, are not comprised in the above Stipulations.

Le Gouvernement de France s'oblige à retirer ou à faire vendre tout ce qui lui appartiendra par les Stipulations ci-dessus énoncées, dans le délai de 3 mois après le partage effectué.

Dorénavant le Port d'Anvers sera uniquement un Port de Commerce.

XVI. Les Hautes Parties Contractantes voulant mettre et faire mettre dans un entier oubli les divisions qui ont agité l'Europe, déclarent et promettent que, dans les Pays restitués et cédés par le présent Traité, aucun Individu de quelque classe et condition qu'il soit ne pourra être poursuivi, inquiété, ou troublé, dans sa personne ou dans sa propriété, sous aucun prétexte, ou à cause de sa conduite ou opinion politique, ou de son attachement soit à aucune des Parties Contractantes, soit à des Gouvernemens qui ont cessé d'exister, ou pour toute autre raison, si ce n'est pour les dettes contractées envers des Individus, ou pour des actes postérieurs au présent Traité.

XVII. Dans tous les Pays qui doivent ou devront changer de Maîtres, tant en vertu du présent Traité que des arrangemens qui doivent être faits en conséquence, il sera accordé aux Habitans naturels et Etrangers, de quelque condition et Nation qu'ils soient, un espace de 6 ans, à compter de l'échange des Ratifications, pour disposer, s'ils le jugent convenable, de leurs propriétés acquises, soit avant soit depuis la Guerre actuelle, et se retirer dans tel Pays qu'il leur plaira de choisir.

The French Government engages to withdraw, or to cause to be sold everything which shall belong to it by the above Stipulations, within the space of 3 months after the division shall have been carried into effect.

Antwerp shall for the future be solely a Commercial Port.

XVI. The High Contracting Parties, desirous to bury in entire oblivion the dissensions which have agitated Europe, declare and promise that no Individual, of whatever rank or condition he may be, in the Countries restored and ceded by the present Treaty, shall be prosecuted, disturbed, or molested, in his person or property, under any pretext whatsoever, either on account of his conduct or political opinions, his attachment either to any of the Contracting Parties, or to any Government which has ceased to exist, or for any other reason, except for debts contracted towards Individuals, or acts posterior to the date of the present Treaty.

XVII. The native Inhabitants and Aliens, of whatever Nation and condition they may be, in those Countries which are to change Sovereigns, as well in virtue of the present Treaty as of the subsequent arrangements to which it may give rise, shall be allowed a period of 6 years, reckoning from the exchange of the Ratifications, for the purpose of disposing of their property, if they think fit, whether it be acquired before or during the present War, and retiring to whatever Country they may choose.

XVIII. Les Puissances Alliées voulant donner à Sa Majesté Très-Chrétienne un nouveau témoignage de leur désir de faire disparaître, autant qu'il est en elles, les conséquences de l'époque de malheur, si heureusement terminée par la présente Paix, renoncent à la totalité des sommes que les Gouvernemens ont à réclamer de la France, à raison de contrats, de fournitures, ou d'avances quelconques faites au Gouvernement Français dans les différentes Guerres qui ont eu lieu depuis 1792.

De son côté, Sa Majesté Très-Chrétienne renonce à toute réclamation qu'elle pourrait former contre les Puissances Alliées aux mêmes titres. En exécution de cet Article, les Hautes Parties Contractantes s'engagent à se remettre mutuellement tous les titres, obligations et documens, qui ont rapport aux Créances auxquelles elles ont réciproquement renoncé.

XIX. Le Gouvernement Français s'engage à faire liquider et payer les Sommes qu'il se trouverait devoir d'ailleurs dans des Pays hors de son Territoire, en vertu de contrats ou d'autres engagements formels, passés entre des Individus ou des Etablissemens particuliers et les Autorités Françaises, tant pour fournitures qu'à raison d'obligations légales.

XX. Les Hautes Parties Contractantes nommeront, immédiatement après l'échange des Ratifications du présent Traité, des Commissaires pour régler et tenir la main à l'exécution de l'ensem-

XVIII. The Allied Powers, desiring to offer His Most Christian Majesty a new proof of their anxiety to arrest, as far as in them lies, the bad consequences of the disastrous epoch fortunately terminated by the present Peace, renounce all the sums which their Governments claim from France, whether on account of contracts, supplies, or any other advances whatsoever to the French Government, during the different Wars which have taken place since 1792.

His Most Christian Majesty, on his part, renounces every claim which he might bring forward against the Allied Powers on the same grounds. In execution of this Article, the High Contracting Parties engage reciprocally to deliver up all titles, obligations, and documents, which relate to the Debts they may have mutually cancelled.

XIX. The French Government engages to liquidate and pay all Debts it may be found to owe in Countries beyond its own Territory, on account of contracts, or other formal engagements between Individuals, or private Establishments, and the French Authorities, as well for supplies, as in satisfaction of legal engagements.

XX. The High Contracting Parties, immediately after the exchange of the Ratifications of the present Treaty, shall name Commissioners to direct and superintend the execution of the

ble des dispositions renfermées dans les Articles XVIII et XIX. Ces Commissaires s'occuperont de l'examen des réclamations dont il est parlé dans l'Article précédent, de la liquidation des sommes réclamées, et du mode dont le Gouvernement Français proposera de s'en acquitter. Ils seront chargés de même de la remise des titres, obligations, et documens relatifs aux Créances auxquelles les Hautes Parties Contractantes renoncent mutuellement, de manière que la ratification du résultat de leur travail complétera cette renonciation réciproque.

XXI. Les Dettes spécialement hypothéquées dans leur origine sur les Pays qui cessent d'appartenir à la France, ou contractées pour leur administration intérieure, resteront à la charge de ces mêmes Pays. Il sera tenu compte en conséquence au Gouvernement Français, à partir du 22 Décembre, 1813, de celles de ces Dettes qui ont été converties en Inscriptions au Grand Livre de la Dette Publique de France.

Les Titres de toutes celles qui ont été préparées pour l'inscription, et n'ont pas encore été inscrites, seront remis aux Gouvernemens des Pays respectifs. Les Etats de toutes ces Dettes seront dressés et arrêtés par une Commission Mixte.

XXII. Le Gouvernement Français restera chargé de son côté du remboursement de toutes les Sommes versées par les Sujets

whole of the Stipulations contained in the XVIIIth and XIXth Articles. These Commissioners shall undertake the examination of the claims referred to in the preceding Article, the liquidation of the sums claimed, and the consideration of the manner in which the French Government may propose to pay them. They shall also be charged with the delivery of the titles, bonds, and the documents relating to the Debts which the High Contracting Parties mutually cancel, so that the approval of the result of their labours shall complete that reciprocal renunciation.

XXI. The Debts which in their origin were specially mortgaged upon the Countries no longer belonging to France, or were contracted for the support of their internal administration, shall remain at the charge of the said Countries. Such of those Debts as have been converted into Inscriptions in the Great Book of the Public Debt of France, shall accordingly be accounted for with the French Government after the 22nd of December, 1813.

The Deeds of all those Debts which have been prepared for inscription, and have not yet been entered, shall be delivered to the Governments of the respective Countries. The statement of all these Debts shall be drawn up and settled by a Joint Commission.

XXII. The French Government shall remain charged with the reimbursement of all Sums paid by the Subjects of the said

des Pays ci-dessus mentionnés dans les Caisses Françaises, soit à titre de Cautionnement, de Dépôts, ou de Consignation.

De même les Sujets Français, Serviteurs des dits Pays, qui ont versé des sommes à titre de Cautionnement, Dépôts, ou Consignations dans leurs Trésors respectifs, seront fidèlement remboursés.

XXIII. Les Titulaires de places assujetties à Cautionnement, qui n'ont pas de maniement de deniers, seront remboursés, avec les intérêts jusqu'à parfait paiement à Paris, par cinquième et par année, à partir de la date du présent Traité.

A l'égard de ceux qui sont comptables, ce remboursement commencera au plus tard 6 mois après la présentation de leurs Comptes, le seul cas de malversation excepté. Une Copie du dernier Compte sera remise au Gouvernement de leur Pays, pour lui servir de renseignement et de point de départ.

XXIV. Les Dépôts Judiciaires et Consignations faits dans la Caisse d'Amortissement, en exécution de la Loi du 28 Nivose, an. 13, (18 Janvier, 1805,) et qui appartiennent à des Habitans des Pays que la France cesse de posséder, seront remis dans le terme de 1 année, à compter de l'échange des Ratifications du présent Traité, entre les mains des Autorités des dits Pays, à l'exception de ceux de ces Dépôts et Consignations qui intéressent des Sujets Français, dans lequel cas ils resteront dans la Caisse d'A-

Countries into the French Coffers, whether under the denomination of Surety, Deposit, or Consignment.

In like manner all French Subjects, employed in the Service of the said Countries, who have paid sums under the denomination of Surety, Deposit, or Consignment, into their respective Territories, shall be faithfully reimbursed.

XXIII. The Functionaries holding situations requiring Securities, who are not charged with the expenditure of public money, shall be reimbursed at Paris, with the interest, by fifths and by the year, dating from the Signature of the present Treaty.

With respect to those who are accountable, this reimbursement shall commence, at the latest, 6 months after the presentation of their Accounts, except only in cases of malversation. A Copy of the last Account shall be transmitted to the Government of their Countries, to serve for their information and guidance.

XXIV. The Judicial Deposits and Consignments upon the "*Caisse d'Amortissement*," in the execution of the Law of 28 Nivose, year 13, (18 January, 1805,) and which belong to the Inhabitants of the Countries France ceases to possess, shall, within the space of 1 year from the exchange of the Ratifications of the present Treaty, be placed in the hands of the Authorities of the said Countries, with the exception of those Deposits and Consignments interesting French Subjects, which last will remain in the

mortissement pour n'être remis que sur les justifications résultantes des décisions des Autorités compétentes.

XXV. Les Fonds déposés par les Communes et Etablissements Publics dans la Caisse de Service et dans la Caisse d'Amortissement, ou dans toute autre Caisse du Gouvernement, leur seront remboursés par cinquième, d'année en année, à partir de la date du présent Traité, sous la déduction des avances qui leur auraient été faites, et sauf des oppositions régulières faites sur ces Fonds par des Créanciers des dites Communes et des dits Etablissements Publics.

XXVI. A dater du 1er Janvier, 1814, le Gouvernement Français cesse d'être chargé du paiement de toute Pension, Civile, Militaire, et Ecclésiastique, solde de retraite et traitement de réforme, à tout Individu qui se trouve n'être plus Sujet Français.

XXVII. Les Domaines Nationaux acquis à titre onéreux par des Sujets Français dans les ci-devant Départemens de la Belgique, de la rive gauche du Rhin et des Alpes, hors des anciennes limites de la France, sont et demeurent garantis aux acquéreurs.

XXVIII. L'abolition des Droits d'Aubaine, de Détraction, et autres de la même nature, dans les Pays qui l'ont réciproquement stipulée avec la France, ou qui lui avoient

"*Caisse d'Amortissement*," and will only be given up on the production of the vouchers resulting from the decisions of competent Authorities.

XXV. The Funds deposited by the Corporations and Public Establishments in the "*Caisse de Service*" and in the "*Caisse d'Amortissement*," or other "*Caisses*," of the French Government, shall be reimbursed by fifths, payable from year to year, to commence from the date of the present Treaty; deducting the advances which have taken place, and subject to such regular charges as may have been brought forward against these Funds by the Creditors of the said Corporations, and the said Public Establishments.

XXVI. From the 1st day of January, 1814, the French Government shall cease to be charged with the payment of Pensions, Civil, Military and Ecclesiastical, pensions for retirement, and allowances for reduction, to any Individual who shall cease to be a French Subject.

XXVII. National Domains acquired for valuable considerations by French Subjects in the late Departments of Belgium, and of the left bank of the Rhine and the Alps, beyond the ancient limits of France, and which now cease to belong to her, shall be guaranteed to the purchasers.

XXVIII. The abolition of the "*Droits d'Aubaine*," de "*Détraction*," and other duties of the same nature, in the Countries which have been formerly incor-

précédemment été réunis, est expressément maintenue.

XXIX. Le Gouvernement Français s'engage à faire restituer les Obligations et autres Titres qui auraient été saisis dans les Provinces occupées par les Armées ou Administrations Françaises; et dans le cas où la restitution ne pourrait en être effectuée, ces Obligations et Titres sont et demeurent anéantis.

XXX. Les Sommes qui seront dûes pour tous les Travaux d'utilité publique non encore terminés, ou terminés postérieurement au 31 Décembre, 1812, sur le Rhin et dans les Départemens détachés de la France par le présent Traité, passeront à la charge des futurs Possesseurs du Territoire, et seront liquidées par la Commission chargée de la liquidation des Dettes des Pays.

XXXI. Les Archives, Cartes, Plans et Documents quelconques, appartenant aux Pays cédés, ou concernant leur administration, seront fidèlement rendus en même tems que le Pays, ou, si cela était impossible, dans un délai qui ne pourra être de plus de 6 mois, après la remise des Pays mêmes.

Cette Stipulation est applicable aux Archives, Cartes, et Planches, qui pourraient avoir été enlevées dans les Pays momentanément occupés par les différentes Armées.

XXXII. Dans le délai de 2 mois, toutes les Puissances qui ont été engagées de part et d'autre dans la présente Guerre, enverront

porated, or which have reciprocally made that stipulation with France, shall be expressly maintained.

XXIX. The French Government engages to restore all Bonds, and other Deeds which may have been seized in the Provinces occupied by the French Armies or Administrations; and in cases where such restitution cannot be effected, these Bonds and Deeds become and continue void.

XXX. The Sums which shall be due for all Works of public utility not yet finished, or finished after the 31st of December, 1812, whether on the Rhine or in the Departments detached from France by the present Treaty, shall be placed to the account of the future Possessors of the Territory, and shall be paid by the Commission charged with the liquidation of the Debts of that Country.

XXXI. All Archives, Maps, Plans and Documents whatever, belonging to the ceded Countries, or respecting their administration, shall be faithfully given up at the same time with the said Countries: or if that should be impossible, within a period not exceeding 6 months after the cession of the Countries themselves.

This Stipulation applies to the Archives, Maps and Plates, which may have been carried away from the Countries during their temporary occupation by the different Armies.

XXXII. All the Powers engaged on either side in the present War, shall, within the space of 2 months, send Plenipoten-

des Plénipotentiaires à Vienne pour régler, dans un Congrès Général, les arrangemens qui doivent compléter les dispositions du présent Traité.

XXXIII. Le présent Traité sera ratifié, et les Ratifications en seront échangées dans le délai de 15 jours, ou plutôt si faire se peut.

En foi de quoi, les Plénipotentiaires respectifs l'ont signé, et y ont apposé le Cachet de leurs Armes.

Fait à Paris, le 30 Mai, l'an de Grâce, 1814.

(L.S.) CASTLEREAGH.

(L.S.) ABERDEEN.

(L.S.) CATHCART.

(L.S.) CHARLES STEWART,
Lieut.-Génl.

(L.S.) LE PRINCE DE BE-
NEVENT.

tiaries to Vienna, for the purpose of regulating, in General Congress, the arrangements which are to complete the provisions of the present Treaty.

XXXIII. The present Treaty shall be ratified, and the Ratifications shall be exchanged within the period of 15 days, or sooner if possible.

In witness whereof, the respective Plenipotentiaries have signed and affixed to it the Seals of their Arms.

Done at Paris, the 30th of May, in the year of our Lord, 1814.

(L.S.) CASTLEREAGH.

(L.S.) ABERDEEN.

(L.S.) CATHCART.

(L.S.) CHARLES STEWART,
Lieut.-Genl.

(L.S.) LE PRINCE DE BE-
NEVENT.

Separate and Secret Articles between France and Great Britain, Austria, Prussia, and Russia.—Paris, 30th May, 1814.

(Extrait.)

ART. I. La disposition à faire des Territoires auxquels Sa Majesté Très-Chrétienne renonce, par l'Article III du Traité Patent, et les rapports desquels doit résulter un système d'équilibre réel et durable en Europe, seront réglés au Congrès sur les bases arrêtées par les Puissances Alliées entre elles, et d'après les dispositions générales contenues dans les Articles suivans.

II. Les Possessions de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique en Italie, seront limitées par le Pô, et le Tessin, et le Lac Majeur. Le Roi de

(Extract.)

ART. I. The disposal of the Territories given up by His Most Christian Majesty, under the IIIrd Article of the Public Treaty, and the relations from whence a system of real and permanent balance of power in Europe is to be derived, shall be regulated at the Congress upon the principles determined upon by the Allied Powers among themselves, and according to the general provisions contained in the following Articles.

II. The Possessions of His Imperial and Royal Apostolic Majesty in Italy, shall be bounded by the Po, the Tessino, and the Lago Maggiore. The King of

Sardaigne rentrera en possession des ses anciens Etats, à l'exception de la partie de la Savoye assurée à la France par l'Article III du présent Traité. Il recevra un accroissement de Territoire par l'Etat de Gènes. Le Port de Gènes restera Port Libre; les Puissances se réservant de prendre à ce sujet des arrangemens avec le Roi de Sardaigne.

La France reconnoîtra et garantira, conjointement avec les Puissances Alliées, et comme elles, l'organisation politique que la Suisse se donne sous les auspices des dites Puissances Alliées, et d'après les bases arrêtées avec elles.

III. L'établissement d'un juste équilibre en Europe exigeant que la Hollande soit constituée dans des proportions qui la mettent à même de soutenir son indépendance par ses propres moyens, les Pays compris entre la Mer, les Frontières de la France, telles qu'elles se trouvent réglées par le présent Traité, et la Meuse, seront remis à toute perpétuité à la Hollande.

Les Frontières sur la rive droite de la Meuse seront réglées selon les convenances militaires de la Hollande, et de ses voisins.

La liberté de navigation sur l'Escaut sera établie, sur le même principe qui a réglé la navigation du Rhin, dans l'Article V du présent Traité.

Sardinia shall return to the possession of his ancient Dominions, with the exception of that part of Savoy secured to France by the IIIrd Article of the present Treaty. His Majesty shall receive an increase of Territory from the State of Genoa. The Port of Genoa shall continue to be a Free Port; the Powers reserving to themselves the right of making arrangements upon this point with the King of Sardinia.

France shall acknowledge and guarantee, conjointly with the Allied Powers, and on the same footing, the political organization which Switzerland shall adopt under the auspices of the said Allied Powers, and according to the basis already agreed upon with them.

III. The establishment of a just balance of power in Europe requiring that Holland should be so constituted as to be enabled to support her independence through her own resources, the Countries comprised between the Sea, the the Frontiers of France, such as they are defined by the present Treaty, and the Meuse, shall be given up for ever to Holland.

The Frontiers upon the right bank of the Meuse shall be regulated according to the military convenience of Holland, and her neighbours.

The freedom of the navigation of the Scheldt shall be established upon the same principle which has regulated the navigation of the Rhine, in the Vth Article of the present Treaty.

IV. Les Pays Allemands sur la rive gauche du Rhin, qui avaient été réunis à la France depuis 1792, serviront à l'aggrandissement de la Hollande, et à des compensations pour la Prusse et autres Etats Allemands.

* * * * *
Les présens Articles Séparés et Secrets auront la même force et valeur que s'ils étaient insérés mot à mot au Traité Patent de ce jour.

Ils seront ratifiés et les Ratifications en seront échangées en même tems.

En foi de quoi, les Plénipotentiaires respectifs les ont signés, et y ont apposé le Cachet de leurs Armes.

Fait à Paris le 30 Mai, l'an de Grâce, 1814.

(L.S.) CASTLEREAGH.

(L.S.) ABERDEEN.

(L.S.) CATHCART.

(L.S.) CHARLES STEWART,
Lieut.-Génl.

(L.S.) LE PRINCE DE BE-
NEVENT.

IV. The German Territories upon the left bank of the Rhine, which have been united to France since 1792, shall contribute to the aggrandizement of Holland, and shall be further applied to compensate Prussia, and other German States.

* * * * *
The present Separate and Secret Articles shall have the same force and validity as if they were inserted, word for word, in the Treaty Patent of this day.

They shall be ratified and the Ratifications shall be exchanged at the same time.

In witness whereof, the respective Plenipotentiaries have signed and affixed to them the Seals of their Arms.

Done at Paris, the 30th day of May, in the year of our Lord, 1814.

(L.S.) CASTLEREAGH.

(L.S.) ABERDEEN.

(L.S.) CATHCART.

(L.S.) CHARLES STEWART,
Lieut.-Genl.

(L.S.) LE PRINCE DE BE-
NEVENT.

Additional Articles between France and Great Britain.—Paris, 30th May, 1814.

ART. I. Sa Majesté Très-Chrétienne, partageant sans réserve tous les sentimens de Sa Majesté Britannique, relativement à un genre de commerce que repoussent et les principes de la justice naturelle et les lumières des temps où nous vivons, s'engage à unir au futur Congrès tous ses efforts à ceux de Sa Majesté Britannique, pour faire prononcer par toutes les Puis-

ART. I. His Most Christian Majesty, concurring without reserve in the sentiments of His Britannic Majesty, with respect to a description of traffic repugnant to the principles of natural justice and of the enlightened age in which we live, engages to unite all his efforts to those of His Britannic Majesty, at the approaching Congress, to induce all the

sances de la Chrétienté l'abolition de la Traite des Noirs, de telle sorte que la dite Traite cesse universellement, comme elle cessera définitivement, et dans tous les cas, de la part de la France, dans un délai de 5 années; et qu'en outre, pendant la durée de ce délai, aucun Trafiquant d'Esclaves n'en puisse importer ni vendre ailleurs que dans les Colonies de l'Etat dont il est Sujet.

II. Le Gouvernement Britannique et le Gouvernement Français, nommeront incessamment des Commissaires pour liquider leurs dépenses respectives pour l'entretien des Prisonniers de Guerre, afin de s'arranger sur la manière d'acquitter l'excédant qui se trouverait en faveur de l'une ou de l'autre des 2 Puissances.

III. Les Prisonniers de Guerre respectifs seront tenus d'acquitter, avant leur départ du lieu de leur détention, les dettes particulières qu'ils pourraient y avoir contractées, ou de donner au moins caution satisfaisante.

IV. Il sera accordé de part et d'autre, aussitôt après la Ratification du présent Traité de Paix, main levée du séquestre qui aurait été mis depuis l'an 1792, sur les fonds, revenus, créances, et autres effets quelconques des Hautes Parties Contractantes ou de leurs Sujets.

Les mêmes Commissaires dont il est fait mention à l'Article II s'occuperont de l'examen et de la liquidation des réclamations des Sujets de Sa Majesté Britannique envers le Gouvernement Français, pour la valeur des biens, meubles

Powers of Christendom to decree the abolition of the Slave Trade, so that the said Trade shall cease universally, as it shall cease definitively, under any circumstances, on the part of the French Government, in the course of 5 years; and that, during the said period, no Slave Merchant shall import or sell Slaves, except in the Colonies of the State of which he is a Subject.

II. The British and French Governments shall name, without delay, Commissioners to liquidate the accounts of their respective expenses for the maintenance of Prisoners of War, in order to determine the manner of paying the balance which shall appear in favour of the one or the other of the 2 Powers.

III. The respective Prisoners of War, before their departure from the place of their detention, shall be obliged to discharge the private debts they may have contracted, or shall at least give sufficient security for the amount.

IV. Immediately after the Ratification of the present Treaty of Peace, the sequesters, which since the year 1792 may have been laid on the funds, revenues, debts, or any other effects of the High Contracting Parties or their Subjects, shall be taken off.

The Commissioners mentioned in the IInd Article shall undertake the examination of the claims of His Britannic Majesty's Subjects upon the French Government, for the value of the property, moveable or immoveable,

ou immeubles, indûment confisqués par les Autorités Françaises, ainsi que pour la perte totale ou partielle de leurs créances ou autres propriétés indûment retenues sous le séquestre depuis l'année 1792.

La France s'engage à traiter à cet égard les Sujets Anglais avec la même justice que les Sujets Français ont éprouvé en Angleterre; et le Gouvernement Anglais, désirant concourir pour sa part au nouveau témoignage que les Puissances Alliées ont voulu donner à Sa Majesté Très-Chrétienne, de leur désir de faire disparaître les conséquences de l'époque de malheur si heureusement terminée par la présente Paix, s'engage de son côté, à renoncer, dès que justice complète sera rendue à ses Sujets, à la totalité de l'excédant qui se trouverait en sa faveur relativement à l'entretien des Prisonniers de Guerre: de manière que la Ratification du résultat du travail des Commissaires susmentionnés, et l'acquit des sommes, ainsi que la restitution des effets qui seront jugés appartenir aux Sujets de Sa Majesté Britannique complèteront sa renonciation.

V. Les 2 Hautes Parties Contractantes, désirant d'établir les relations les plus amicales entre leurs Sujets respectifs, se réservent et promettent de s'entendre, et de s'arranger le plutôt que faire se pourra sur leurs intérêts commerciaux, dans l'intention d'encourager et d'augmenter la prospérité de leurs Etats respectifs.

illegally confiscated by the French Authorities, as also for the total or partial loss of their debts or other property, illegally detained under sequester since the year 1792.

France engages to act towards British Subjects in this respect, in the same spirit of justice which the French Subjects have experienced in Great Britain; and His Britannic Majesty, desiring to concur in the new pledge which the Allied Powers have given to His Most Christian Majesty, of their desire to obliterate every trace of that disastrous epoch so happily terminated by the present Peace, engages on his part, when complete justice shall be rendered to his Subjects, to renounce the whole amount of the balance which shall appear in his favour for support of the Prisoners of War, so that the Ratification of the Report of the above Commissioners, and the discharge of the sums due to British Subjects, as well as the restitution of the effects which shall be proved to belong to them, shall complete the renunciation.

V. The 2 High Contracting Parties, desiring to establish the most friendly relations between their respective Subjects, reserve to themselves, and promise to come to a mutual understanding and arrangement, as soon as possible, upon their commercial interests, with the view of encouraging and increasing the prosperity of their respective States.

Les présens Articles Additionnels auront la même force et valeur que s'ils étaient insérés mot à mot au Traité de ce jour. Ils seront ratifiés, et les Ratifications en seront échangées en même tems.

En foi de quoi, les Plénipotentiaires respectifs les ont signés, et y ont apposé le Cachet de leurs Armes.

Fait à Paris, le 30 Mai, l'an de Grâce, 1814.

(L.S.) CASTLEREAGH.

(L.S.) ABERDEEN.

(L.S.) CATHCART.

(L.S.) CHARLES STEWART,
Lieut.-Génl.

(L.S.) LE PRINCE DE BE-
NEVENT.

The present Additional Articles shall have the same force and validity as if they were inserted word for word in the Treaty Patent of this day. They shall be ratified, and the Ratifications shall be exchanged at the same time.

In witness whereof, the respective Plenipotentiaries have signed and affixed to them the Seals of their Arms.

Done at Paris, the 30th day of May, in the year of our Lord, 1814.

(L.S.) CASTLEREAGH.

(L.S.) ABERDEEN.

(L.S.) CATHCART.

(L.S.) CHARLES STEWART,
Lieut.-Genl.

(L.S.) LE PRINCE DE BE-
NEVENT.

*Additional Article between France and Austria.—Paris,
30th May, 1814.*

LES Hautes Parties Contractantes, voulant effacer toutes les traces des événemens malheureux qui ont pesé sur leurs Peuples, sont convenues d'annuler explicitement les effets des Traités de 1805 et 1809, en autant qu'ils ne sont déjà annulés de fait par le présent Traité. En conséquence de cette détermination, Sa Majesté Très-Chrétienne promet que les Décrets portés contre des Sujets Français ou réputés Français, étant ou ayant été au service de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, demeureront sans effet, ainsi que les jugemens qui ont pu être rendus en exécution de ces Décrets.

Le présent Article Additionnel aura la même force et valeur que s'il était inséré mot à mot au Traité Patent de ce jour. Il sera ratifié, et les Ratifications en seront échangées en même tems. En foi de quoi, les Plénipotentiaires respectifs l'ont signé, et y ont apposé le Cachet de leurs Armes.

Fait à Paris, le 30 Mai, l'an de Grâce, 1814.

(L.S.) LE PRINCE DE BENEVENT.

(L.S.) LE PRINCE DE METTERNICH.

(L.S.) COMTE DE STADION.

*Additional Article between France and Prussia.—Paris,
30th May, 1814.*

QUOIQUE le Traité de Paix conclu à Bâle, le 5 Avril, 1795*, celui de Tilsit du 9 Juillet, 1807*, la Convention de Paris du 20 Septembre, 1808, ainsi que toutes les Conventions et Actes quelconques conclus depuis la Paix de Bâle entre la Prusse et la France, soient déjà annulés de fait par le présent Traité, les Hautes Parties Contractantes ont jugé néanmoins à propos de déclarer encore expressément, que lesdits Traités cessent d'être obligatoires pour tous leurs Articles tant Patents que Secrets, et qu'elles renoncent mutuellement à tout droit et se dégagent de toute obligation qui pourraient en découler.

Sa Majesté Très Chrétienne promet que les Décrets portés contre des Sujets Français, ou réputés Français, étant ou ayant été au service de Sa Majesté Prussienne, demeureront sans effet, ainsi que les jugemens qui ont pu être rendus en exécution de ces Décrets.

Le présent Article Additionnel aura la même force et valeur que s'il était inséré mot à mot au Traité Patent de ce jour. Il sera ratifié, et les Ratifications en seront échangées en même tems. En foi de quoi, les Plénipotentiaires respectifs l'ont signé, et y ont apposé le Cachet de leurs Armes.

Fait à Paris, le 30 Mai, de l'an de Grâce, 1814.

(L.S.) LE PRINCE DE BENEVENT.

(L.S.) CHARLES-AUGUSTE, BARON DE HARDENBERG.

(L.S.) CHARLES-GUILLAUME, BARON DE HUMBOLDT.

*Additional Article between France and Russia.—Paris,
30th May, 1814.*

LE Duché de Varsovie étant sous l'administration d'un Conseil Provisoire établi par la Russie, depuis que ce Pays a été occupé par ses Armes, les 2 Hautes Parties Contractantes sont convenus de nommer immédiatement une Commission Spéciale composée, de part et d'autre, d'un nombre égal de Commissaires, qui seront chargés de l'examen, de la liquidation, et de tous les arrangemens relatifs aux prétentions réciproques.

Le présent Article Additionnel aura la même force et valeur que s'il était inséré mot à mot au Traité Patent de ce jour. Il sera ratifié, et les Ratifications en seront échangées en même tems. En foi de quoi, les Plénipotentiaires respectifs l'ont signé, et y ont apposé le Cachet de leurs Armes.

Fait à Paris, le 30 Mai, l'an de Grâce, 1814.

(L.S.) LE PRINCE DE BENEVENT.

(L.S.) ANDRE, COMTE RASOUMOFFSKY.

(L.S.) CHARLES ROBERT, COMTE DE NESSELRODE.

FRENCH TEXTS

ART. 5. La renonciation du Gouvernement Français, contenue dans l'article 18, s'étend nommément à toutes les réclamations qu'il pourrait former contre les Puissances Alliées à titre de dotations, de donations, de revenus de la Légion d'honneur, de sénatoreries, de pensions et autres charges de cette nature.

ART. 6. Le Gouvernement Français, ayant offert, par l'article secret de la convention du 23 avril, de faire rechercher et d'employer tous ses efforts pour retrouver les fonds de la banque de Hambourg, promet d'ordonner les perquisitions les plus sévères pour découvrir lesdits fonds et de poursuivre tous ceux qui pourraient en être détenteurs.

Les présents articles séparés et secrets auront la même force et valeur que s'ils étaient insérés mot à mot au Traité patent de ce jour. Ils seront ratifiés, et les ratifications en seront échangées en même temps. En foi de quoi, les Plénipotentiaires respectifs les ont signés et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Paris le 30 Mai de l'an de grâce 1814.

Prince de BÉNÉVENT. Prince de METTERNICH. Comte de STADION

ARTICLES ADDITIONNELS ET SECRETS.

ART. 1^{er}. A dater de la signature du présent Traité, le paiement de la rente dite de Lorraine continuera à avoir lieu, comme jusqu'en 1791.

ART. 2. La Cour de France s'engage à faire remettre aux commissaires, qui seront nommés à cet effet par la Cour de Vienne, tous les actes qui ont rapport à l'ancien Empire Germanique; à la Belgique et à d'autres provinces qui ont fait partie de la Monarchie Autrichienne, et qui ont été enlevés des archives de Vienne.

Les présents articles additionnels et secrets auront la même force et valeur que s'ils étaient insérés mot à mot au Traité patent de ce

jour. Ils seront ratifiés, et les ratifications en seront échangées en même temps. En foi de quoi, les Plénipotentiaires respectifs les ont signés et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Paris le 30 Mai de l'an de grâce 1814.

Prince de BÉNÉVENT. Prince de METTERNICH. Comte de STADION.

Au nom de la très-sainte et indivisible Trinité.

S. M. le Roi de France et de Navarre d'une part, et S. M. le Roi de Suède et de Norvège et ses Alliés d'autre part, étant animés d'un égal désir de mettre fin aux longues agitations de l'Europe et aux malheurs des Peuples, par une paix solide, fondée sur une juste répartition de forces entre les Puissances et portant dans ses stipulations la garantie de sa durée, et S. M. le Roi de Suède et de Norvège et ses Alliés, ne voulant plus exiger de la France, aujourd'hui que, replacée sous le Gouvernement paternel de ses Rois, elle offre ainsi à l'Europe un gage de sécurité et de stabilité, des conditions et des garanties qu'ils lui avaient à regret demandées sous son dernier Gouvernement, leurs dites Majestés ont nommé des Plénipotentiaires pour discuter, arrêter et signer un Traité de paix et d'amitié, savoir :

S. M. le Roi de France et de Navarre, M. Charles-Maurice *Talleyrand-Périgord*, Prince de *Bénévent*, etc., et S. M. le Roi de Suède et de Norvège, M. Louis-Bogislas Curt, Comte de *Stedingk*, etc., et M. Gustave, Baron de *Wetterstedt*, etc.; lesquels, après avoir échangé leurs pleins-pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

ART. 1 à 32. Sont littéralement conformes aux articles figurant sous les mêmes numéros dans le Traité général conclu le 30 mai 1814 entre la France et les Puissances Alliées.

ART. 33. Le présent Traité sera ratifié et les ratifications en seront échangées dans le délai de huit semaines ou plus tôt si faire se peut.

En foi de quoi, les Plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Paris le 30 mai de l'an de grâce 1814.

Le Prince de BÉNÉVENT. C. STEDINGK. G. BARON DE WETTERSTEDT.

Après ces signatures vient l'article additionnel pour l'abrogation des Traités de 1805 et 1809, ainsi que les articles séparés secrets qui figurent en termes identiques à la fin du Traité Austro-Français du même jour tels qu'ils se trouvent rapportés ci-dessus, p. 424.

L'article secret, spécial au Traité Franco-Suédois, est ainsi libellé.

ARTICLE ADDITIONNEL SECRET.

S. M. T. C. reconnaît la réunion du Royaume de Norvège au Royaume de Suède en conséquence de la cession qui en a été faite à S. M. Suédoise par le Traité de Kiel

Le présent article additionnel aura la même force et valeur que s'il était inséré mot à mot au Traité patent de ce jour. Il sera ratifié et les ratifications en seront échangées en même temps.

En foi de quoi, les Plénipotentiaires respectifs l'ont signé et ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Paris le 30 Mai 1814.

Prince de BÉNÉVENT. C. Stedingk. G. Baron de WETTERSTEDT.

ACTE d'Accession de la part du Portugal à la Convention pour la Suspension d'Hostilités, entre la France et les Puissances Alliées, du 23 Avril, 1814 — Signé à Paris, le 8 Mai, 1814.

Son Excellence M. le Comte de Funchal, et Son Altesse Sérénissime le Prince de Bénévent, étant munis de Pleins-pouvoirs de leurs Cours respectives pour convenir d'une Suspension d'Hostilités entre le Portugal et la France, sont convenus de ce qui suit.

Son Altesse Royale le Prince Régent de Portugal et des Algarves, adhère pleinement et sans réserve à la Convention conclue le 23 Avril dernier entre la France et les Puissances Alliées, pour faire cesser immédiatement de part et d'autre les hostilités, tant sur terre que sur mer, et en conséquence toutes hostilités cesseront entre les 2 Gouvernemens et leurs Sujets respectifs dans les termes fixés par la dite Convention.

En foi de quoi, les Plénipotentiaires respectifs ont signé le présent Acte d'Adhésion, et y ont apposé le Cachet de leurs Armes.

Fait à Paris, le 8 Mai, 1814.

(L.S.) LE COMTE DE FUNCHAL.

(L.S.) LE PRINCE DE BENEVENT.

ARTICLES entre le Portugal et la France, additionnels au Traité Définitif de Paix entre la France et les Puissances Alliées, du 30 Mai, 1814 — Signés à Paris, le 30 Mai, 1814.

(1.) QUOIQUE les Traités, Conventions, et Actes, conclus entre les 2 Puissances antérieurement à la Guerre, soient annulés de fait par

l'état de Guerre, les Hautes Parties Contractantes ont jugé néanmoins à propos de déclarer, encore expressément, que les dits Traités, Conventions, et Actes, notamment les Traités signés à Badajoz et à Madrid en 1801*, et la Convention signée à Lisbonne en 1804, sont nuls et comme non avenus, en tant qu'ils concernent le Portugal et la France; et que les 2 Couronnes renoncent mutuellement à tout droit, et se dégagent de toute obligation qui pourraient en résulter.

Fait à Paris, le 30 Mai, 1814.

(L.S.) LE COMTE DE FUNCHAL.

(L.S.) LE PRINCE DE BENEVENT.

(2.) Par rapport aux réclamations, que les Sujets de l'une des Hautes Parties Contractantes auraient à faire à la charge de l'autre, il sera usé d'une parfaite réciprocité, de manière que pour chaque nature de réclamation, ce que l'un des 2 Gouvernemens aura fait deviendra la règle de l'autre.

Fait à Paris, le 30 Mai, 1814.

(L.S.) LE COMTE DE FUNCHAL.

(L.S.) LE PRINCE DE BENEVENT.

(3.) Son Altesse Royale le Prince Régent de Portugal et des Algarves, s'engage et s'oblige à ce que celles des Clauses de la Capitulation de la Guyane Française qui n'auraient pas été exécutées, reçoivent lors de la restitution de cette Colonie à la France leur plein et entier accomplissement.

Fait à Paris, le 30 Mai, 1814.

(L.S.) LE COMTE DE FUNCHAL.

(L.S.) LE PRINCE DE BENEVENT.

Act between Austria, Great Britain,
Prussia and Russia,
signed at Paris, 31 May 1814

THIS arrangement between representatives of the Allied Powers regarding the military occupation of the territories ceded by France by the Treaty of 30 May 1814 is reproduced from Martens, *Nouveau Recueil des Traités*, vol. III, p. 309, being printed also by Neumann, *Recueil des Traités et Conventions conclus par l'Autriche*, vol. II, p. 476, and in *Martens' Russian Treaties*, vol. III, p. 168.



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

UN LIBRARY

APR 25 1983

A/38/132

S/15675

8 avril 1983

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/ARABE/
ESPAGNOL/FRANCAIS

UN/SA COLLECTION

ASSEMBLEE GENERALE

Trente-huitième session

Points 10, 12, 14, 18, 23, 25, 28, 29, 30,

31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 41,

44, 45, 50, 56, 59, 62, 63, 65, 72, 76, 78

125 et 135 de la liste préliminaire*

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR L'ACTIVITE DE L'ORGANISATION

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

RAPPORT DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE

L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

QUESTION DES ILES FALKLAND (MALVINAS)

AGRESSION ARMEE ISRAELIENNE CONTRE LES INSTALLATIONS

NUCLEAIRES IRAQUIENNES ET SES GRAVES CONSEQUENCES

POUR LE SYSTEME INTERNATIONAL ETABLI EN CE QUI CONCERNE

LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ENERGIE NUCLEAIRE, LA

NON-PROLIFERATION DES ARMES NUCLEAIRES ET LA PAIX ET LA

SECURITE INTERNATIONALES

LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES INCIDENCES POUR LA

PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES

QUESTION DE L'ILE COMORIENNE DE MAYOTTE

TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

QUESTION DE PALESTINE

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONFERENCE DES NATIONS UNIES POUR LA PROMOTION DE

LA COOPERATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DES

UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ENERGIE NUCLEAIRE

QUESTION DE NAMIBIE

QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET DE LA

COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST

OUVERTURE DE NEGOCIATIONS GLOBALES SUR LA COOPERATION

ECONOMIQUE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT

CONSEIL DE SECURITE
Trente-huitième année

* A/38/50.

QUESTION DE CHYPRE
CESSATION DE TOUTES LES EXPLOSIONS EXPERIMENTALES
D'ARMES NUCLEAIRES
NECESSITE URGENTE DE CONCLURE UN TRAITE D'INTERDICTION
COMPLETE DES ESSAIS NUCLEAIRES
EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET
DECISIONS ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA
DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE
RAPPORT ENTRE LE DESARMEMENT ET LE DEVELOPPEMENT
APPLICATION DE LA DECLARATION FAISANT DE
L'OCEAN INDIEN UNE ZONE DE PAIX
DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET
EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE CLOTURE
DE LA DOUZIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE
L'ASSEMBLEE GENERALE
RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA COOPERATION
DANS LA REGION DE LA MEDITERRANEE
QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION
QUESTION DES ILES MALGACHES GLORIEUSES, JUAN DE NOVA,
EUROPA ET BASSAS DA INDIA
DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS ENTRE ETATS
RAPPORT DU COMITE SPECIAL DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES
ET DU RAFFERMISSEMENT DU ROLE DE L'ORGANISATION

Lettre datée du 30 mars 1983, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir faire distribuer aux Etats Membres les documents finals de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à New Delhi (Inde) du 7 au 12 mars 1983, en tant que document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 10, 12, 14, 18, 23, 25, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 41, 44, 45, 50, 56, 59, 62, 63, 65, 72, 76, 78, 125 et 135 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de l'Inde
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) N. KRISHNAN

ANNEXE

Documents finals de la septième Conférence des chefs d'Etat
ou de gouvernement des pays non alignés, réunie à New Delhi
du 7 au 12 mars 1983

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
I. DECLARATION POLITIQUE	6
Déclaration du Président sur le conflit Iran-Iraq	56
Décision relative à la composition du Bureau de coordination	57
II. MESSAGE DE NEW DELHI	58
III. DECLARATION ECONOMIQUE	61
Déclaration relative à "l'action collective pour la prospérité mondiale"	118
Déclaration relative à l'autonomie collective des pays non alignés et autres pays en développement	120
Programme d'action pour la coopération économique	122
Recommandations du Président (Bangladesh) du Groupe des 77 à New York et du Président du Mouvement des non-alignés (Cuba) sur l'harmonisation et la coordination du Programme d'action du Mouvement non aligné et du Programme d'action de Caracas	141
APPENDICES	
I. Ordre du jour de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés	144
II. Discours inaugural prononcé par Shrimati Indira Gandhi, Premier Ministre de l'Inde	147
III. Discours de clôture de Shrimati Indira Gandhi, Premier Ministre de l'Inde	155
IV. Message de soutien et de solidarité adressé aux Mouvements de libération nationale	159
V. Message de solidarité avec le peuple palestinien	160
VI. Rapport du Rapporteur général	161

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
VII. Rapport de la Commission politique	167
VIII. Rapport de la Commission économique	171
IX. Rapport de la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés	173
X. Résolution de remerciements au Gouvernement et au peuple de l'Inde	177
XI. Participation à la Conférence*	178

* La liste complète des participants a été distribuée séparément
(NAC/CONF.7/Doc.8/Rev.1).

I. DECLARATION POLITIQUE

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 7	8
II. ROLE DU NON-ALIGNEMENT	8 - 27	9
III. DESARMEMENT, SURVIE ET COEXISTENCE A L'AGE DES ARMEMENTS NUCLEAIRES	28 - 38	16
IV. LA SITUATION EN AFRIQUE AUSTRALE	39 - 68	18
V. SAHARA OCCIDENTAL	69 - 71	25
VI. MAYOTTE	72	25
VII. ILES MALGACHES	73	26
VIII. L'OCEAN INDIEN, ZONE DE PAIX	74 - 80	26
IX. SOUVERAINETE DE MAURICE SUR L'ARCHIPEL DE CHAGOS, Y COMPRIS DIEGO GARCIA	81	27
X. QUESTION DE PALESTINE	82 - 98	27
XI. QUESTION DU LIBAN	99	30
XII. SITUATION AU MOYEN-ORIENT	100 - 107	31
XIII. AGRESSION ISRAELIENNE CONTRE LES INSTALLATIONS NUCLEAIRES IRAQUIENNES	108 - 111	36
XIV. ASIE DU SUD-EST	112 - 113	37
XV. ASIE DU SUD-OUEST	114 - 115	37
XVI. COREE	116 - 117	38
XVII. CONFLIT IRAN-IRAQ	118	38
XVIII. EUROPE	119 - 121	39
XIX. MEDITERRANEE	122 - 127	39
XX. CHYPRE	128 - 131	40

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Pages</u>
XXI. PROBLEMES DE L'AMERIQUE LATINE ET DES CARAIBES	132 - 165	41
XXII. UTILISATION DE L'ENERGIE NUCLEAIRE A DES FINS PACIFIQUES	166 - 168	47
XXIII. REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS	169 - 171	48
XXIV. NON-INTERVENTION ET NON-INGERENCE	172	49
XXV. NOUVEL ORDRE MONDIAL DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	173	49
XXVI. ORGANISATION DES NATIONS UNIES	174 - 179	51
XXVII. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	180 - 195	52

I. INTRODUCTION

1. La septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés s'est tenue à New Delhi (Inde) du 7 au 12 mars 1983.
2. La Conférence avait été précédée d'une Conférence des ministres des Affaires étrangères des pays non alignés qui s'est tenue du 3 au 5 mars 1983.
3. Les représentants des pays et organisations membres du Mouvement dont les noms suivent ont participé à la septième Conférence :

Afghanistan (République démocratique d'), Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bouthan, Bolivie, Botswana, Burundi, Cap-Vert, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Organisation de libération de la Palestine (OLP), Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Qatar, République arabe syrienne, République arabe du Yémen, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, South West Africa People's Organization (SWAPO), Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Vanuatu, Viet Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

4. Les représentants des pays et organisations ainsi que les Mouvements de libération nationale dont les noms suivent assistaient à la Conférence en qualité d'observateurs :

Brésil, El Salvador, Mexique, Papouasie - Nouvelle-Guinée
Philippines, Uruguay, Venezuela, African National Congress (ANC), Ligue des Etats arabes, Organisation de la Conférence islamique, Organisation des Nations Unies, Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques, Organisation de l'unité africaine (OUA), Pan-Africanist Congress of Azania (PAC), Parti socialiste de Porto Rico.

5. Les délégations des pays et des organisations dont les noms suivent assistaient à la Conférence en qualité d'invités :

Autriche, Espagne, Finlande, Portugal, République dominicaine, Roumanie, Saint Marin, Saint Siège, Suède, Suisse, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation mondiale de la santé (OMS), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD),

IX. SOUVERAINETE DE MAURICE SUR L'ARCHIPEL DE CHAGOS, Y COMPRIS DIEGO GARCIA

81. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont exprimé, en particulier, leur plein appui à la souveraineté de Maurice sur l'archipel de Chagos, y compris Diego Garcia, qui, en 1965, a été détaché du territoire de Maurice par l'ancienne puissance coloniale en violation des dispositions des résolutions 1514 (XV) et 2066 (XX) de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'établissement et le renforcement de la base militaire de Diego Garcia a compromis la souveraineté, l'intégrité territoriale et le développement pacifique de Maurice et des autres Etats. Ils ont demandé la restitution sans tarder de Diego Garcia à Maurice.



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/40/854

S/17610

7 novembre 1985

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarantième session

Points 18, 21, 22, 23, 27, 28, 29,

30, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38,

39, 40, 41, 44, 45, 48, 49, 50,

51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58,

59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66,

67, 68, 69, 70, 71, 72, 74, 75,

76, 78, 79, 82, 84, 88, 89, 90,

92, 93, 94, 95, 102, 104, 109,

110 et 111 de l'ordre du jour

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI
DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES
COLONIAUX

LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE : MENACES
CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE INTER-
NATIONALES ET INITIATIVES DE PAIX

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

QUESTION DES ILES FALKLAND (MALVINAS)

ANNEE INTERNATIONALE DE LA PAIX

LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES
CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA SECURITE
INTERNATIONALES

AGRESSION ARMEE ISRAELIENNE CONTRE LES
INSTALLATIONS NUCLEAIRES IRAQUIENNES ET
SES GRAVES CONSEQUENCES POUR LE SYSTEME
INTERNATIONAL ETABLI EN CE QUI CONCERNE
LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ENERGIE
NUCLEAIRE, LA NON-PROLIFERATION DES ARMES
NUCLEAIRES ET LA PAIX ET LA SECURITE
INTERNATIONALES

SITUATION ECONOMIQUE CRITIQUE EN AFRIQUE

QUESTION DE L'ILE COMORIENNE DE MAYOTTE

QUESTION DE PALESTINE

QUESTION DE NAMIBIE

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT

SUD-AFRICAIN

DROIT DE LA MER

CONSEIL DE SECURITE

Quarantième année

CONFERENCE DES NATIONS UNIES POUR LA
PROMOTION DE LA COOPERATION INTERNATIONALE
DANS LE DOMAINE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ENERGIE NUCLEAIRE
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT
CELEBRATION DU QUARANTIEME ANNIVERSAIRE DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
ANNIVERSAIRE DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET DE LA
COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST
OUVERTURE DE NEGOCIATIONS GLOBALES SUR LA
COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE
POUR LE DEVELOPPEMENT
QUESTION DE CHYPRE
APPLICATION DES RESOLUTIONS DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES
CONSEQUENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES DE LA
COURSE AUX ARMEMENTS ET SES EFFETS
PROFONDEMENT NUISIBLES SUR LA PAIX ET LA
SECURITE DANS LE MONDE
APPLICATION DE LA RESOLUTION 39/51 DE
L'ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A LA SIGNATURE
ET A LA RATIFICATION DU PROTOCOLE
ADDITIONNEL I AU TRAITE VISANT
L'INTERDICTION DES ARMES NUCLEAIRES
EN AMERIQUE LATINE (TRAITE DE
TIAFELCO)
CESSATION DE TOUTES LES EXPLOSIONS
EXPERIMENTALES D'ARMES NUCLEAIRES
NECESSITE URGENTE DE CONCLURE UN TRAITE
D'INTERDICTION COMPLETE DES ESSAIS
NUCLEAIRES
CREATION D'UNE ZONE EXEMPTEE D'ARMES
NUCLEAIRES DANS LA REGION DU
MOYEN-ORIENT
CREATION D'UNE ZONE EXEMPTEE D'ARMES
NUCLEAIRES EN ASIE DU SUD
CONVENTION SUR L'INTERDICTION OU LA
LIMITATION DE L'EMPLOI DE CERTAINES
ARMES CLASSIQUES QUI PEUVENT ETRE
CONSIDERES COMME PRODUISANT DES
EFFETS TRAUMATIQUES EXCESSIFS OU
COMME FRAPPANT SANS DISCRIMINATION
CONCLUSION D'UNE CONVENTION INTERNATIONALE
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE DES
ETATS NON DOTES D'ARMES NUCLEAIRES
CONTRE L'UTILISATION OU LA MENACE DE
L'UTILISATION DES ARMES NUCLEAIRES

CONCLUSION D'ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX
EFFICACES POUR GARANTIR LES ETATS NON
DOTES D'ARMES NUCLEAIRES CONTRE
L'UTILISATION OU LA MENACE DE
L'UTILISATION DES ARMES NUCLEAIRES
PREVENTION D'UNE COURSE AUX ARMEMENTS DANS
L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
APPLICATION DE LA RESOLUTION 39/60 DE
L'ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A LA
CESSATION IMMEDIATE ET A L'INTERDICTION
DES ESSAIS D'ARMES NUCLEAIRES
APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LA
DENUCLEARISATION DE L'AFRIQUE
INTERDICTION DE LA MISE AU POINT ET DE LA
FABRICATION DE NOUVEAUX TYPES D'ARMES
DE DESTRUCTION MASSIVE ET DE NOUVEAUX
SYSTEMES DE TELLES ARMES
EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE
CLOTURE DE LA DOUZIEME SESSION
EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE
REDUCTION DES BUDGETS MILITAIRES
ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES
(BIOLOGIQUES)
ARMEMENT NUCLEAIRE ISRAELIEN
EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS
ET DECISIONS ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE
GENERALE A SA DIXIEME SESSION
EXTRAORDINAIRE
APPLICATION DE LA DECLARATION FAISANT DE
L'OCEAN INDIEN UNE ZONE DE PAIX
CONFERENCE MONDIALE DU DESARMEMENT
DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET
RELATION ENTRE LE DESARMEMENT ET
LE DEVELOPPEMENT
QUESTION DE L'ANTARCTIQUE
RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA
COOPERATION DANS LA REGION DE LA
MEDITERRANEE
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE
INTERNATIONALE
EFFETS DES RAYONNEMENTS IONISANTS
RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ENQUETTER
SUR LES PRATIQUES ISRAELIENNES AFFECTANT
LES DROITS DE L'HOMME DE LA POPULATION DES
TERRITOIRES OCCUPES
COOPERATION INTERNATIONALE TOUCHANT LES
UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE
EXTRA-ATMOSPHERIQUE
QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION

OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES
NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES DE
PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT
QUESTION DES ILES MALGACHES GLORIEUSES,
JUAN DENOVA, EUROPA ET BASSAS DA INDIA
DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE
INTERNATIONALE
APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION POUR LA
DEUXIEME DECENNIE DE LA LUTTE CONTRE LE
RACISME ET LA DISCRIMINATION RACIALE
ANNEE INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE :
PARTICIPATION, DEVELOPPEMENT, PAIX
LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE
DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME :
EGALITE, DEVELOPPEMENT ET PAIX
IMPORTANCE, POUR LA GARANTIE ET
L'OBSERVATION EFFECTIVES DES DROITS
DE L'HOMME, DE LA REALISATION UNIVERSELLE
DU DROIT DES PEUPLES A L'AUTODETERMINATION
ET DE L'OCTROI RAPIDE DE L'INDEPENDANCE AUX
PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX
ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE
DISCRIMINATION RACIALE
POLITIQUES ET PROGRAMMES RELATIFS A LA
JEUNESSE
DROITS DE L'HOMME ET PROGRES DE LA
SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE
PACTES INTERNATIONAUX RELATIFS AUX
DROITS DE L'HOMME
RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TERRITOIRES
NON AUTONOMES, COMMUNIQUEES EN VERTU
DE L'ALINEA e DE L'ARTICLE 73 DE LA
CHARTRE DES NATIONS UNIES
ACTIVITES DES INTERETS ETRANGERS,
ECONOMIQUES ET AUTRES, QUI FONT
OBSTACLE A L'APPLICATION DE LA
DECLARATION SUR L'OCTROI DE
L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES
COLONIAUX EN NAMIBIE ET DANS TOUS LES
AUTRES TERRITOIRES SE TROUVANT SOUS
DOMINATION COLONIALE, ET AUX EFFORTS
TENDANT A ELIMINER LE COLONIALISME,
L'APARTHEID ET LA DISCRIMINATION
RACIALE EN AFRIQUE AUSTRALE
DECLARATION SUR L'OCTROI DE
L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX
PEUPLES COLONIAUX

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR
L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX
PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX PAR
LES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET
LES ORGANISMES INTERNATIONAUX
ASSOCIES A L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

Lettre datée du 5 novembre 1985, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de l'Angola auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous adresser copie de la Déclaration politique finale (annexe I) et de la Déclaration économique (annexe II) adoptées par la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, qui s'est tenue à Luanda du 4 au 7 septembre 1985, en vous priant de bien vouloir la faire distribuer aux Etats Membres comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 18, 21, 22, 23, 27, 28, 29, 30, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 44, 45, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 74, 75, 76, 78, 79, 82, 84, 88, 89, 90, 92, 93, 94, 95, 102, 104, 109, 110 et 111 de l'Assemblée générale, et comme document officiel du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Elisio de FIGUEIREDO

ANNEXE I

Déclaration politique finale

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 12	8
II. ROLE DU NON-ALIGNEMENT	13 - 21	9
III. EVALUATION DE LA SITUATION INTERNATIONALE ACTUELLE	22 - 30	11
IV. DESARMEMENT ET SECURITE INTERNATIONALE	31 - 57	13
V. ANTARCTIQUE	58 - 60	20
VI. L'OCEAN INDIEN, ZONE DE PAIX	61 - 64	21
VII. UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ENERGIE NUCLEAIRE ...	65 - 70	21
VIII. AFRIQUE AUSTRALE	71 - 121	23
IX. COLLABORATION AVEC L'AFRIQUE DU SUD ET ISRAEL DANS LE DOMAINE NUCLEAIRE	122	30
X. SAHARA OCCIDENTAL	123 - 128	30
XI. MAYOTTE	129	31
XII. ILES MALGACHES	130	31
XIII. SOUVERAINETE DE MAURICE SUR L'ARCHIPEL DE CHAGOS, Y COMPRIS DIEGO GARCIA	131	31
XIV. TCHAD	132 - 134	31
XV. LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT	135 - 150	32
XVI. QUESTION DE PALESTINE	151 - 171	34
XVII. LIBAN	172 - 178	37
XVIII. AGRESSION ISRAELIENNE CONTRE LES INSTALLATIONS NUCLEAIRES IRAQUIENNES	179	38
XIX. CHYPRE	180 - 186	38
XX. EUROPE	187 - 191	39

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
XXI. LA MEDITERRANEE	192 - 195	40
XXII. ASIE DU SUD-EST	196 - 197	41
XXIII. ASIE DU SUD-OUEST	198 - 199	41
XXIV. COREE	200 - 202	42
XXV. AMERIQUE LATINE ET CARAIBES	203 - 243	42
XXVI. NON-INTERVENTION ET NON-INGERENCE	244 - 245	49
XXVII. REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS ET DES CONFLITS	246 - 249	49
XXVIII. QUARANTIEME ANNIVERSAIRE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES	250 - 272	50
XXIX. ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE	273 - 281	54
XXX. ANNEE INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE (1985)	282	55
XXXI. CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES FEMMES ET LE DEVELOPPEMENT	283	55
XXXII. TRENTIEME ANNIVERSAIRE DE LA CONFERENCE AFRO-ASIATIQUE	284 - 285	55
XXXIII. VINGT-CINQUIEME ANNIVERSAIRE DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX	286 - 294	56
XXXIV. NOUVEL ORDRE MONDIAL DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	295 - 309	57
XXXV. VINGT-CINQUIEME ANNIVERSAIRE DU MOUVEMENT DES PAYS NON ALIGNES	310	60
XXXVI. LE HUITIEME SOMMET	311 - 312	60
COMMUNIQUE SPECIAL DE LUANDA SUR L'AFRIQUE DU SUD		60
<u>Appendice.</u> Déclaration du Président de la Commission politique		62

I. INTRODUCTION

1. La Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés s'est tenue à Luanda (République populaire d'Angola) du 4 au 7 septembre 1985.
2. La Conférence avait été précédée d'une réunion de hauts fonctionnaires tenue les 2 et 3 septembre 1985.
3. Les représentants des pays et organisations suivants, membres du Mouvement des pays non alignés, ont participé à la Conférence : Afghanistan, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Organisation de libération de la Palestine, Pakistan, Panama, Pérou, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, South West Africa People's Organization, Sri Lanka, Suriname, Tchad, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Vanuatu, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.
4. Les représentants des pays, organisations et mouvements de libération nationale suivants assistaient à la Conférence en qualité d'observateurs : Brésil, Philippines, Mexique, Organisation des Nations Unies, Organisation de l'unité africaine, African National Congress, Pan-Africanist Congress of Azania, République dominicaine, Uruguay, Venezuela.
5. Les délégations des pays et des organisations suivants assistaient à la Conférence en qualité d'invités : Autriche, Conseil des Nations Unies pour la Namibie, Organisation de la Conférence islamique, Comité international de la Croix-Rouge, Finlande, Ligue des Etats arabes, ONUDI, PNUD, Portugal, Roumanie, Espagne, Saint-Siège, Suède, Suisse, Unesco, Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques.
6. Lors de la séance inaugurale, la Conférence a eu l'honneur d'entendre une importante et inspirante allocution prononcée par S. Exc. M. José Eduardo Dos Santos, président de la République populaire d'Angola. Cette importante déclaration, qui donnait tout à fait le ton de la Conférence, a été acclamée et adoptée comme document officiel.
7. La Conférence a également eu le privilège d'entendre un message de S. Exc. Rajiv Gandhi, premier ministre de l'Inde et président du Mouvement des pays non alignés. La Conférence a de même eu le privilège d'entendre un message de S. Exc. M. Abdou Diouf, président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine.

**XIII. SOUVERAINETE DE MAURICE SUR L'ARCHIPEL DE CHAGOS,
Y COMPRIS DIEGO GARCIA**

131. Les ministres ont exprimé, en particulier, leur plein appui à la souveraineté de Maurice sur l'archipel de Chagos, y compris Diego Garcia, qui, en 1965, a été détaché du territoire de Maurice par l'ancienne puissance coloniale en violation des dispositions des résolutions 1514 (XV) et 2066 (XX) de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'établissement et le renforcement de la base militaire de Diego Garcia a compromis la souveraineté, l'intégrité territoriale et le développement pacifique de Maurice et des autres Etats. Ils ont demandé la restitution sans tarder de Diego Garcia à Maurice.



Assemblée générale Conseil de sécurité

GENERALE

A/41/341

S/18065

28 mai 1986

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/ARABE/

ESPAGNOL/ FRANCAIS

INITIAL

JUL 23 1986

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante et unième session

Points 19, 21, 24, 25, 26, 28, 29, 31,

32, 33, 35, 36, 37, 39, 40, 43, 45,

49, 50, 53, 55, 56, 57, 58, 59, 60,

61, 62, 63, 64, 65, 66, 68, 69, 70,

71, 75, 80, 82, 86, 91, 92, 96, 107

et 108 de la liste préliminaire*

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI
DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES
COLONIAUX

ANNEE INTERNATIONALE DE LA PAIX

AGRESSION ARMEE ISRAELIENNE CONTRE LES
INSTALLATIONS NUCLEAIRES IRAQUIENNES ET
SES GRAVES CONSEQUENCES POUR LE SYSTEME
INTERNATIONAL ETABLI EN CE QUI CONCERNE
LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ENERGIE
NUCLEAIRE, LA NON-PROLIFERATION DES ARMES
NUCLEAIRES ET LA PAIX ET LA SECURITE
INTERNATIONALES

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES
CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA SECURITE
INTERNATIONALES

QUESTION DES ILES FALKLAND (MALVINAS)

SITUATION ECONOMIQUE CRITIQUE EN AFRIQUE

QUESTION DE L'ILE COMORIENNE DE MAYOTTE

DROIT DE LA MER

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT
SUD-AFRICAIN

QUESTION DE PALESTINE

QUESTION DE NAMIBIE

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET DE LA
COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST

CONSEIL DE SECURITE

Quarante et unième année

* A/41/50/Rev.1 et Corr.1.

OUVERTURE DE NEGOCIATIONS GLOBALES SUR LA
COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE
POUR LE DEVELOPPEMENT
LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE ; MENACES
CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE INTER-
NATIONALES ET INITIATIVES DE PAIX
QUESTION DE CHYPRE
CESSATION DE TOUTES LES EXPLOSIONS
EXPERIMENTALES D'ARMES NUCLEAIRES
NECESSITE URGENTE DE CONCLURE UN TRAITE
D'INTERDICTION COMPLETE DES ESSAIS
NUCLEAIRES
CONVENTION SUR L'INTERDICTION OU LA
LIMITATION DE L'EMPLOI DE CERTAINES
ARMES CLASSIQUES QUI PEUVENT ETRE
CONSIDEREES COMME PRODUISANT DES
EFFETS TRAUMATIQUES EXCESSIFS OU
COMME FRAPPANT SANS DISCRIMINATION
CONCLUSION D'ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX
EFFICACES POUR GARANTIR LES ETATS NON
DOTES D'ARMES NUCLEAIRES CONTRE
L'UTILISATION OU LA MENACE DE
L'UTILISATION DES ARMES NUCLEAIRES
PREVENTION D'UNE COURSE AUX ARMEMENTS DANS
L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
APPLICATION DE LA RESOLUTION 40/88 DE
L'ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A LA
CESSATION IMMEDIATE ET A L'INTERDICTION
DES ESSAIS D'ARMES NUCLEAIRES
APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LA
DENUCLEARISATION DE L'AFRIQUE
INTERDICTION DE LA MISE AU POINT ET DE LA
FABRICATION DE NOUVEAUX TYPES D'ARMES
DE DESTRUCTION MASSIVE ET DE NOUVEAUX
SYSTEMES DE TELLES ARMES
REDUCTION DES BUDGETS MILITAIRES
ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES
(BIOLOGIQUES)
DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET
EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE
CLOTURE DE LA DOUZIEME SESSION
EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS
ET DECISIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE
GENERALE A SA DIXIEME SESSION
EXTRAORDINAIRE
APPLICATION DE LA DECLARATION FAISANT DE
L'OCEAN INDIEN UNE ZONE DE PAIX
CONFERENCE MONDIALE DU DESARMEMENT
QUESTION DE L'ANTARCTIQUE

RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA
COOPERATION DANS LA REGION DE LA
MEDITERRANNEE

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE
INTERNATIONALE

APPLICATION DES DISPOSITIONS DE SECURITE
COLLECTIVE DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES
POUR LE MAINTIEN DE LA PAIX ET DE LA
SECURITE INTERNATIONALES

ETUDE D'ENSEMBLE DE TOUTE LA QUESTION DES
OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX SOUS
TOUS LEURS ASPECTS

QUESTION DE LA COMPOSITION DES ORGANES
PERTINENTS DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

ACTIVITES OPERATIONNELLES POUR LE
DEVELOPPEMENT

CONSEQUENCES NEFASTES POUR LA JOUISSANCE
DES DROITS DE L'HOMME DE L'ASSISTANCE
POLITIQUE, MILITAIRE, ECONOMIQUE ET
AUTRE ACCORDEE AU REGIME RACISTE ET
COLONIALISTE D'AFRIQUE DU SUD

ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE
DISCRIMINATION RACIALE

APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION
MONDIAL CONCERNANT LES PERSONNES
HANDICAPEES ET DECENNIE DES
NATIONS UNIES POUR LES PERSONNES
HANDICAPEES

ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES
D'INTOLERANCE RELIGIEUSE

ACTIVITES DES INTERETS ETRANGERS,
ECONOMIQUES ET AUTRES, QUI FONT
OBSTACLE A L'APPLICATION DE LA
DECLARATION SUR L'OCTROI DE
L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES
COLONIAUX EN NAMIBIE ET DANS TOUS LES
AUTRES TERRITOIRES SE TROUVANT SOUS
DOMINATION COLONIALE, ET AUX EFFORTS
TENDANT A ELIMINER LE COLONIALISME,
L'APARTHEID ET LA DISCRIMINATION
RACIALE EN AFRIQUE AUSTRALE

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR
L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX
PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX PAR
LES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET
LES ORGANISMES INTERNATIONAUX
ASSOCIES A L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

Lettre datée du 15 mai 1986, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire distribuer aux Etats Membres les documents finals de la Réunion ministérielle du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés tenue à New Delhi du 16 au 19 avril 1986, comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 19, 21, 24, 25, 26, 28, 29, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 39, 40, 43, 45, 49, 50, 53, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 68, 69, 70, 71, 75, 80, 82, 86, 91, 92, 96, 107 et 108 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de l'Inde
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) N. KRISHNAN

ANNEXE I

DECLARATION POLITIQUE

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 10	7
II. ROLE DU NON-ALIGNEMENT	11 - 17	8
III. EVALUATION DE LA SITUATION INTERNATIONALE ACTUELLE	18 - 26	10
IV. DESARMEMENT, SECURITE INTERNATIONALE ET SURVIE A L'ERE DES ARMES NUCLEAIRES	27 - 54	12
V. UTILISATION DE L'ENERGIE NUCLEAIRE A DES FINS PACIFIQUES	55 - 61	19
VI. LA SITUATION EN AFRIQUE AUSTRALE	62 - 113	20
VII. SAHARA OCCIDENTAL	114 - 119	29
VIII. MAYOTTE	120	30
IX. ILES MALGACHES	121	30
X. SOUVERAINETE DE MAURICE SUR L'ARCHIPEL DE CHAGOS, Y COMPRIS DIEGO GARCIA	122	30
XI. TCHAD	123	31
XII. ASIE DU SUD-EST	124 - 125	31
XIII. COREE	126 - 128	31
XIV. ASIE DU SUD-OUEST	129 - 130	32
XV. MISE EN OEUVRE DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX	131 - 137	33
XVI. NOUVELLE-CALEDONIE	138 - 140	34
XVII. SITUATION AU MOYEN-ORIENT	141 - 159	34
XVIII. L'AGRESSION D'ISRAEL CONTRE LES INSTALLATIONS NUCLEAIRES IRAQUIENNES	160	37
XIX. QUESTION DE LA PALESTINE	161 - 176	38

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
XX. LIBAN	177 - 178	40
XXI. L'OCEAN INDIEN EN TANT QUE ZONE DE PAIX	179 - 183	41
XXII. L'ANTARCTIQUE	184 - 188	42
XXIII. CHYPRE	189 - 193	43
XXIV. LA MEDITERRANEE	194 - 201	44
XXV. L'EUROPE	202 - 204	46
XXVI. L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAIBES	205 - 247	46
XXVII. TERRORISME INTERNATIONAL	248 - 251	54
XXVIII. REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS	252 - 253	55
XXIX. L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (Unesco)	254 - 256	55
XXX. LE DROIT AU DEVELOPPEMENT	257	56
XXXI. LE NOUVEL ORDRE MONDIAL DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	258 - 271	56
XXXII. VINGT-CINQUIEME ANNIVERSAIRE DU MOUVEMENT DES PAYS NON ALIGNES	272	59
XXXIII. PREPARATION DE LA HUITIEME CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT OU DE GOUVERNEMENT A HARARE	273 - 277	59

I. INTRODUCTION

1. Le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés s'est réuni au niveau des ministres des affaires étrangères à New Delhi (Inde) du 16 au 20 avril 1986.
2. La réunion du Bureau a été précédée d'une réunion de hauts fonctionnaires les 14 et 15 avril 1986.
3. Y ont participé les membres du Bureau de coordination dont les noms suivent : Afghanistan, Algérie, Angola, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chypre, Congo, Cuba, Egypte, Equateur, Ethiopie, Ghana, Guinée, Guyana, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Madagascar, Malaisie, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Nigéria, Oman, Organisation de libération de la Palestine (OLP), Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, South West Africa People's Organization (SWAPO), Sri Lanka, Suriname, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.
4. Y ont également participé les membres du Mouvement dont les noms suivent : Arabie saoudite, Argentine, Botswana, Colombie, Comores, Côte d'Ivoire, Emirats arabes unis, Gabon, Gambie, Guinée-Bissau, Lesotho, Liban, Libéria, Malawi, Maldives, Maurice, Niger, Qatar, Rwanda, Tchad, Vanuatu.
5. Les pays et organisations ainsi que les mouvements de libération nationale dont les noms suivent assistaient à la réunion en qualité d'observateurs : Brésil, Mexique, Philippines, Uruguay, Venezuela, African National Congress (ANC), Ligue des Etats arabes, Organisation de la Conférence islamique, Organisation des Nations Unies, Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques, Pan-Africanist Congress of Azania (PAC), Parti socialiste de Porto Rico.
6. Les pays ou organisations ci-après assistaient également à la réunion en qualité d'invités : Autriche, Espagne, Finlande, Portugal, Roumanie, Saint Marin, Saint Siège, Suède, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation mondiale de la santé (OMS), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (ONU), Comité spécial contre l'apartheid (ONU), Conseil spécial pour la Namibie (ONU), Comité spécial de décolonisation (ONU), Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Commissaire des Nations Unies pour la Namibie.
7. La réunion a été ouverte par S. Exc. M. Rajiv Gandhi, premier ministre de l'Inde et président du Mouvement des pays non alignés.

X. SOUVERAINETE DE MAURICE SUR L'ARCHIPEL DE CHAGOS,
Y COMPRIS DIEGO GARCIA

122. Les ministres ont exprimé leur plein appui à la souveraineté de Maurice sur l'archipel de Chagos, y compris Diego Garcia, qui, en 1965, a été détaché du territoire de Maurice par l'ancienne puissance coloniale en violation des dispositions des résolutions 1514 (XV) et 2066 (XX) de l'Assemblée générale. L'établissement et le renforcement de la base militaire de Diego Garcia ont compromis la souveraineté, l'intégrité territoriale et le développement pacifique de Maurice et des autres Etats. Ils ont demandé la restitution sans tarder de Diego Garcia à l'île Maurice.



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.

GENERALE

A/41/697

S/18392 -

14 octobre 1986

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/ARABE/
ESPAGNOL/FRANCAIS

UN LIBRARY

OCT 31 1986

UN COLLECTION

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante et unième session

Points 19, 24, 25, 26, 28, 29, 31, 32, 33,
34, 35, 36, 37, 38, 40, 43, 45, 47, 48,
49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58,
59, 60, 61, 62, 65, 66, 67, 68, 69, 70,
71, 74, 75, 79, 81, 107 et 108 de
l'ordre du jour

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI
DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES
COLONIAUX

AGRESSION ARMEE ISRAELIENNE CONTRE LES
INSTALLATIONS NUCLEAIRES IRAQUIENNES ET
SES GRAVES CONSEQUENCES POUR LE SYSTEME
INTERNATIONAL ETABLI EN CE QUI CONCERNE
LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ENERGIE
NUCLEAIRE, LA NON-PROLIFERATION DES ARMES
NUCLEAIRES ET LA PAIX ET LA SECURITE
INTERNATIONALES

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES
CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA
SECURITE INTERNATIONALES

QUESTION DES ILES FALKLAND (MALVINAS)

SITUATION ECONOMIQUE CRITIQUE EN AFRIQUE

QUESTION DE L'ILE COMORIENNE DE MAYOTTE

DROIT DE LA MER

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT
SUD-AFRICAIN

CONFERENCE DES NATIONS UNIES POUR

LA PROMOTION DE LA COOPERATION
INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DES
UTILISATIONS PACIFIQUES DE
L'ENERGIE NUCLEAIRE

QUESTION DE PALESTINE

QUESTION DE NAMIBIE

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

EXAMEN DE L'EFFICACITE DU
FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET
FINANCIER DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

CONSEIL DE SECURITE

Quarante et unième année

OUVERTURE DE NEGOCIATIONS GLOBALES
SUR LA COOPERATION ECONOMIQUE
INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT
QUESTION DE CHYPRE
CONSEQUENCES DE LA PROLONGATION DU
CONFLIT ARME ENTRE L'IRAN ET L'IRAQ
CESSATION DE TOUTES LES EXPLOSIONS
EXPERIMENTALES NUCLEAIRES
NECESSITE URGENTE DE CONCLURE UN
TRAITE D'INTERDICTION COMPLETE DES
ESSAIS NUCLEAIRES
CREATION D'UNE ZONE EXEMPTÉ D'ARMES
NUCLEAIRES DANS LA REGION DU
MOYEN-ORIENT
CREATION D'UNE ZONE EXEMPTÉ D'ARMES
NUCLEAIRES EN ASIE DU SUD
CONVENTION SUR L'INTERDICTION OU LA
LIMITATION DE L'EMPLOI DE CERTAINES
ARMES CLASSIQUES QUI PEUVENT ETRE
CONSIDEREES COMME PRODUISANT DES
EFFETS TRAUMATIQUES EXCESSIFS OU
COMME FRAPPANT SANS DISCRIMINATION
CONCLUSION D'ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX
EFFICACES SUR LE RENFORCEMENT DE LA
SECURITE DES ETATS NON DOTES D'ARMES
NUCLEAIRES CONTRE L'UTILISATION OU LA
MENACE DE L'UTILISATION DES ARMES
NUCLEAIRES
CONCLUSION D'ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX
EFFICACES POUR GARANTIR LES ETATS NON
DOTES D'ARMES NUCLEAIRES CONTRE
L'UTILISATION OU LA MENACE DE
L'UTILISATION DES ARMES NUCLEAIRES
PREVENTION D'UNE COURSE AUX ARMEMENTS
DANS L'ESPACE
APPLICATION DE LA RESOLUTION 40/88 DE
L'ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A LA
CESSATION IMMEDIATE ET A L'INTERDICTION
DES ESSAIS D'ARMES NUCLEAIRES
APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LA
DENUCLEARISATION DE L'AFRIQUE
INTERDICTION DE LA MISE AU POINT ET DE LA
FABRICATION DE NOUVEAUX TYPES D'ARMES
DE DESTRUCTION MASSIVE ET DE NOUVEAUX
SYSTEMES DE TELLES ARMES
REDUCTION DES BUDGETS MILITAIRES
ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES
(BIOLOGIQUES)
DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET
EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE
CLOTURE DE LA DOUZIEME SESSION
EXTRAORDINAIRE DE
L'ASSEMBLEE GENERALE

EXAMEN DE L'APPLICATION DES
RECOMMANDATIONS ET DECISIONS
ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE
A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE
RELATION ENTRE LE DESARMEMENT ET LE
DEVELOPPEMENT
QUESTION DE L'ANTARCTIQUE
RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA
COOPERATION DANS LA REGION DE LA
MEDITERRANEE
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE
INTERNATIONALE
APPLICATION DES DISPOSITIONS DE SECURITE
COLLECTIVE DE LA CHARTE DES
NATIONS UNIES POUR LE MAINTIEN DE LA
PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES
EFFETS DES RAYONNEMENTS IONISANTS
RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE
D'ENQUETER SUR LES PRATIQUES
ISRAELIENNES AFFECTANT LES DROITS
DE L'HOMME DE LA POPULATION DES
TERRITOIRES OCCUPES
QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION
OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES
NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES DE
PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT
DEVELOPPEMENT ET COOPERATION
ECONOMIQUE INTERNATIONALE
FORMATION ET RECHERCHE
PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT ET DE
FORMATION DES NATIONS UNIES
POUR L'AFRIQUE AUSTRALE
MOYENS D'ETUDE ET DE FORMATION OFFERTS
PAR LES ETATS MEMBRES AUX HABITANTS
DES TERRITOIRES NON AUTONOMES

Lettre datée du 30 septembre 1986, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Zimbabwe auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir copie des documents finals adoptés par la huitième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui s'est tenue à Harare (Zimbabwe) du 1er au 6 septembre 1986, et vous serais reconnaissant de bien vouloir en faire distribuer le texte aux Etats Membres comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 19, 24, 25, 26, 28, 29, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 40, 43, 45, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 74, 75, 79, 81, 107 et 108 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) I. S. G. MUDENGE

ANNEXE

Documents finals de la huitième Conférence des chefs d'Etat ou
de gouvernement des pays non alignés, tenue à Harare (Zimbabwe)
du 1er au 6 septembre 1986

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
I. DECLARATION POLITIQUE	6
Déclaration spéciale sur l'Afrique australe	78
Mesures relatives au Fonds pour la résistance contre l'invasion, le colonialisme et l' <u>apartheid</u>	83
Appel spécial de la huitième Conférence au sommet du Mouvement des pays non alignés pour l'indépendance immédiate de la Namibie	84
Appel de Harare pour le désarmement	86
Déclaration de Harare sur le renforcement de l'action collective	88
II. DECLARATION ECONOMIQUE	89
Programmes d'action pour la coopération économique	139

APPENDICES

I. Ordre du jour de la huitième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés	161
II. Discours liminaire de l'honorable Robert Gabriel Mugabe, premier ministre de la République du Zimbabwe, prononcé à l'occasion de la cérémonie d'inauguration de la huitième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés	164
III. Rapport du Rapporteur général	173
IV. Rapport de la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés	181
V. Rapport de la Réunion du Comité préparatoire au niveau des hauts fonctionnaires et des ambassadeurs	188
VI. Rapport de la Commission politique	196
VII. Rapport de la Commission économique	197

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
VIII. Discours de clôture prononcé par l'honorable Robert Gabriel Mugabe, premier ministre de la République du Zimbabwe et président de la huitième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés	198
IX. Motion de remerciements au Gouvernement et au peuple du Zimbabwe	201
X. Participation à la Conférence*	202

* La liste complète des participants a été distribuée séparément (NAC/CONF.8/Doc.23).

I. DECLARATION POLITIQUE

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	9
II. LE ROLE DU NON-ALIGNEMENT	10
III. EVALUATION DE LA SITUATION INTERNATIONALE	13
IV. DESARMEMENT ET SECURITE INTERNATIONALE	15
V. UTILISATION DE L'ENERGIE NUCLEAIRE A DES FINS PACIFIQUES	24
VI. LA SITUATION EN AFRIQUE AUSTRALE	25
VII. SAHARA OCCIDENTAL	38
VIII. MAYOTTE	39
IX. LES ILES MALGACHES	40
X. SOUVERAINETE DE MAURICE SUR L'ARCHIPEL DE CHAGOS, Y COMPRIS DIEGO MARCIA	40
XI. TCHAD	40
XII. ASIE DU SUD-EST	40
XIII. COREE	41
XIV. ASIE DU SUD-OUEST	41
XV. LE CONFLIT ENTRE L'IRAN ET L'IRAQ	42
XVI. NOUVELLE-CALEDONIE	42
XVII. LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT	43
XVIII. L'AGRESSION ISRAELIENNE CONTRE LES INSTALLATIONS NUCLEAIRES IRAQUIENNES	47
XIX. LA QUESTION DE PALESTINE	47
XX. LIBAN	51
XXI. L'OCEAN INDIEN, ZONE DE PAIX	51
XXII. L'ANTARCTIQUE	52

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
XXIII. CHYPRE	53
XXIV. LA MEDITERRANEE	54
XXV. L'AGRESSION DES ETATS-UNIS CONTRE LA LIBYE	55
XXVI. EUROPE	56
XXVII. AMERIQUE LATINE ET CARAIBES	57
XXVIII. APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX	66
XXIX. LE DROIT AU DEVELOPPEMENT	67
XXX. TERRORISME INTERNATIONAL	67
XXXI. NON-AGRESSION ET NON-RECOURS A LA FORCE OU A LA MENACE DE RECOURS A LA FORCE DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES	68
XXXII. REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS	69
XXXIII. NON-INTERVENTION ET NON-INGERENCE	70
XXXIV. L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (Unesco)	70
XXXV. LE DROIT DES NATIONS A PRESERVER LEUR CULTURE ET LEUR HERITAGE NATIONAL	71
XXXVI. LE NOUVEL ORDRE MONDIAL DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	71
XXXVII. ANNEE INTERNATIONALE DE LA PAIX	74
XXXVIII. L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES	74
XXXIX. RENFORCEMENT DE L'ACTION COLLECTIVE	76
XL. FUTURES REUNIONS DES PAYS NON ALIGNES	77
XLI. COMPOSITION DU BUREAU DE COORDINATION	78
DECLARATION SPECIALE SUR L'AFRIQUE AUSTRALE	78
MESURES RELATIVES AU FONDS POUR LA RESISTANCE CONTRE L'INVASION, LE COLONIALISME ET L' <u>APARTHEID</u>	83

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
APPEL SPECIAL DE LA HUITIEME CONFERENCE AU SOMMET DU MOUVEMENT NON ALIGNE POUR L'INDEPENDANCE IMMEDIATE DE LA NAMIBIE	84
APPEL DE HARARE POUR LE DESARMEMENT	86
DECLARATION DE HARARE SUR LE RENFORCEMENT DE L'ACTION COLLECTIVE ..	88

I. INTRODUCTION

1. La huitième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés s'est tenue à Harare (Zimbabwe) du 1er au 6 septembre 1986.
2. La Conférence a été précédée d'une Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, qui s'est tenue les 28 et 29 août 1986.
3. Ont participé à la Conférence les représentants des pays et organisations membres du Mouvement suivants : Afghanistan, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Inde, Indonésie, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Organisation de libération de la Palestine, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Qatar, République arabe syrienne, République arabe du Yémen, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République islamique d'Iran, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, South West Africa People's Organization (SWAPO), Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Vanuatu, Viet Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.
4. Assistaient à la Conférence en qualité d'observateurs les représentants des pays, organisations et mouvements de libération nationale suivants : Brésil, Mexique, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Uruguay, Venezuela, African National Congress, Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS), Ligue des Etats arabes, Organisation de la Conférence islamique, Organisation de solidarité des peuples afro-asiatiques, Organisation de l'unité africaine, Organisation des Nations Unies, Pan Africanist Congress of Azania, Parti socialiste de Porto Rico.
5. Etaient présents en qualité d'invités les pays et organisations suivants : Australie, Autriche, Espagne, Finlande, Grèce, Mongolie, Portugal, République dominicaine, Roumanie, Saint-Siège, Saint-Marin, Suède, Suisse, Comité international de la Croix-Rouge, Comité spécial contre l'apartheid (ONU), Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (ONU), Comité spécial de l'océan Indien (ONU), Comité sur l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (ONU), Commissaire des Nations Unies pour la Namibie, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe, Conférence internationale sur la question de Palestine, Conseil des Nations Unies pour la Namibie, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Fonds international de développement agricole, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale

A/41/697

S/18392

Français

Page 10

de la santé, Programme alimentaire mondial, Programme des Nations Unies pour le développement, Secrétariat du Commonwealth, Système économique latino-américain, Zone d'échanges préférentiels.

X. SOUVERAINETE DE MAURICE SUR L'ARCHIPEL DE CHAGOS,
Y COMPRIS DIEGO GARCIA

137. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont exprimé leur soutien total à la souveraineté de Maurice sur l'archipel de Chagos, y compris Diego Garcia qui, en 1965, a été détaché du territoire de Maurice par l'ancienne puissance coloniale en violation des dispositions des résolutions 1514 (XV) et 2066 (XX) de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'établissement et le renforcement de la base militaire de Diego Garcia ont compromis la souveraineté, l'intégrité territoriale et le développement pacifique de Maurice et d'autres Etats. Ils ont demandé la restitution sans tarder de Diego Garcia à Maurice.

**NATIONS
UNIES**



Assemblée générale

**Distr.
GENERALE**

**A/42/681
27 octobre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS**

Quarante-deuxième session

**Points 18, 20, 21, 24, 26, 27, 28, 29, 30, 31,
32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42,
43, 44, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54,
55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65,
66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 75, 76, 78,
79, 80, 82, 85, 87, 91, 92, 103, 104, 108,
109, 110, 117, 126, 128, 129, 131, 134, 137
et 138 de l'ordre du jour**

**APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE
L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX
RETOUR OU RESTITUTION DE BIENS CULTURELS A LEURS
PAYS D'ORIGINE**

**SITUATION ECONOMIQUE CRITIQUE EN AFRIQUE :
PROGRAMME D'ACTION DES NATIONS UNIES POUR LE
REDRESSEMENT ECONOMIQUE ET LE DEVELOPPEMENT
DE L'AFRIQUE, 1986-1990**

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

ANNEE INTERNATIONALE DE LA PAIX

**ZONE DE PAIX ET DE COOPERATION DE L'ATLANTIQUE SUD
AGRESSION ARMEE ISRAELIENNE CONTRE LES**

**INSTALLATIONS NUCLEAIRES IRAQUIENNES ET
SES GRAVES CONSEQUENCES POUR LE SYSTEME
INTERNATIONAL ETABLI EN CE QUI CONCERNE
LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ENERGIE
NUCLEAIRE, LA NON-PROLIFERATION DES
ARMES NUCLEAIRES ET LA PAIX ET LA SECURITE
INTERNATIONALES**

**QUESTION DE L'ILE COMORIENNE DE MAYOTTE
ARRET RENDU PAR LA COUR INTERNATIONALE DE
JUSTICE LE 27 JUIN 1986 DANS L'AFFAIRE DES
ACTIVITES MILITAIRES ET PARAMILITAIRES AU
NICARAGUA ET CONTRE CELUI-CI : NECESSITE
D'UNE APPLICATION IMMEDIATE**

**LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES CONSEQUENCES
POUR LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES
DROIT DE LA MER**

**POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT
SUD-AFRICAIN**

**LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE :
MENACES CONTRE LA PAIX ET LA
SECURITE INTERNATIONALES ET INITIATIVES
DE PAIX**

**DECLARATION DE LA CONFERENCE DES CHEFS
D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE L'ORGANISATION
DE L'UNITE AFRICAINE RELATIVE A L'ATTAQUE
MILITAIRE AERIENNE ET NAVALE LANCEE EN
AVRIL 1986 PAR L'ACTUEL GOUVERNEMENT DES
ETATS-UNIS CONTRE LA JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE
POPULAIRE ET SOCIALISTE**

QUESTION DE NAMIBIE

QUESTION DES ILES FALKLAND (MALVINAS)

QUESTION DE PALESTINE

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

**CONFERENCE DES NATIONS UNIES POUR LA PROMOTION
DE LA COOPERATION INTERNATIONALE DANS LE
DOMAINE DES UTILISATIONS PACIFIQUES DE
L'ENERGIE NUCLEAIRE**

**EXAMEN DE L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT
ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

**QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET DE
LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST**

**CRISE FINANCIERE ACTUELLE DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES**

**OUVERTURE DE NEGOCIATIONS GLOBALES SUR LA
COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE POUR
LE DEVELOPPEMENT**

QUESTION DE CHYPRE

**CONSEQUENCES DE LA PROLONGATION D'UN CONFLIT
ARME ENTRE L'IRAN ET L'IRAQ**

**APPLICATION DE LA RESOLUTION 41/45 DE L'ASSEMBLEE
GENERALE RELATIVE A LA SIGNATURE ET A LA
RATIFICATION DU PROTOCOLE ADDITIONNEL I AU
TRAITE VISANT L'INTERDICTION DES ARMES NUCLEAIRES
EN AMERIQUE LATINE (TRAITE DE TLA TELLOCO)**

**CESSATION DE TOUTES LES EXPLOSIONS EXPERIMENTALES
D'ARMES NUCLEAIRES**

**NECESSITE URGENTE DE CONCLURE UN TRAITE
D'INTERDICTION COMPLETE DES ESSAIS NUCLEAIRES :
RAPPORT DE LA CONFERENCE DU DESARMEMENT**

**CREATION D'UNE ZONE EXEMPTEE D'ARMES NUCLEAIRES
DANS LA REGION DU MOYEN-ORIENT**

**CREATION D'UNE ZONE EXEMPTEE D'ARMES NUCLEAIRES
EN ASIE DU SUD**

CONVENTION SUR L'INTERDICTION OU LA LIMITATION
DE L'EMPLOI DE CERTAINES ARMES CLASSIQUES
QUI PEUVENT ETRE CONSIDEREES COMME PRODUISANT
DES EFFETS TRAUMATIQUES EXCESSIFS OU COMME
FRAPPANT SANS DISCRIMINATION
CONCLUSION D'ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX EFFICACES
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE DES ETATS
NON DOTES D'ARMES NUCLEAIRES CONTRE L'EMPLOI
OU LA MENACE D'ARMES NUCLEAIRES
CONCLUSION D'ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX EFFICACES
POUR GARANTIR LES ETATS NON DOTES D'ARMES
NUCLEAIRES CONTRE L'EMPLOI OU LA MENACE
D'ARMES NUCLEAIRES
PREVENTION D'UNE COURSE AUX ARMEMENTS DANS
L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
APPLICATION DE LA RESOLUTION 41/54 DE L'ASSEMBLEE
GENERALE RELATIVE A LA CESSATION IMMEDIATE ET A
L'INTERDICTION DES ESSAIS D'ARMES NUCLEAIRES
APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LA DENUCLEARISATION
DE L'AFRIQUE
INTERDICTION DE LA MISE AU POINT ET DE LA FABRICATION
DE NOUVEAUX TYPES D'ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE
ET DE NOUVEAUX SYSTEMES DE TELLES ARMES
REDUCTION DES BUDGETS MILITAIRES
ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES)
DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET
EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE CLOTURE DE LA
DOUZIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE
TROISIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE
CONSACREE AU DESARMEMENT
CONFERENCE MONDIALE DU DESARMEMENT
EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET
DECISIONS ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA
DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE
APPLICATION DE LA DECLARATION FAISANT DE L'OCEAN INDIEN
UNE ZONE DE PAIX
ARMEMENT NUCLEAIRE D'ISRAEL
RELATION ENTRE LE DESARMEMENT ET LE DEVELOPPEMENT
QUESTION DE L'ANTARCTIQUE
RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA COOPERATION
DANS LA REGION DE LA MEDITERRANEE
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE
RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE
SYSTEME GENERAL DE PAIX ET DE SECURITE INTERNATIONALES
RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ENQUETER SUR LES
PRATIQUES ISRAELIENNES AFFECTANT LES DROITS DE
L'HOMME DE LA POPULATION DES TERRITOIRES OCCUPES
COOPERATION INTERNATIONALE TOUCHANT LES UTILISATIONS
PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION

OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES
POUR LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT
QUESTION DES ILES MALGACHES GLORIEUSES, JUAN DE NOVA,
EUROPA ET BASSAS DA INDIA
DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE
CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT
APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION DE LA DEUXIEME DECENNIE
DE LA LUTTE CONTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION RACIALE
IMPORTANCE, POUR LA GARANTIE ET L'OBSERVATION EFFECTIVES
DES DROITS DE L'HOMME, DE LA REALISATION UNIVERSELLE
DU DROIT DES PEUPLES A L'AUTODETERMINATION ET DE L'OCTROI
RAPIDE DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX
ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION RACIALE
HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES
CAMPAGNE INTERNATIONALE CONTRE LE TRAFIC DES DROGUES
RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TERRITOIRES NON AUTONOMES,
COMMUNIQUES EN VERTU DE L'ALINEA e DE L'ARTICLE 73 DE
LA CHARTE DES NATIONS UNIES
ACTIVITES DES INTERETS ETRANGERS, ECONOMIQUES ET AUTRES,
QUI FONT OBSTACLE A L'APPLICATION DE LA DECLARATION
SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES
COLONIAUX EN NAMIBIE ET DANS TOUS LES AUTRES TERRITOIRES
SE TROUVANT SOUS DOMINATION COLONIALE, ET AUX EFFORTS
TENDANT A ELIMINER LE COLONIALISME, L'APARTHEID ET LA
DISCRIMINATION RACIALE EN AFRIQUE AUSTRALE
APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX PAR LES INSTITUTIONS
SPECIALISEES ET LES ORGANISMES INTERNATIONAUX ASSOCIES
A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
CRISE FINANCIERE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
MESURES VISANT A PREVENIR LE TERRORISME INTERNATIONAL
QUI MET EN DANGER OU ANEANTIT D'INNOCENTES VIES HUMAINES,
OU COMPROMET LES LIBERTES FONDAMENTALES, ET ETUDE DES
CAUSES SOUS-JACENTES DES FORMES DE TERRORISME ET D'ACTES
DE VIOLENCE QUI ONT LEUR ORIGINE DANS LA MISERE, LES DECEPTIONS,
LES GRIEFS ET LE DESESPOIR ET QUI POUSSENT CERTAINES PERSONNES
A SACRIFIER DES VIES HUMAINES, Y COMPRIS LA LEUR, POUR TENTER
D'APPORTER DES CHANGEMENTS RADICAUX
DEVELOPPEMENT PROGRESSIF DES PRINCIPES ET NORMES DU DROIT
INTERNATIONAL RELATIFS AU NOUVEL ORDRE ECONOMIQUE
INTERNATIONAL
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS ENTRE ETATS
RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR LE RENFORCEMENT DE
L'EFFICACITE DU PRINCIPE DU NON-RECOURS A LA FORCE
DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES
RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR L'ELABORATION D'UNE
CONVENTION INTERNATIONALE CONTRE LE RECRUTEMENT,
L'UTILISATION, LE FINANCEMENT ET L'INSTRUCTION DE
MERCENAIRES
RAPPORT DU COMITE SPECIAL DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES
ET DU RAFFERMISSEMENT DU ROLE DE L'ORGANISATION
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON VOISINAGE ENTRE ETATS

**Lettre datée du 23 octobre 1987, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Zimbabwe auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint copie du communiqué final publié à l'issue de la Réunion, tenue à New York du 5 au 7 octobre 1987, des ministres des affaires étrangères et des chefs de délégation du Mouvement des pays non alignés à la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale, et de vous prier de bien vouloir le faire distribuer aux Etats Membres comme document officiel de l'Assemblée générale au titre des points 18, 20, 21, 24, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 75, 76, 78, 79, 80, 82, 85, 87, 91, 92, 103, 104, 108, 109, 110, 117, 126, 128, 129, 131, 134, 137 et 138 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

**Représentant permanent du Zimbabwe auprès
de l'Organisation des Nations Unies,**

(Signé) I. S. G. MUDENGE

ANNEXE

**Communiqué final publié à l'issue de la Réunion, tenue à New York du
5 au 7 octobre 1987, des ministres des affaires étrangères et des chefs
de délégation du Mouvement des pays non alignés à la quarante-deuxième
session de l'Assemblée générale des Nations Unies**

**XI. SOUVERAINETE DE MAURICE SUR L'ARCHIPEL DE CHAGOS,
Y COMPRIS DIEGO GARCIA**

55. Les ministres et chefs de délégation ont exprimé leur soutien total à la souveraineté de Maurice sur l'archipel de Chagos, y compris Diego Garcia, qui, en 1965, a été détaché du territoire de Maurice par l'ancienne puissance coloniale en violation des dispositions des résolutions 1514 (XV) et 2066 (XX) adoptées respectivement le 14 décembre 1960 et le 16 décembre 1965 par l'Organisation des Nations Unies. L'établissement et le renforcement de la base militaire de Diego Garcia ont compromis la souveraineté, l'intégrité territoriale et le développement pacifique de Maurice et d'autres Etats. Ils ont demandé que Diego Garcia soit restitué sans tarder à Maurice.



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/43/667
S/20212
4 octobre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-troisième session

Points 18, 22, 23, 29, 30, 31, 32, 33,
34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42, 43,
44, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53,
54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62,
63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71,
72, 73, 75, 76, 77, 79, 80, 82, 83,
87, 88, 91, 95, 96, 102, 103, 108, 109,
110, 116, 128, 129, 133, 135, 136, 137,
139, 143 et 146 de l'ordre du jour

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI
DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX
PEUPLES COLONIAUX

LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE :
MENACES CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE
INTERNATIONALES ET INITIATIVES DE PAIX

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

QUESTION DE NAMIBIE

LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES
CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA
SECURITE INTERNATIONALES

ZONE DE PAIX ET DE COOPERATION DE
L'ATLANTIQUE SUD

QUESTION DE L'ILE COMORIENNE DE MAYOTTE

ARRET RENDU PAR LA COUR INTERNATIONALE

DE JUSTICE LE 27 JUIN 1986 DANS
L'AFFAIRE DES ACTIVITES MILITAIRES
ET PARAMILITAIRES AU NICARAGUA ET
CONTRE CELUI-CI : NECESSITE D'UNE
APPLICATION IMMEDIATE

QUESTION DES ILES FALKLAND (MALVINAS)

DROIT DE LA MER

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT
SUD-AFRICAIN

QUESTION DE PALESTINE

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-troisième année

QUARANTIEME ANNIVERSAIRE DE LA DECLARATION
UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME
SITUATION ECONOMIQUE CRITIQUE EN AFRIQUE :
PROGRAMME D'ACTION DES NATIONS UNIES
POUR LE REDRESSEMENT ECONOMIQUE ET LE
DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE, 1986-1990
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET
DE LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST
DECLARATION DE LA CONFERENCE DES CHEFS
D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE
L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE
RELATIVE A L'ATTAQUE MILITAIRE AERIENNE
ET NAVALE LANCEE EN AVRIL 1986 PAR
L'ACTUEL GOUVERNEMENT DES ETATS-UNIS
CONTRE LA JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE
POPULAIRE ET SOCIALISTE
OUVERTURE DE NEGOCIATIONS GLOBALES SUR LA
COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE
POUR LE DEVELOPPEMENT
AGRESSION ARMEE ISRAELIENNE CONTRE LES
INSTALLATIONS NUCLEAIRES IRAQUIENNES
ET SES GRAVES CONSEQUENCES POUR LE
SYSTEME INTERNATIONAL ETABLI EN CE QUI
CONCERNE LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE
L'ENERGIE NUCLEAIRE, LA NON-PROLIFERATION
DES ARMES NUCLEAIRES ET LA PAIX ET LA
SECURITE INTERNATIONALES
QUESTION DE CHYPRE
CONSEQUENCES DE LA PROLONGATION DU CONFLIT
ARME ENTRE L'IRAN ET L'IRAQ
EXAMEN DE L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT
ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
CRISE FINANCIERE ACTUELLE DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
APPLICATION DE LA RESOLUTION 42/25 DE
L'ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A LA
SIGNATURE ET A LA RATIFICATION DU
PROTOCOLE ADDITIONNEL I AU TRAITE
VISANT L'INTERDICTION DES ARMES
NUCLEAIRES EN AMERIQUE LATINE
(TRAITE DE TLATELOLCO)
CESSATION DE TOUTES LES EXPLOSIONS
NUCLEAIRES EXPERIMENTALES
NECESSITE URGENTE DE CONCLURE UN TRAITE
D'INTERDICTION COMPLETE DES ESSAIS
NUCLEAIRES
CREATION D'UNE ZONE EXEMPTEE D'ARMES
NUCLEAIRES DANS LA REGION DU
MOYEN-ORIENT

CREATION D'UNE ZONE EXEMPTEE D'ARMES
NUCLEAIRES EN ASIE DU SUD
CONVENTION SUR L'INTERDICTION OU LA
LIMITATION DE L'EMPLOI DE CERTAINES
ARMES CLASSIQUES QUI PEUVENT ETRE
CONSIDEREES COMME PRODUISANT DES
EFFETS TRAUMATIQUES EXCESSIFS OU
COMME FRAPPANT SANS DISCRIMINATION
CONCLUSION D'ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX
EFFICACES SUR LE RENFORCEMENT DE LA
SECURITE DES ETATS NON DOTES D'ARMES
NUCLEAIRES CONTRE L'EMPLOI OU LA
MENACE D'ARMES NUCLEAIRES
CONCLUSION D'ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX
EFFICACES POUR GARANTIR LES ETATS NON
DOTES D'ARMES NUCLEAIRES CONTRE L'EMPLOI
OU LA MENACE D'ARMES NUCLEAIRES
PREVENTION D'UNE COURSE AUX ARMEMENTS
DANS L'ESPACE
APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LA
DENUCLEARISATION DE L'AFRIQUE
INTERDICTION DE METTRE AU POINT ET DE
FABRIQUER DE NOUVEAUX TYPES ET SYSTEMES
D'ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE
REDUCTION DES BUDGETS MILITAIRES
ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES
(BIOLOGIQUES)
DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET
EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE
CLOTURE DE LA DOUZIEME SESSION
EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXAMEN ET APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET
DECISIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE
A SA QUINZIEME SESSION EXTRAORDINAIRE
EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS
ET DECISIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE
GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE
APPLICATION DE LA DECLARATION FAISANT DE
L'OCEAN INDIEN UNE ZONE DE PAIX
ARMEMENT NUCLEAIRE D'ISRAEL
QUESTION DE L'ANTARCTIQUE
RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA
COOPERATION DANS LA REGION DE LA
MEDITERRANEE
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE
INTERNATIONALE
SYSTEME GENERAL DE PAIX ET DE SECURITE
INTERNATIONALES
COOPERATION INTERNATIONALE TOUCHANT LES
UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE

OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES
NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES DE
PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT
RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ENQUETER
SUR LES PRATIQUES ISRAELIENNES AFFECTANT
LES DROITS DE L'HOMME DE LA POPULATION
DES TERRITOIRES OCCUPES
QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION
QUESTION DES ILES MALGACHES GLORIEUSES,
JUAN DA NOVA, EUROPA ET BASSAS DA INDIA
DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE
INTERNATIONALE
CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET
DEVELOPPEMENT
APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION DE LA
DEUXIEME DECENNIE DE LA LUTTE CONTRE
LE RACISME ET LA DISCRIMINATION RACIALE
CONSEQUENCES NEFASTES POUR LA JOUISSANCE
DES DROITS DE L'HOMME DE L'ASSISTANCE
POLITIQUE, MILITAIRE, ECONOMIQUE ET
AUTRE ACCORDEE AU REGIME RACISTE ET
COLONIALISTE D'AFRIQUE DU SUD
ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE
DISCRIMINATION RACIALE
STRATEGIES PROSPECTIVES D'ACTION POUR LA
PROMOTION DE LA FEMME D'ICI A L'AN 2000
IMPORTANCE, POUR LA GARANTIE ET
L'OBSERVATION EFFECTIVES DES DROITS
DE L'HOMME, DE LA REALISATION
UNIVERSELLE DU DROIT DES PEUPLES A
L'AUTODETERMINATION ET DE L'OCTROI
RAPIDE DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET
AUX PEUPLES COLONIAUX
HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR
LES REFUGIES
CAMPAGNE INTERNATIONALE CONTRE LE TRAFIC
DES DROGUES
RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TERRITOIRES
NON AUTONOMES, COMMUNIQUES EN VERTU DE
L'ALINEA e DE L'ARTICLE 73 DE LA CHARTE
DES NATIONS UNIES
ACTIVITES DES INTERETS ETRANGERS,
ECONOMIQUES ET AUTRES, QUI FONT OBSTACLE
A L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR
L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET
AUX PEUPLES COLONIAUX EN NAMIBIE ET DANS
TOUS LES AUTRES TERRITOIRES SE TROUVANT
SOUS DOMINATION COLONIALE, ET AUX EFFORTS
TENDANT A ELIMINER LE COLONIALISME,
L'APARTHEID ET LA DISCRIMINATION RACIALE
EN AFRIQUE AUSTRALE

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI
DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX
PEUPLES COLONIAUX PAR LES INSTITUTIONS
SPECIALISEES ET LES ORGANISMES
INTERNATIONAUX ASSOCIES A L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

CRISE FINANCIERE DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

DEVELOPPEMENT PROGRESSIF DES PRINCIPES ET
NORMES DU DROIT INTERNATIONAL RELATIFS
AU NOUVEL ORDRE ECONOMIQUE INTERNATIONAL

REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS
ENTRE ETATS

RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR
L'ELABORATION D'UNE CONVENTION
INTERNATIONALE CONTRE LE RECRUTEMENT,
L'UTILISATION, LE FINANCEMENT ET
L'INSTRUCTION DE MERCENAIRES

RAPPORT DU COMITE SPECIAL DE LA CHARTE
DES NATIONS UNIES ET DU RAFFERMISSEMENT
DU ROLE DE L'ORGANISATION

DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON
VOISINAGE ENTRE ETATS

RAPPORT DU COMITE DES RELATIONS AVEC
LE PAYS HOTE

LA VERIFICATION SOUS TOUS SES ASPECTS
RESPONSABILITE DES ETATS POUR LA DEFENSE
DE L'ENVIRONNEMENT ET LA PREVENTION DE
LA POLLUTION DE CELUI-CI COMME SUITE A
L'ACCUMULATION DE RESIDUS TOXIQUES ET
RADIOACTIFS, ET RAFFERMISSEMENT DE LA
COOPERATION INTERNATIONALE AUX FINS DE
LA SOLUTION DE CE PROBLEME

PROMOTION DE LA PAIX, DE LA RECONCILIATION
ET DU DIALOGUE DANS LA PENINSULE DE COREE

Lettre datée du 29 septembre 1988, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous adresser une copie du Document final adopté par la Conférence des ministres des affaires étrangères du Mouvement des pays non alignés tenue à Nicosie du 5 au 10 septembre 1988 et de vous demander de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe aux Etats Membres comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 18, 22, 23, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42, 43, 44, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 75, 76, 77, 79, 80, 82, 83, 87, 88, 91, 95, 96, 102, 103, 108, 109, 110, 116, 128, 129, 133, 135, 136, 137, 139, 143 et 146 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de Chypre
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Constantine MOUSHOUTAS

ANNEXE

Document final de la Conférence des ministres des affaires
étrangères du Mouvement des pays non alignés tenue à
Nicosie du 5 au 10 septembre 1988

TABLE DES MATIERES

- I. PARTIE POLITIQUE
- II. PARTIE ECONOMIQUE
- III. DECLARATION DE NICOSIE
- IV. DECISIONS
 - A. SIEGE DE LA NEUVIEME CONFERENCE AU SOMMET
 - B. CREATION D'UNE COMMISSION MINISTERIELLE
 - C. CONFERENCE MINISTERIELLE EXTRAORDINAIRE DU MOUVEMENT DES PAYS NON ALIGNES SUR LA PAIX ET LE DROIT INTERNATIONAL.
 - D. CREATION D'UNE COMMISSION DU MOUVEMENT DES PAYS NON ALIGNES SUR LE KAMPUCHEA

ANNEXES

- A. ORDRE DU JOUR DE LA CONFERENCE MINISTERIELLE
- B. DISCOURS DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE CHYPRE
- C. DECLARATION DU PRESIDENT DU MOUVEMENT
- D. RAPPORT DU RAPPORTEUR GENERAL
- E. RAPPORT DE LA REUNION PREPARATOIRE DES AMBASSADEURS ET HAUTS FONCTIONNAIRES
- F. RAPPORT D'ACTIVITES DU BUREAU DE COORDINATION
- G. MOTION DE REMERCIEMENTS

I. PARTIE POLITIQUE

I. INTRODUCTION

1. La Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés s'est tenue à Nicosie (Chypre) du 7 au 10 septembre 1988.
2. La Conférence a été précédée d'une réunion de hauts fonctionnaires qui s'est tenue les 5 et 6 septembre 1988.
3. Ont participé à la Conférence les représentants des pays et organisations membres du Mouvement suivants : Afghanistan, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Organisation de libération de la Palestine, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Qatar, République arabe syrienne, République arabe du Yémen, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, South West Africa People's Organization (SWAPO), Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Vanuatu, Viet Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie et Zimbabwe.
4. Assistaient à la Conférence en qualité d'observateurs les représentants des pays, organisations et mouvements de libération nationale suivants : Brésil, Mexique, Mongolie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Uruguay, Venezuela, African National Congress, Ligue des Etats arabes, Organisation de solidarité des peuples afro-asiatiques, Organisation des Nations Unies, Pan Africanist Congress of Azania, Parti socialiste de Porto Rico.
5. Etaient présents en qualité d'invités les pays et organisations suivants : Australie, Autriche, Espagne, Finlande, Grèce, Portugal, Roumanie, Saint-Siège, Saint-Marin, Suède, Suisse, Comité international de la Croix-Rouge, Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid, Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (ONU), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Conseil des Nations Unies pour la Namibie, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Organisation mondiale de la santé, Programme des Nations Unies pour le développement, Secrétariat du Commonwealth,

**VIII. SOUVERAINETE DE MAURICE SUR L'ARCHIPEL DE CHAGOS,
Y COMPRIS DIEGO GARCIA**

110. Les ministres ont exprimé leur soutien total à la souveraineté de Maurice sur l'archipel de Chagos, y compris Diego Garcia, qui, en 1965, a été détaché du territoire de Maurice par l'ancienne puissance coloniale en violation des dispositions des résolutions 1514 (XV) et 2066 (XX) adoptées par l'Organisation des Nations Unies.

111. Les ministres ont également exprimé leur préoccupation devant le renforcement de la base militaire de Diego Garcia, ce qui a compromis la souveraineté, l'intégrité territoriale et le développement pacifique de Maurice et d'autres Etats. Ils ont demandé une fois de plus que Diego Garcia soit restitué sans tarder à Maurice.



Assemblée générale Conseil de sécurité

UN LIRDADV

SEP 13 1989

UN/ISA COLLECTION

Distr.
GENERALE

A/44/409

S/20743

26 juillet 1989

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/ARABE/
ESPAGNOL/FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-quatrième session

Points 18, 20, 21, 25, 26, 28, 29, 30, 31,
32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42,
43, 44, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54,
55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65,
66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76,
77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87,
89, 90, 91, 92, 93, 95, 96, 97, 99, 101, 104,
105, 106, 108, 110, 111, 112, 116, 117, 118,
119, 120, 121, 127, 135, 136, 137, 138, 140,
141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148 et 149

de l'ordre du jour provisoire*

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE
L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES

COLONIAUX

RETOUR OU RESTITUTION DE BIENS CULTURELS A
LEUR PAYS D'ORIGINE

BILAN DE L'ANNEE INTERNATIONALE DE LA PAIX

SOLUTIONS A COURT, A MOYEN ET A LONG TERME AUX

PROBLEMES CAUSES PAR LES CATASTROPHES

NATURELLES AU BANGLADESH

ARRET RENDU PAR LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

LE 27 JUIN 1986 DANS L'AFFAIRE DES ACTIVITES

MILITAIRES ET PARAMILITAIRES AU NICARAGUA ET

CONTRE CELUI-CI : NECESSITE D'UNE APPLICATION

IMMEDIATE

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

QUESTION DE L'ILE COMORIENNE DE MAYOTTE

DROIT DE LA MER

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES CONSEQUENCES

POUR LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES

ZONE DE PAIX ET DE COOPERATION DE L'ATLANTIQUE SUD

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-quatrième année

* A/44/150.

A/44/409

S/20743

Français

Page 2

LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE : MENACES CONTRE
LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES ET
INITIATIVES DE PAIX

QUESTION DES ILES FALKLAND (MALVINAS)

QUESTION DE NAMIBIE

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

EXAMEN DE L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT

ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE

L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

QUESTION DE PALESTINE

CRISE FINANCIERE ACTUELLE DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE

ET DE LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST

DECLARATION DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT

ET DE GOUVERNEMENT DE L'ORGANISATION DE

L'UNITE AFRICAINE RELATIVE A L'ATTAQUE

MILITAIRE AERIENNE ET NAVALE LANCEE EN

AVRIL 1986 PAR L'ACTUEL GOUVERNEMENT DES

ETATS-UNIS CONTRE LA JAMAHIRIYA ARABE

LIBYENNE, POPULAIRE ET SOCIALISTE

APPLICATION DES RESOLUTIONS DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

OUVERTURE DE NEGOCIATIONS GLOBALES SUR LA

COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE POUR

LE DEVELOPPEMENT

AGRESSION ARMEE ISRAELIENNE CONTRE LES

INSTALLATIONS NUCLEAIRES IRAQUIENNES ET

SES GRAVES CONSEQUENCES POUR LE SYSTEME

INTERNATIONAL ETABLI EN CE QUI CONCERNE LES

UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ENERGIE NUCLEAIRE,

LA NON-PROLIFERATION DES ARMES NUCLEAIRES ET LA

PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES

QUESTION DE CHYPRE

CONSEQUENCES DE LA PROLONGATION DU CONFLIT

ARME ENTRE L'IRAN ET L'IRAQ

APPLICATION DE LA RESOLUTION 43/62 DE

L'ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A LA

SIGNATURE ET A LA RATIFICATION DU PROTOCOLE

ADDITIONNEL I AU TRAITE VISANT L'INTERDICTION

DES ARMES NUCLEAIRES EN AMERIQUE LATINE

(TRAITE DE TLAPELOLCO)

CESSATION DE TOUTES LES EXPLOSIONS NUCLEAIRES
EXPERIMENTALES

AMENDEMENT DU TRAITE INTERDISANT LES ESSAIS

D'ARMES NUCLEAIRES DANS L'ATMOSPHERE, DANS

L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE ET SOUS L'EAU

NECESSITE URGENTE DE CONCLURE UN TRAITE
D'INTERDICTION COMPLETE DES ESSAIS
NUCLEAIRES : RAPPORT DE LA CONFERENCE
DU DESARMEMENT
CREATION D'UNE ZONE EXEMPTEE D'ARMES
NUCLEAIRES DANS LA REGION DU MOYEN-ORIENT
CREATION D'UNE ZONE EXEMPTEE D'ARMES NUCLEAIRES
EN ASIE DU SUD
CONVENTION SUR L'INTERDICTION OU LA LIMITATION
DE L'EMPLOI DE CERTAINES ARMES CLASSIQUES
QUI PEUVENT ETRE CONSIDEREES COMME PRODUISANT
DES EFFETS TRAUMATIQUES EXCESSIFS OU COMME
FRAPPANT SANS DISCRIMINATION
CONCLUSION D'ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX
EFFICACES SUR LE RENFORCEMENT DE LA
SECURITE DES ETATS NON DOTES D'ARMES
NUCLEAIRES CONTRE L'EMPLOI OU LA MENACE
D'ARMES NUCLEAIRES
CONCLUSION D'ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX
EFFICACES POUR GARANTIR LES ETATS NON
DOTES D'ARMES NUCLEAIRES CONTRE L'EMPLOI
OU LA MENACE D'ARMES NUCLEAIRES
PREVENTION D'UNE COURSE AUX ARMEMENTS DANS
L'ESPACE
APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LA
DENUCLEARISATION DE L'AFRIQUE
INTERDICTION DE METTRE AU POINT ET DE FABRIQUER
DE NOUVEAUX TYPES ET SYSTEMES D'ARMES DE
DESTRUCTION MASSIVE : RAPPORT DE LA CONFERENCE
DU DESARMEMENT
REDUCTION DES BUDGETS MILITAIRES
ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES)
DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET
EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE CLOTURE
DE LA DOUZIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE
L'ASSEMBLEE GENERALE
LES PROGRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES ET LEURS
INCIDENCES SUR LA SECURITE INTERNATIONALE
EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET
DECISIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE
A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE
APPLICATION DE LA DECLARATION FAISANT
DE L'OCEAN INDIEN UNE ZONE DE PAIX
ARMEMENT NUCLEAIRE D'ISRAEL
RESPECT DES ACCORDS DE LIMITATION DES
ARMEMENTS ET DE DESARMEMENT
QUESTION DE L'ANTARCTIQUE
RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA
COOPERATION DANS LA REGION DE LA MEDITERRANEE

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE
INTERNATIONALE

APPROCHE GLOBALE DU RENFORCEMENT DE LA
PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES
CONFORMEMENT A LA CHARTE DES NATIONS UNIES
RESPONSABILITE EN CAS DE TRANSFERT OU D'EMPLOI
ILLEGAL D'ARMES INTERDITES ET D'ARMES OU DE
SUBSTANCES QUI CAUSENT DES SOUFFRANCES
HUMAINES INUTILES

EFFETS DES RAYONNEMENTS IONISANTS
COOPERATION INTERNATIONALE TOUCHANT LES
UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE
OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES
NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES DE
PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT

RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ENQUETER
SUR LES PRATIQUES ISRAELIENNES AFFECTANT
LES DROITS DE L'HOMME DE LA POPULATION
DES TERRITOIRES OCCUPES

ETUDE D'ENSEMBLE DE TOUTE LA QUESTION DES
OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX SOUS
TOUS LEURS ASPECTS

QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION
QUESTION DES ILES MALGACHES GLORIEUSES,
JUAN DE NOVA, EUROPA ET BASSAS DA INDIA
QUESTION DE LA COMPOSITION DES ORGANES PERTINENTS
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE
INTERNATIONALE

PREPARATIFS DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE PREVUE POUR 1990
CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT
PROTECTION DU CLIMAT MONDIAL POUR LES
GENERATIONS PRESENTES ET FUTURES

ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT
ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS
EN CAS DE CATASTROPHE

APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION DE LA
DEUXIEME DECENNIE DE LA LUTTE CONTRE LE
RACISME ET LA DISCRIMINATION RACIALE
SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE

VINGTIEME ANNIVERSAIRE DE LA DECLARATION
SUR LE PROGRES ET LE DEVELOPPEMENT DANS
LE DOMAINE SOCIAL

TRANSFORMATIONS SOCIALES ET ECONOMIQUES DE
GRANDE PORTEE AUX FINS DU PROGRES SOCIAL :
EXPERIENCE DES PAYS

INSTITUT INTERNATIONAL DE RECHERCHE ET DE
FORMATION POUR LA PROMOTION DE LA FEMME

PREPARATION ET ORGANISATION DE L'ANNEE
INTERNATIONALE DE L'ALPHABETISATION
AUTRES METHODES ET MOYENS QUI S'OFFRENT DANS LE
CADRE DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES POUR
MIEUX ASSURER LA JOUISSANCE EFFECTIVE DES
DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES
PACTES INTERNATIONAUX RELATIFS AUX DROITS
DE L'HOMME
ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION
RACIALE
ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION
A L'EGARD DES FEMMES
STRATEGIES PROSPECTIVES D'ACTION POUR LA PROMOTION
DE LA FEMME D'ICI A L'AN 2000
IMPORTANCE, POUR LA GARANTIE ET L'OBSERVATION
EFFECTIVES DES DROITS DE L'HOMME, DE LA
REALISATION UNIVERSELLE DU DROIT DES PEUPLES
A L'AUTODETERMINATION ET DE L'OCTROI RAPIDE DE
L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX
DROITS DE L'HOMME ET PROGRES DE LA SCIENCE
ET DE LA TECHNIQUE
APPLICATION EFFECTIVE DES INSTRUMENTS
INTERNATIONAUX RELATIFS AUX DROITS DE
L'HOMME, Y COMPRIS L'OBLIGATION DE PRESENTER
DES RAPPORTS A CE TITRE
HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR
LES REFUGIES
CAMPAGNE INTERNATIONALE CONTRE LE TRAFIC DES
DROGUES
ELABORATION D'UN INSTRUMENT RELATIF AUX DROITS
DE L'HOMME FONDE SUR LA SOLIDARITE
RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TERRITOIRES
NON AUTONOMES, COMMUNIQES EN VERTU DE
L'ALINEA e) DE L'ARTICLE 73 DE LA
CHARTRE DES NATIONS UNIES
ACTIVITES DES INTERETS ETRANGERS, ECONOMIQUES
ET AUTRES, QUI FONT OBSTACLE A L'APPLICATION DE
LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX EN NAMIBIE ET
DANS TOUS LES AUTRES TERRITOIRES SE TROUVANT
SOUS DOMINATION COLONIALE, ET AUX EFFORTS TENDANT
A ELIMINER LE COLONIALISME, L'APARTHEID ET LA
DISCRIMINATION RACIALE EN AFRIQUE AUSTRALE
APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE
L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX
PAR LES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET LES
ORGANISMES INTERNATIONAUX ASSOCIES A
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION DES
NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE AUSTRALE

MOYENS D'ETUDE ET DE FORMATION OFFERTS PAR LES
ETATS MEMBRES AUX HABITANTS DES TERRITOIRES
NON AUTONOMES
CRISE FINANCIERE DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES
FINANCEMENT DES FORCES DES NATIONS UNIES CHARGES
DU MAINTIEN DE LA PAIX AU MOYEN-ORIENT
FINANCEMENT DU GROUPE D'OBSERVATEURS MILITAIRES
DES NATIONS UNIES POUR L'IRAN ET L'IRAQ
FINANCEMENT DE LA MISSION DE VERIFICATION DES
NATIONS UNIES EN ANGOLA
FINANCEMENT DU GROUPE D'ASSISTANCE DES
NATIONS UNIES POUR LA PERIODE DE TRANSITION
PROGRAMME D'ASSISTANCE DES NATIONS UNIES AUX FINS
DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ETUDE, DE LA DIFFUSION
ET D'UNE COMPREHENSION PLUS LARGE DU DROIT
INTERNATIONAL
MESURES VISANT A PREVENIR LE TERRORISME
INTERNATIONAL QUI MET EN DANGER OU ANEANTIT
D'INNOCENTES VIES HUMAINES, OU COMPROMET LES
LIBERTES FONDAMENTALES, ET ETUDE DES CAUSES
SOUS-JACENTES DES FORMES DE TERRORISME ET
D'ACTES DE VIOLENCE QUI ONT LEUR ORIGINE DANS LA
MISERE, LES DECEPTIONS, LES GRIEFS ET LE
DESEPOIR, ET QUI POUSSENT CERTAINES PERSONNES
A SACRIFIER DES VIES HUMAINES, Y COMPRIS LA
LEUR, POUR TENTER D'APPORTER DES CHANGEMENTS
RADICAUX
DEVELOPPEMENT PROGRESSIF DES PRINCIPES ET NORMES
DU DROIT INTERNATIONAL RELATIFS AU NOUVEL ORDRE
ECONOMIQUE INTERNATIONAL
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS ENTRE ETATS
PROJET DE CODE DES CRIMES CONTRE LA PAIX ET LA
SECURITE DE L'HUMANITE
RAPPORT DE LA COMMISSION DES NATIONS UNIES POUR LE
DROIT COMMERCIAL INTERNATIONAL SUR LES TRAVAUX
DE SA VINGT-DEUXIEME SESSION
RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR L'ELABORATION
D'UNE CONVENTION INTERNATIONALE CONTRE LE
RECRUTEMENT, L'UTILISATION, LE FINANCEMENT
ET L'INSTRUCTION DE MERCENAIRES
RAPPORT DE LA COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL
SUR LES TRAVAUX DE SA QUARANTE ET UNIEME SESSION

RAPPORT DU COMITE SPECIAL DE LA CHARTE DES
NATIONS UNIES ET DU RAFFERMISSEMENT DU ROLE DE
L'ORGANISATION
RAPPORT DU COMITE DES RELATIONS AVEC LE PAYS HOTE

Lettre datée du 19 juillet 1989, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
du Zimbabwe auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte des documents finals de la Réunion ministérielle du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, tenue à Harare du 17 au 19 mai 1989, en vous priant de bien vouloir le faire distribuer comme document officiel de l'Assemblée générale au titre des points 18, 20, 21, 25, 26, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 89, 90, 91, 92, 93, 95, 96, 97, 99, 101, 104, 105, 106, 108, 110, 111, 112, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 127, 135, 136, 137, 138, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148 et 149 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) C. J. TSOKODAYI

ANNEXE

Documents finals de la Réunion ministérielle du Bureau de
coordination du Mouvement des pays non alignés tenue à
Harare du 17 au 19 mai 1989

TABLE DES MATIERES

- I. DECLARATION POLITIQUE
- II. DECLARATION ECONOMIQUE
- III. DECLARATION SPECIALE SUR LA NAMIBIE
- IV. RAPPORT D'ACTIVITES DU PRESIDENT DU BUREAU DE COORDINATION DU
MOUVEMENT DES PAYS NON ALIGNES POUR LA PERIODE OCTOBRE 1988-MAI 1989
- V. RAPPORT DU RAPPORTEUR GENERAL

I. Déclaration politique

TABLE DES MATIERES

	PARAGRAPHE
I. INTRODUCTION	1-5
II. LE ROLE DU NON-ALIGNEMENT	6-11
III. EVALUATION DE LA SITUATION INTERNATIONALE	12-17
IV. DESARMEMENT ET SECURITE INTERNATIONALE	18-45
V. SITUATION EN AFRIQUE AUSTRALE	46-98
A. DESTABILISATION	50-63
B. NAMIBIE	64-79
C. AFRIQUE DU SUD	80-98
VI. SAHARA OCCIDENTAL	99-102
VII. MAYOTTE	103-105
VIII. LES ILES MALGACHES	106
IX. SOUVERAINETE DE MAURICE SUR L'ARCHIPEL DE CHAGOS, Y COMPRIS DIEGO GARCIA	107-108
X. TCHAD	109
XI. ASIE DU SUD-EST	110-113
XII. COREE	114-116
XIII. ASIE DU SUD-OUEST	117-121
XIV. LE CONFLIT ENTRE L'IRAN ET L'IRAQ	122-125
XV. LA DESTRUCTION D'UN AVION DE LIGNE IRANIEN PAR LES ETATS-UNIS	126
XVI. NOUVELLE-CALEDONIE	127-130

XVII.	LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT	151-149
XVIII.	L'AGRESSION ISRAELIENNE CONTRE LES INSTALLATIONS NUCLEAIRES IRAQUIENNES	150
XIX.	LA QUESTION DE PALESTINE	151-172
XX.	LIBAN	173-176
XXI.	L'OCEAN INDIEN, ZONE DE PAIX	177-183
XXII.	ANTARCTIQUE	184-187
XXIII.	CHYPRE	188-194
XXIV.	LA MEDITERRANEE	195-201
XXV.	L'AGRESSION DES ETATS-UNIS CONTRE LA JAMAHIRYA ARABE LIBYENNE	202
XXVI.	EUROPE	203-206
XXVII.	AMERIQUE LATINE ET CARAIBES	207-243
XXVIII.	ZONE DE PAIX ET DE COOPERATION DE L'ATLANTIQUE SUD	244
XXIX.	APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX	245-250
XXX.	LE DROIT AU DEVELOPPEMENT	251-253
XXXI.	UTILISATION DE L'ENERGIE NUCLEAIRE A DES FINS PACIFIQUES	254-257
XXXII.	TERRORISME INTERNATIONAL	258-261
XXXIII.	NON-AGRESSION ET NON-RECOURS A LA FORCE OU A LA MENACE DE RECOURS A LA FORCE DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES	262-264

XXXIV.	REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS	265-270
XXXV.	NON-INTERVENTION ET NON-INGERENCE	271-273
XXXVI.	L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (Unesco)	274-276
XXXVII.	LE DROIT DES NATIONS A PRESERVER LEUR CULTURE ET LEUR HERITAGE NATIONAL	277-279
XXXVIII.	LE NOUVEL ORDRE MONDIAL DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	280-295
XXXIX.	L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES	296-305
XL.	RENFORCEMENT DE L'ACTION COLLECTIVE	306-310

I. INTRODUCTION

1. La Conférence ministérielle du Bureau de coordination des pays non alignés s'est tenue à Harare (Zimbabwe) du 17 au 19 mai 1989.
2. La Conférence a été précédée d'une réunion de hauts fonctionnaires qui s'est tenue les 15 et 16 mai 1989.
3. Ont participé à la Conférence les représentants des pays et organisations membres du Mouvement suivants : Afghanistan, Algérie, Angola, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Bolivie, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Inde, Indonésie, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Palestine (Etat de), Panama, Pérou, République arabe syrienne, République arabe du Yémen, République démocratique populaire lao, République islamique d'Iran, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, South West Africa People's Organization (SWAPO), Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Viet Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie et Zimbabwe.
4. Assistaient à la Conférence en qualité d'observateurs les représentants des pays, organisations et mouvements de libération suivants : Brésil, Mexique, Mongolie, Philippines, Venezuela, African National Congress, Organisation de la Conférence islamique, Organisation de l'unité africaine, Organisation des Nations Unies, Organisation de solidarité des peuples afro-asiatiques, Parti socialiste de Porto Rico.
5. Etaient présents en qualité d'invités les pays et organisations ci-après : Australie, Autriche, Finlande, Grèce, Portugal, Roumanie, Saint-Siège, Suède, Suisse, Comité international de la Croix Rouge, Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid, Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, Commission du Sud, Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe, Conférence des Nations Unies sur le commerce

et le développement (CNUCED), Groupe des 77, Haut Commissariat
des Nations Unies pour les réfugiés, Fonds international de
développement agricole, Organisation des Nations Unies pour
le développement industriel (ONUDI)

**IX. SOUVERAINETE DE MAURICE SUR L'ARCHIPEL DE CHAGOS,
Y COMPRIS DIEGO GARCIA**

107. Les ministres ont exprimé leur soutien total à la souveraineté de Maurice sur l'archipel de Chagos, y compris Diego Garcia, qui, en 1965, a été détaché du territoire de Maurice par l'ancienne puissance coloniale en violation des dispositions des résolutions 1514 (XV) et 2066 (XX) adoptées par l'Organisation des Nations Unies.

108. Les ministres ont également exprimé leur préoccupation devant le renforcement de la base militaire de Diego Garcia, ce qui a compromis la souveraineté, l'intégrité territoriale et le développement pacifique de Maurice et d'autres Etats. Ils ont demandé une fois de plus que Diego Garcia soit restitué sans tarder à Maurice.



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

UN LIBRARY

SEP 29 1989

A/44/551

S/20870

29 septembre 1989

FRANCAIS

UN/ISA COLLECTION

ORIGINAL : ANGLAIS/ARABE/
ESPAGNOL/FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-quatrième session

Points 18, 28, 29, 31, 32, 33, 34,

35, 36, 37, 39, 41, 42, 44, 47,

49, 50, 51, 52, 53, 56, 57, 58,

59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66,

67, 68, 70, 71, 72, 73, 77, 79,

80, 81, 82, 83, 84, 86, 88, 89,

90, 96, 98, 100, 103, 104, 105,

107, 109, 110, 111, 115, 116,

117, 118, 119, 120, 139, 140,

141 et 149

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR

L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX

PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT

SUD-AFRICAIN

QUESTION DE L'ILE COMORIENNE DE MAYOTTE

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES

CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA

SECURITE INTERNATIONALES

ZONE DE PAIX ET DE COOPERATION DE

L'ATLANTIQUE SUD

LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE :

MENACES CONTRE LA PAIX ET LA

SECURITE INTERNATIONALES

ET INITIATIVES DE PAIX

QUESTION DES ILES FALKLAND (MALVINAS)

QUESTION DE NAMIBIE

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

QUESTION DE PALESTINE

QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE

ET DE LA COOPERATION EN ASIE

DU SUD-EST

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-quatrième année

DECLARATION DE LA CONFERENCE DES
CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE
L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE
RELATIVE A L'ATTAQUE MILITAIRE
AERIENNE ET NAVALE LANCEE EN
AVRIL 1986 PAR L'ACTUEL GOUVERNEMENT
DES ETATS-UNIS CONTRE LA JAMAHIRIYA
ARABE LIBYENNE POPULAIRE ET SOCIALISTE
OUVERTURE DE NEGOCIATIONS GLOBALES SUR
LA COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE
POUR LE DEVELOPPEMENT

QUESTION DE CHYPRE

APPLICATION DE LA RESOLUTION 43/62 DE
L'ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A LA
SIGNATURE ET A LA RATIFICATION DU
PROTOCOLE ADDITIONNEL I AU TRAITE
VISANT L'INTERDICTION DES ARMES
NUCLEAIRES EN AMERIQUE LATINE
(TRAITE DE TLAPELOLCO)

CESSATION DE TOUTES LES EXPLOSIONS
NUCLEAIRES EXPERIMENTALES

AMENDEMENT DU TRAITE INTERDISANT
LES ESSAIS D'ARMES NUCLEAIRES
DANS L'ATMOSPHERE, DANS L'ESPACE
EXTRA-ATMOSPHERIQUE ET SOUS L'EAU

NECESSITE URGENTE DE CONCLURE UN
TRAITE D'INTERDICTION COMPLETE
DES ESSAIS NUCLEAIRES : RAPPORT
DE LA CONFERENCE DU DESARMEMENT

CREATION D'UNE ZONE EXEMPTEE D'ARMES
NUCLEAIRES DANS LA REGION DU
MOYEN-ORIENT

CONCLUSION D'ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX
EFFICACES SUR LE RENFORCEMENT DE LA
SECURITE DES ETATS NON DOTES D'ARMES
NUCLEAIRES CONTRE L'EMPLOI OU LA
MENACE D'ARMES NUCLEAIRES

CONCLUSION D'ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX
EFFICACES POUR GARANTIR LES ETATS
NON DOTES D'ARMES NUCLEAIRES
CONTRE L'EMPLOI OU LA MENACE
D'ARMES NUCLEAIRES

PREVENTION D'UNE COURSE AUX ARMEMENTS
DANS L'ESPACE

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR
LA DENUCLEARISATION DE L'AFRIQUE
INTERDICTION DE METTRE AU POINT ET
DE FABRIQUER DE NOUVEAUX TYPES ET
SYSTEMES D'ARMES DE DESTRUCTION
MASSIVE : RAPPORT DE LA CONFERENCE
DU DESARMEMENT

REDUCTION DES BUDGETS MILITAIRES
ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES
(BIOLOGIQUES)
DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET
EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT
DE CLOTURE DE LA DOUZIEME
SESSION EXTRAORDINAIRE DE
L'ASSEMBLEE GENERALE
LES PROGRES SCIENTIFIQUES ET
TECHNIQUES ET LEURS INCIDENCES
SUR LA SECURITE INTERNATIONALE
EXAMEN DE L'APPLICATION DES
RECOMMANDATIONS ET DECISIONS
ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE
GENERALE A SA DIXIEME
SESSION EXTRAORDINAIRE
APPLICATION DE LA DECLARATION FAISANT
DE L'OCEAN INDIEN UNE ZONE DE PAIX
ARMEMENT NUCLEAIRE D'ISRAEL
QUESTION DE L'ANTARCTIQUE
RENFORCEMENT DE LA SECURITE
ET DE LA COOPERATION DANS
LA REGION DE LA MEDITERRANEE
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE
APPROCHE GLOBALE DU RENFORCEMENT
DE LA PAIX ET DE LA SECURITE
INTERNATIONALES CONFORMEMENT
A LA CHARTE DES NATIONS UNIES
RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE
D'ENQUETER SUR LES PRATIQUES
ISRAELIENNES AFFECTANT LES DROITS
DE L'HOMME DE LA POPULATION
DES TERRITOIRES OCCUPES
QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION
QUESTION DES ILES MALGACHES GLORIEUSES,
JUAN DE NOVA, EUROPA ET BASSAS DA INDIA
QUESTION DE LA COMPOSITION DES ORGANES
PERTINENTS DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES
DEVELOPPEMENT ET COOPERATION
ECONOMIQUE INTERNATIONALE
PREPARATIFS DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE PREVUE POUR 1990
CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET
DEVELOPPEMENT
ACTIVITES OPERATIONNELLES DE
DEVELOPPEMENT

ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET
SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE
APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION
DE LA DEUXIEME DECENNIE DE LA
LUTTE CONTRE LE RACISME ET LA
DISCRIMINATION RACIALE
SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE
AUTRES METHODES ET MOYENS QUI
S'OFFRENT DANS LE CADRE DES
ORGANISMES DES NATIONS UNIES
POUR MIEUX ASSURER LA JOUISSANCE
EFFECTIVE DES DROITS DE L'HOMME
ET DES LIBERTES FONDAMENTALES
PACTES INTERNATIONAUX RELATIFS
AUX DROITS DE L'HOMME
ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES
DE DISCRIMINATION RACIALE
ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE
DISCRIMINATION A L'EGARD DES FEMMES
STRATEGIES PROSPECTIVES D'ACTION
POUR LA PROMOTION DE LA FEMME
D'ICI A L'AN 2000
IMPORTANCE, POUR LA GARANTIE ET
L'OBSERVATION EFFECTIVES DES DROITS
DE L'HOMME, DE LA REALISATION
UNIVERSELLE DU DROIT DES PEUPLES
A L'AUTODETERMINATION ET DE
L'OCTROI RAPIDE DE L'INDEPENDANCE
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX
DROITS DE L'HOMME ET PROGRES DE
LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE
APPLICATION EFFECTIVE DES INSTRUMENTS
INTERNATIONAUX RELATIFS AUX DROITS
DE L'HOMME, Y COMPRIS L'OBLIGATION
DE PRESENTER DES RAPPORTS A CE TITRE
HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES
POUR LES REFUGIES
CAMPAGNE INTERNATIONALE CONTRE
LE TRAFIC DES DROGUES
ELABORATION D'UN INSTRUMENT RELATIF
AUX DROITS DE L'HOMME FONDES SUR
LA SOLIDARITE
RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TERRITOIRES
NON AUTONOMES, COMMUNIQES EN VERTU
DE L'ALINEA e DE L'ARTICLE 73 DE LA
CHARTRE DES NATIONS UNIES.

ACTIVITES DES INTERETS ETRANGERS,
ECONOMIQUES ET AUTRES, QUI FONT
OBSTACLE A L'APPLICATION DE LA
DECLARATION SUR L'OCTROI DE
L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX
PEUPLES COLONIAUX EN NAMIBIE ET
DANS TOUS LES AUTRES TERRITOIRES
SE TROUVANT SOUS DOMINATION
COLONIALE, ET AUX EFFORTS TENDANT
A ELIMINER LE COLONIALISME,
L'APARTHEID ET LA DISCRIMINATION
RACIALE EN AFRIQUE AUSTRALE

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR
L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX
PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX
PAR LES INSTITUTIONS SPECIALISEES
ET LES ORGANISMES INTERNATIONAUX
ASSOCIES A L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT ET DE
FORMATION DES NATIONS UNIES
POUR L'AFRIQUE AUSTRALE

MOYENS D'ETUDE ET DE FORMATION
OFFERTS PAR LES ETATS MEMBRES
AUX HABITANTS DES TERRITOIRES
NON AUTONOMES

MESURES VISANT A PREVENIR LE
TERRORISME INTERNATIONAL QUI
MET EN DANGER OU ANEANTIT
D'INNOCENTES VIES HUMAINES,
OU COMPROMET LES LIBERTES
FONDAMENTALES, ET ETUDE DES
CAUSES SOUS-JACENTES DES
FORMES DE TERRORISME ET
D'ACTES DE VIOLENCE QUI ONT
LEUR ORIGINE DANS LA MISERE,
LES DECEPTIONS, LES GRIEFS ET
LE DESESPoir ET QUI POUSSENT
CERTAINES PERSONNES A SACRIFIER
DES VIES HUMAINES, Y COMPRIS
LA LEUR, POUR TENTER D'APPORTER
DES CHANGEMENTS RADICAUX

- a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL
- b) CONVOCATION, SOUS LES AUSPICES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,
D'UNE CONFERENCE INTERNATIONALE
CHARGEE DE DEFINIR LE TERRORISME
ET DE LE DIFFERENCIER DE LA LUTTE
QUE LES PEUPLES MENENT POUR LEUR
LIBERATION NATIONALE

DEVELOPPEMENT PROGRESSIF DES
PRINCIPES ET NORMES DU DROIT
INTERNATIONAL RELATIFS AU
NOUVEL ORDRE ECONOMIQUE
INTERNATIONAL
REGLEMENT PACIFIQUE DES
DIFFERENDS ENTRE ETATS
DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR
LE DROIT INTERNATIONAL

Lettre datée du 22 septembre 1989, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de la Yougoslavie
auprès de l'Organisation des Nations UNies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte des documents finals de la neuvième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, tenue à Belgrade du 4 au 7 septembre 1989, en vous priant de bien vouloir le faire distribuer comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 18, 28, 29, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 39, 41, 42, 44, 47, 49, 50, 51, 52, 53, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 70, 71, 72, 73, 77, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 86, 88, 89, 90, 96, 98, 100, 103, 104, 105, 107, 109, 110, 111, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 139, 140, 141 et 149, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

(Signé) Dragoslav PEJIC

ANNEXE

DOCUMENTS FINALS DE LA NEUVIEME CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT
OU DE GOUVERNEMENT DU MOUVEMENT DES PAYS NON ALIGNES, TENUE
A BELGRADE, DU 4 AU 7 SEPTEMBRE 1989

DEVELOPPEMENT PROGRESSIF DES
PRINCIPES ET NORMES DU DROIT
INTERNATIONAL RELATIFS AU
NOUVEL ORDRE ECONOMIQUE
INTERNATIONAL
REGLEMENT PACIFIQUE DES
DIFFERENDS ENTRE ETATS
DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR
LE DROIT INTERNATIONAL

Lettre datée du 22 septembre 1989, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de la Yougoslavie
auprès de l'Organisation des Nations UNies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte des documents finals de la neuvième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, tenue à Belgrade du 4 au 7 septembre 1989, en vous priant de bien vouloir le faire distribuer comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 18, 28, 29, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 39, 41, 42, 44, 47, 49, 50, 51, 52, 53, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 70, 71, 72, 73, 77, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 86, 88, 89, 90, 96, 98, 100, 103, 104, 105, 107, 109, 110, 111, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 139, 140, 141 et 149, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

(Signé) Dragoslav PEJIC

ANNEXE

Documents finals de la neuvième Conférence des chefs d'Etat
ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, tenue
à Belgrade, du 4 au 7 septembre 1989

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
DECLARATION	12
LA SECURITE INTERNATIONALE ET LE DEVELOPPEMENT	24
LIBAN	32
AFGHANISTAN	33
AMERIQUE LATINE ET CARAIBES	35
CHYPRE	40
IRAN-IRAQ	41
LE SAHARA OCCIDENTAL	42
LA COREE	43
LA QUESTION DE PALESTINE	44
LE CONFLIT ARABO-ISRAELIEN	47
ASIE DU SUD-EST	49
AFRIQUE AUSTRALE	50
TCHAD	64
NOUVELLE-CALEDONIE	65
LA DECOLONISATION	66
TERRORISME INTERNATIONAL	68
LA PAIX ET LE DROIT INTERNATIONAL	70
ANTARCTIQUE	71
LES PROBLEMES DES REFUGIES	73

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
UNE REPARTITION PLUS EQUITABLE DES POSTES AU SEIN DU SYSTEME DES NATIONS UNIES	74
L'UTILISATION DE L'ENERGIE NUCLEAIRE A DES FINS PACIFIQUES	75
INFORMATION ET COMMUNICATIONS	76
MAYOTTE, ILES MALGACHES, ARCHIPEL DE CHAGOS	78
DECLARATION DU COMITE <u>AD HOC</u> DE L'OUA POUR L'AFRIQUE AUSTRALE SUR LA QUESTION DE L'AFRIQUE DU SUD	80
DECLARATION SPECIALE SUR LA NAMIBIE DE LA NEUVIEME CONFERENCE AU SOMMET DU MOUVEMENT DES PAYS NON ALIGNES	87
LA SITUATION EN AFRIQUE AUSTRALE	89
RESOLUTION SUR LE FONDS AFRICA	90
COMMUNIQUE DE LA REUNION DU COMITE DES NEUF PAYS NON ALIGNES SUR LA PALESTINE TENUE AU NIVEAU DES CHEFS D'ETAT OU DE GOUVERNEMENT	91
L'ECONOMIE MONDIALE ET LES RELATIONS ECONOMIQUES INTERNATIONALES	94
DETTE, DEVELOPPEMENT, FINANCES ET QUESTIONS MONETAIRES	98
LE COMMERCE INTERNATIONAL ET LES PRODUITS DE BASE	105
SCIENCE ET TECHNOLOGIE	110
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE	112
LES PAYS LES MOINS AVANCES	114
LA COOPERATION ECONOMIQUE ENTRE LES PAYS EN DEVELOPPEMENT	116
L'ENVIRONNEMENT	117
SITUATION ECONOMIQUE CRITIQUE EN AFRIQUE	120
CONDITIONS DE VIE DU PEUPLE PALESTINIEN	125
LES CONDITIONS DE VIE DES CITOYENS ARABES SYRIENS SUR LE GOLAN ARABE SYRIEN OCCUPE	126
LE ROLE DE LA FEMME DANS LE DEVELOPPEMENT	127

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
INDUSTRIALISATION	128
CATASTROPHES NATURELLES	129
LES PAYS EN DEVELOPPEMENT SANS LITTORAL	130
SURVIE ET DEVELOPPEMENT DE L'ENFANCE	132
ABUS ET TRAFIC ILLICITE DES DROGUES	133
ORDRE DU JOUR DE LA NEUVIEME CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT OU DE GOUVERNEMENT DES PAYS NON ALIGNES	135
DISCOURS DE S. E. DR JANEZ DRNOVSEK, PRESIDENT DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE SOCIALISTE FEDERATIVE DE YUGOSLAVIE	137
RAPPORT DE LA REUNION DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES DES PAYS NON ALIGNES	143
RAPPORT ET RECOMMANDATIONS DU COMITE MINISTERIEL	148
RAPPORT DU COMITE POLITIQUE	156
RAPPORT DU COMITE ECONOMIQUE	159
RAPPORT DU RAPPORTEUR GENERAL	162
MOTION DE REMERCIEMENTS AU GOUVERNEMENT ET AU PEUPLE YUGOSLAVES	171

MAYOTTE, ILES MALGACHES, ARCHIPEL DE CHAGOS

Rappelant l'appui total du Mouvement des non alignés à la souveraineté de la République fédérale islamique des Comores sur l'île de Mayotte, à la souveraineté de la République démocratique de Madagascar sur les îles malgaches - Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India - et à la souveraineté de Maurice sur l'archipel de Chagos, y compris Diego Garcia,

Soulignant leur conviction qu'une action concrète en vue du règlement de ces problèmes contribuerait au renforcement de la paix et de la sécurité internationales dans la région,

Les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés

1. - Ont réaffirmé que l'île comorienne de Mayotte, qui demeure sous occupation française, fait partie intégrante du territoire souverain de la République fédérale islamique des Comores;
 - Ont pris note du dialogue entre les autorités françaises et la République fédérale islamique des Comores sur cette question;
 - Ont exprimé leur solidarité active avec le peuple des Comores dans ses efforts légitimes pour recouvrer l'île comorienne de Mayotte et préserver l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale des Comores;
 - Ont fait appel au Gouvernement français pour qu'il respecte les justes revendications de la République fédérale islamique des Comores concernant l'île comorienne de Mayotte, comme il s'y est engagé à la veille de l'indépendance de l'archipel, et ont catégoriquement rejeté toute nouvelle forme de consultation que pourrait organiser la France sur le territoire comorien de Mayotte à propos du statut juridique international de l'île, étant donné que le référendum sur l'autodétermination du 22 décembre 1974

Les dispositions ci-dessus énoncées s'appliquent à l'ensemble de l'archipel.

2. - S'agissant des îles malgaches - Glorieuses, Europa, Juan de Nova, et Bassas da India - ont réaffirmé la nécessité impérieuse de préserver l'unité et l'intégrité territoriale de la République démocratique de Madagascar. A cet égard, ils ont instamment demandé à toutes les parties concernées d'entreprendre immédiatement des négociations, conformément aux résolutions et décisions pertinentes des Nations Unies, du Mouvement des non alignés et de l'Organisation de l'unité africaine, en particulier la Résolution 34/91 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 12 septembre 1979, et la Résolution 784 de la trente-cinquième Conférence ministérielle de l'Organisation de l'unité africaine.

3. - Ont exprimé leur soutien total à la souveraineté de Maurice sur l'archipel de Chagos, y compris Diego Garcia, qui, en 1965, a été détaché du territoire de Maurice par l'ancienne puissance coloniale.

- Ont exprimé leur préoccupation devant le renforcement de la base militaire de Diego Garcia, ce qui a compromis la souveraineté, l'intégrité territoriale et le développement pacifique de Maurice et d'autres Etats. Ils ont demandé une fois de plus que Diego Garcia soit restitué sans tarder à Maurice.



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/287
S/1994/894
29 juillet 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/ARABE/
FRANÇAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Quarante-neuvième session

Points 18, 24, 25, 33, 34, 35, 36, 38,
39, 40, 42, 43, 44, 48, 50, 51, 52,
53, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 63, 64,
65, 66, 69, 70, 72, 73, 79, 80, 90 a)
et c), 91 c) et i), 92 a), 95, 96, 97,
98, 100, 101, 102, 103, 143, 145 et 147
de l'ordre du jour provisoire*

APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR

L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE AUX PAYS
ET AUX PEUPLES COLONIAUX

NÉCESSITÉ DE LEVER LE BLOCUS ÉCONOMIQUE,
COMMERCIAL ET FINANCIER APPLIQUÉ À CUBA
PAR LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

LA SITUATION AU BURUNDI

QUESTION DE LA REPRÉSENTATION ÉQUITABLE AU
CONSEIL DE SÉCURITÉ ET DE L'AUGMENTATION
DU NOMBRE DE SES MEMBRES

LA SITUATION DE LA DÉMOCRATIE ET DES
DROITS DE L'HOMME EN HAÏTI

DROIT DE LA MER

QUESTION DE L'ÎLE COMORIENNE DE MAYOTTE

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

LA SITUATION EN BOSNIE-HERZÉGOVINE

QUESTION DE PALESTINE

LA SITUATION EN AMÉRIQUE CENTRALE :

PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT D'UNE
PAIX FERME ET DURABLE ET PROGRÈS
RÉALISÉS DANS LA STRUCTURATION
D'UNE RÉGION DE PAIX, DE LIBERTÉ,
DE DÉMOCRATIE ET DE DÉVELOPPEMENT

RESTRUCTURATION ET REVITALISATION DE

L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
DANS LES DOMAINES ÉCONOMIQUE ET
SOCIAL ET LES DOMAINES CONNEXES

CONSEIL DE SÉCURITÉ

Quarante-neuvième année

* A/49/150.

CÉLÉBRATION DU CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
EN 1995
OUVERTURE DE NÉGOCIATIONS GLOBALES SUR LA
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE
POUR LE DÉVELOPPEMENT
LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES
CONSÉQUENCES POUR LA PAIX ET LA
SÉCURITÉ INTERNATIONALES
REVITALISATION DES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
QUESTION DE CHYPRE
CONSÉQUENCES DE L'OCCUPATION DU KOWEÏT
PAR L'IRAQ ET DE L'AGRESSION
IRAQUIENNE CONTRE LE KOWEÏT
LE RÔLE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE
DANS LE CONTEXTE DE LA SÉCURITÉ
INTERNATIONALE, DU DÉSARMEMENT ET
D'AUTRES DOMAINES CONNEXES
AMENDEMENT DU TRAITÉ INTERDISANT LES
ESSAIS D'ARMES NUCLÉAIRES DANS
L'ATMOSPHÈRE, DANS L'ESPACE
EXTRA-ATMOSPHÉRIQUE ET SOUS L'EAU
TRAITÉ D'INTERDICTION COMPLÈTE DES ESSAIS
CRÉATION D'UNE ZONE EXEMPTÉ D'ARMES
NUCLÉAIRES DANS LA RÉGION DU MOYEN-ORIENT
CRÉATION D'UNE ZONE EXEMPTÉ D'ARMES
NUCLÉAIRES EN ASIE DU SUD
CONCLUSION D'ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX
EFFICACES POUR GARANTIR LES ÉTATS
NON DOTÉS D'ARMES NUCLÉAIRES CONTRE
L'EMPLOI OU LA MENACE DE CES ARMES
DÉSARMEMENT GÉNÉRAL ET COMPLET
PRÉVENTION D'UNE COURSE AUX ARMEMENTS
DANS L'ESPACE
EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT
DE CLÔTURE DE LA DOUZIÈME SESSION
EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS
ET DÉCISIONS ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE À SA DIXIÈME SESSION
EXTRAORDINAIRE
ARMEMENT NUCLÉAIRE D'ISRAËL
RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DE LA
COOPÉRATION DANS LA RÉGION DE LA
MÉDITERRANÉE
APPLICATION DE LA DÉCLARATION FAISANT
DE L'OCÉAN INDIEN UNE ZONE DE PAIX
RENFORCEMENT DU RÉGIME DÉFINI PAR LE TRAITÉ
VISANT L'INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES
EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS LES CARAÏBES
(TRAITÉ DE TLATELOLCO)

TEXTE DÉFINITIF D'UN TRAITÉ SUR UNE ZONE
EXEMPTÉ D'ARMES NUCLÉAIRES EN AFRIQUE
RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ENQUÊTER
SUR LES PRATIQUES ISRAËLIENNES AFFECTANT
LES DROITS DE L'HOMME DU PEUPLE PALESTINIEN
ET DES AUTRES ARABES DES TERRITOIRES OCCUPÉS
ÉTUDE D'ENSEMBLE DE TOUTE LA QUESTION DES
OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX SOUS TOUS
LEURS ASPECTS
QUESTIONS DE POLITIQUE MACRO-ÉCONOMIQUE
RESPECT DES ENGAGEMENTS ET APPLICATION
DES POLITIQUES CONVENUS DANS LA DÉCLARATION
SUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE,
EN PARTICULIER LA RELANCE DE LA CROISSANCE
ÉCONOMIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT DANS LES PAYS
EN DÉVELOPPEMENT
CRISE DE LA DETTE EXTÉRIEURE ET DÉVELOPPEMENT
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE
INTERNATIONALE
RAPPORT DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA
POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT
COOPÉRATION INTERNATIONALE EN VUE D'ÉLIMINER
LA PAUVRETÉ DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT
ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
APPLICATION DES DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS
DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR
L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT
AGENDA POUR LE DÉVELOPPEMENT
ÉLIMINATION DU RACISME ET DE LA DISCRIMINATION
RACIALE
DROIT DES PEUPLES À L'AUTODÉTERMINATION
DÉVELOPPEMENT SOCIAL, Y COMPRIS LES QUESTIONS
RELATIVES À LA SITUATION SOCIALE DANS LE
MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES ÂGÉES,
AUX HANDICAPÉS ET À LA FAMILLE
PROMOTION DE LA FEMME
CONTRÔLE INTERNATIONAL DES DROGUES
RAPPORT DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES
POUR LES RÉFUGIÉS, QUESTIONS RELATIVES AUX
RÉFUGIÉS, AUX RAPATRIÉS ET AUX PERSONNES
DÉPLACÉES ET QUESTIONS HUMANITAIRES
QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME
RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL DE LA CHARTE DES
NATIONS UNIES ET DU RAFFERMISSEMENT DU
RÔLE DE L'ORGANISATION
MESURES VISANT À ÉLIMINER LE TERRORISME
INTERNATIONAL
DEMANDE D'AVIS CONSULTATIF ADRESSÉE À LA
COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Lettre datée du 25 juin 1994, adressée au Secrétaire général
par le Ministre égyptien des affaires étrangères

J'ai le plaisir de vous faire tenir ci-joint les documents de la onzième Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés qui s'est tenue au Caire du 31 mai au 3 juin 1994.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et des documents ci-joints comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 18, 24, 25, 33, 34, 35, 36, 38, 39, 40, 42, 43, 44, 48, 50, 51, 52, 53, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 63, 64, 65, 66, 69, 70, 72, 73, 79, 80, 90 a) et c), 91 c) et i), 92 a), 95, 96, 97, 98, 100, 101, 102, 103, 143, 145 et 147 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre égyptien des affaires étrangères

(Signé) Amre MOUSSA

ANNEXE*

Documents de la onzième Conférence ministérielle
du Mouvement des pays non alignés, tenue au Caire,
du 31 mai au 3 juin 1994

	<u>Page</u>
I. DOCUMENT FINAL DE LA CONFÉRENCE	6
II. LA DÉCLARATION DU CAIRE	56
III. RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE	58
1. Résolution sur la Bosnie-Herzégovine	58
2. Résolution sur le Rwanda	59
3. Résolution sur le Liban	59
IV. ANNEXES	61
1. Discours d'ouverture du Président Hosni Mubarak	61
2. Rapport du Président du Mouvement	70
3. Rapport général de la Conférence	92
4. Ordre du jour de la Conférence	99
5. Rapport de la réunion des hauts fonctionnaires	100
6. Motion de remerciements	103

* Le présent document est publié tel qu'il a été envoyé, sans modification de forme.

I

DOCUMENT FINAL
DE LA ONZIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
DU MOUVEMENT DES PAYS NON ALIGNÉS

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	7
II. EXAMEN DE LA SITUATION INTERNATIONALE DEPUIS LE SOMMET DE JAKARTA	7
III. RÔLE DU MOUVEMENT	9
IV. LE MOUVEMENT ET LA RESTRUCTURATION DES NATIONS UNIES	11
V. DÉSARMEMENT ET SÉCURITÉ INTERNATIONALE	17
VI. LE MOUVEMENT ET LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT	20
VII. ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT	29
VIII. DROIT DE LA MER	31
IX. DROITS DE L'HOMME	31
X. DÉVELOPPEMENT SOCIAL	33
XI. LE MOUVEMENT : QUESTIONS POLITIQUES GÉNÉRALES	36
XII. DATE ET LIEU DU ONZIÈME SOMMET DU MNA	54
XIII. DERNIÈRES REMARQUES DU PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE	54
XIV. CONCLUSION	55

ARCHIPEL DE CHAGOS

172. Les ministres ont réitéré l'appui du Mouvement des pays non alignés à la souveraineté de l'île Maurice sur l'archipel de Chagos, y compris Diego Garcia, et ont demandé à l'ancienne puissance coloniale d'entamer des négociations avec le Gouvernement mauricien en vue de la restitution rapide de cet archipel. À cet effet, ils ont noté avec satisfaction que certaines mesures de confiance avaient été initiées par les deux parties.



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/53/667

S/1998/1071

13 novembre 1998

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS, ARABE,
ESPAGNOL ET FRANÇAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Cinquante-troisième session

Points 10, 11, 12, 14, 18, 20, 21,
23, 24, 26, 27, 29, 30, 31, 35, 37, 38,
39, 40, 42, 45, 46, 48, 50, 51, 52, 53,
54, 55, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64,
65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74,
75, 76, 77, 78, 79, 80, 83, 84, 85, 86,
87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96,
97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105,
106, 108, 109, 110, 115, 118, 143, 149,
153, 154, 155, 160 et 164 de l'ordre du jour

CONSEIL DE SÉCURITÉ

Cinquante-troisième année

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR L'ACTIVITÉ
DE L'ORGANISATION

RAPPORT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

RAPPORT DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE L'AIDE HUMANITAIRE ET DES
SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE FOURNIS PAR L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES, Y COMPRIS L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE

COOPÉRATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET
L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

COOPÉRATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
ET LA COMMUNAUTÉ DES CARAÏBES

APPLICATION DU NOUVEL ORDRE DU JOUR DES NATIONS UNIES
POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE DANS LES ANNÉES 90,
Y COMPRIS LES MESURES ET RECOMMANDATIONS CONVENUES
LORS DE L'EXAMEN À MI-PARCOURS



COOPÉRATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
ET L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE

COOPÉRATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
ET LA LIGUE DES ÉTATS ARABES

NÉCESSITÉ DE LEVER LE BLOCUS ÉCONOMIQUE, COMMERCIAL ET FINANCIER
APPLIQUÉ À CUBA PAR LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

RÉFORME DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES :
MESURES ET PROPOSITIONS

CULTURE DE PAIX

COOPÉRATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
ET L'ORGANISATION DE L'UNITÉ AFRICAINE

SUITE DONNÉE AU SOMMET MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

LES OCÉANS ET LE DROIT DE LA MER

QUESTION DE PALESTINE

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

ASSISTANCE AU DÉMINAGE

LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES CONSÉQUENCES
POUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ INTERNATIONALES

CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE
DES DROITS DE L'HOMME

RAPPORT DU TRIBUNAL INTERNATIONAL CHARGÉ DE POURSUIVRE
LES PERSONNES PRÉSUMÉES RESPONSABLES DE VIOLATIONS
GRAVES DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE COMMISES SUR
LE TERRITOIRE DE L'EX-YOUGOSLAVIE DEPUIS 1991

RAPPORT DU TRIBUNAL CRIMINEL INTERNATIONAL CHARGÉ DE JUGER
LES PERSONNES PRÉSUMÉES RESPONSABLES D'ACTES DE GÉNOCIDE
OU D'AUTRES VIOLATIONS GRAVES DU DROIT INTERNATIONAL
HUMANITAIRE COMMIS SUR LE TERRITOIRE DU RWANDA ET LES
CITOYENS RWANDAIS PRÉSUMÉS RESPONSABLES DE TELS ACTES OU
VIOLATIONS COMMIS SUR LE TERRITOIRE D'ÉTATS VOISINS ENTRE
LE 1er JANVIER ET LE 31 DÉCEMBRE 1994

ÉLIMINATION DES MESURES ÉCONOMIQUES COERCITIVES UTILISÉES
POUR EXERCER UNE PRESSION POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE

DÉCLARATION DE LA CONFÉRENCE DES CHEFS D'ÉTAT ET DE
GOUVERNEMENT DE L'ORGANISATION DE L'UNITÉ AFRICAINE
RELATIVE À L'ATTAQUE MILITAIRE AÉRIENNE ET NAVALE
LANCÉE EN AVRIL 1986 PAR L'ACTUEL GOUVERNEMENT DES
ÉTATS-UNIS CONTRE LA JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE
POPULAIRE ET SOCIALISTE

L'AGRESSION ARMÉE ISRAËLIENNE CONTRE LES INSTALLATIONS
NUCLÉAIRES IRAQUIENNES ET SES GRAVES CONSÉQUENCES POUR
LE SYSTÈME INTERNATIONAL ÉTABLI EN CE QUI CONCERNE LES
UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE, LA NON-
PROLIFÉRATION DES ARMES NUCLÉAIRES ET LA PAIX ET LA
SÉCURITÉ INTERNATIONALES

CONSÉQUENCES DE L'OCCUPATION DU KOWEÏT PAR L'IRAQ ET
DE L'AGRESSION IRAQUIENNE CONTRE LE KOWEÏT

APPLICATION DES RÉSOLUTIONS DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

QUESTION DE L'ÎLE COMORIENNE DE MAYOTTE

RENFORCEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES

QUESTION DE LA REPRÉSENTATION ÉQUITABLE AU CONSEIL
DE SÉCURITÉ ET DE L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE SES
MEMBRES ET QUESTIONS CONNEXES

REVITALISATION DES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

RESTRUCTURATION ET REVITALISATION DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES DANS LES DOMAINES ÉCONOMIQUE ET
SOCIAL ET LES DOMAINES CONNEXES

QUESTION DE CHYPRE

LE RÔLE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE DANS
LE CONTEXTE DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE, DU
DÉSARMEMENT ET D'AUTRES DOMAINES CONNEXES

MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE - PRÉVENTION DE LA
DÉSINTÉGRATION DES ÉTATS PAR LA VIOLENCE

RÉDUCTION DES BUDGETS MILITAIRES

LE RÔLE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE DANS
LE CONTEXTE DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE ET
DU DÉSARMEMENT

CRÉATION D'UNE ZONE EXEMPTÉ D'ARMES NUCLÉAIRES
DANS LA RÉGION DU MOYEN-ORIENT

CRÉATION D'UNE ZONE EXEMPTÉ D'ARMES NUCLÉAIRES
EN ASIE DU SUD

CONCLUSION D'ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX EFFICACES
POUR GARANTIR LES ÉTATS NON DOTÉS D'ARMES NUCLÉAIRES
CONTRE L'EMPLOI OU LA MENACE DE CES ARMES

PRÉVENTION D'UNE COURSE AUX ARMEMENTS DANS L'ESPACE

DÉSARMEMENT GÉNÉRAL ET COMPLET

EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE CLÔTURE DE LA DOUZIÈME
SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET
DÉCISIONS ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À SA
DIXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE

LE RISQUE DE PROLIFÉRATION NUCLÉAIRE AU MOYEN-ORIENT

CONVENTION SUR L'INTERDICTION OU LA LIMITATION DE L'EMPLOI
DE CERTAINES ARMES CLASSIQUES QUI PEUVENT ÊTRE CONSIDÉRÉES
COMME PRODUISANT DES EFFETS TRAUMATIQUES EXCESSIFS OU
COMME FRAPPANT SANS DISCRIMINATION

RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DE LA COOPÉRATION
DANS LA RÉGION DE LA MÉDITERRANÉE

RENFORCEMENT DU RÉGIME DÉFINI PAR LE TRAITÉ VISANT L'INTERDICTION
DES ARMES NUCLÉAIRES EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS LES CARAÏBES
(TRAITÉ DE TLATELOLCO)

CONVENTION SUR L'INTERDICTION DE LA MISE AU POINT,
DE LA FABRICATION ET DU STOCKAGE DES ARMES
BACTÉRIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES) OU À TOXINES ET SUR
LEUR DESTRUCTION

TRAITÉ D'INTERDICTION COMPLÈTE DES ESSAIS NUCLÉAIRES

RATIONALISATION DES TRAVAUX ET RÉFORME DE L'ORDRE
DU JOUR DE LA PREMIÈRE COMMISSION

OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR
LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT

RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ENQUÊTER SUR LES
PRATIQUES ISRAËLIENNES AFFECTANT LES DROITS DE L'HOMME
DU PEUPLE PALESTINIEN ET DES AUTRES ARABES DES
TERRITOIRES OCCUPÉS

ÉTUDE D'ENSEMBLE DE TOUTE LA QUESTION DES OPÉRATIONS
DE MAINTIEN DE LA PAIX SOUS TOUS LEURS ASPECTS
QUESTIONS RELATIVES À L'INFORMATION

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TERRITOIRES NON AUTONOMES,
COMMUNIQUÉS EN VERTU DE L'ALINÉA e DE L'ARTICLE 73 DE
LA CHARTE DES NATIONS UNIES

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET AUTRES PRÉJUDICIALES AUX INTÉRÊTS
DES PEUPLES DES TERRITOIRES NON AUTONOMES

APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE AUX
PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX PAR LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES
ET LES ORGANISMES INTERNATIONAUX ASSOCIÉS À L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

MOYENS D'ÉTUDE ET DE FORMATION OFFERTS PAR LES
ÉTATS MEMBRES AUX HABITANTS DES TERRITOIRES
NON AUTONOMES

QUESTIONS DE POLITIQUE MACROÉCONOMIQUE

QUESTIONS DE POLITIQUE SECTORIELLE

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE
INTERNATIONALE

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT

FORMATION ET RECHERCHE

SOUVERAINETÉ PERMANENTE DU PEUPLE PALESTINIEN DANS LE
TERRITOIRE PALESTINIEN OCCUPÉ, Y COMPRIS JÉRUSALEM, ET
DE LA POPULATION ARABE DANS LE GOLAN SYRIEN OCCUPÉ SUR
LEURS RESSOURCES NATURELLES

MISE EN OEUVRE DE LA PREMIÈRE DÉCENNIE DES
NATIONS UNIES POUR L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ
(1997-2006)

RÉUNION COMMÉMORATIVE DU VINGTIÈME ANNIVERSAIRE DE
L'ADOPTION DU PLAN D'ACTION DE BUENOS AIRES POUR LA
PROMOTION ET LA MISE EN OEUVRE DE LA COOPÉRATION
TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DÉVELOPPEMENT

DÉVELOPPEMENT SOCIAL, Y COMPRIS LES QUESTIONS RELATIVES
À LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX
PERSONNES ÂGÉES, AUX HANDICAPÉS ET À LA FAMILLE

PRÉVENTION DU CRIME ET JUSTICE PÉNALE

CONTRÔLE INTERNATIONAL DES DROGUES

PROMOTION DE LA FEMME

SUITE DONNÉE À LA QUATRIÈME CONFÉRENCE MONDIALE
SUR LES FEMMES

RAPPORT DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR
LES RÉFUGIÉS : QUESTIONS RELATIVES AUX RÉFUGIÉS,
AUX RAPATRIÉS ET AUX PERSONNES DÉPLACÉES ET
QUESTIONS HUMANITAIRES

PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT

ÉLIMINATION DU RACISME ET DE LA DISCRIMINATION RACIALE

DROIT DES PEUPLES À L'AUTODÉTERMINATION

QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME

AMÉLIORATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

BARÈME DES QUOTES-PARTS POUR LA RÉPARTITION DES
DÉPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

ASPECTS ADMINISTRATIFS ET BUDGÉTAIRES DU FINANCEMENT DES
OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES

DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DROIT INTERNATIONAL

CRÉATION D'UNE COUR PÉNALE INTERNATIONALE

RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES
ET DU RAFFERMISSEMENT DU RÔLE DE L'ORGANISATION

MESURES VISANT À ÉLIMINER LE TERRORISME INTERNATIONAL

INCIDENCES MONDIALES DU PROBLÈME INFORMATIQUE
POSÉ PAR LE PASSAGE À L'AN 2000

LES CAUSES DES CONFLITS ET LA PROMOTION D'UNE PAIX
ET D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLES EN AFRIQUE

Lettre datée du 7 octobre 1998, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les documents de la douzième
Conférence des chefs d'État ou de gouvernement du Mouvement des pays non
alignés, tenue à Durban (Afrique du Sud) du 29 août au 3 septembre 1998 (voir
annexe)*.

* Les annexes sont publiées uniquement dans leur langue d'origine.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 10, 11, 12, 14, 18, 20, 21, 23, 24, 26, 27, 29, 30, 31, 35, 37, 38, 39, 40, 42, 45, 46, 48, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 108, 109, 110, 115, 118, 143, 149, 153, 154, 155, 160 et 164 de l'ordre du jour et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

Président du Bureau de coordination
du Mouvement des pays non alignés

(Signé) Khiphusizi J. JELE

ANNEXE I

Document final de la douzième Conférence des chefs d'État
ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, tenue
à Durban (Afrique du Sud) du 29 août au 3 septembre 1998

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitres</u>	<u>Page</u>
AVANT-PROPOS	13
DÉCLARATION DE DURBAN POUR LE NOUVEAU MILLENAIRE	15
DÉCLARATION FINALE DE LA DOUZIÈME CONFÉRENCE AU SOMMET DU MOUVEMENT DES PAYS NON ALIGNÉS	21
I. QUESTIONS MONDIALES	21
EXAMEN DE LA SITUATION INTERNATIONALE	21
LE RÔLE DU MOUVEMENT DES PAYS NON ALIGNÉS	26
DIALOGUE ENTRE LES CIVILISATIONS	30
DIALOGUE NORD-SUD	30
AGENDA POUR LA PAIX	30
RENFORCEMENT, RESTRUCTURATION, REVITALISATION ET DÉMOCRATISATION DES NATIONS UNIES	32
LES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES	37
LA SITUATION FINANCIÈRE DES NATIONS UNIES	39
ORGANISATIONS RÉGIONALES	41
LE DROIT À L'AUDODÉTERMINATION ET À LA DÉCOLONISATION	42
MERCENAIRES	44
DÉSARMEMENT ET SÉCURITÉ INTERNATIONALE	45
OCÉAN INDIEN	54
TERRORISME	55
LE DROIT INTERNATIONAL	57
DROIT DE LA MER	61
RÈGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFÉRENDS	61
CULTURE DE LA PAIX	61

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Page</u>
II. ANALYSE DE LA SITUATION INTERNATIONALE	62
A. LA PALESTINE ET LE MOYEN-ORIENT	62
LA PALESTINE	62
LE GOLAN SYRIEN	63
LE LIBAN	64
LE PROCESSUS DE PAIX	64
B. EUROPE	65
CHYPRE	65
SÉCURITÉ ET COOPÉRATION EN MÉDITERRANÉE	66
C. AFRIQUE	67
LA LIBYE	68
SAHARA OCCIDENTAL	69
SIERRA LEONE	69
SOMALIE	70
LIBÉRIA	71
L'ANGOLA	71
L'ARCHIPEL DES CHAGOS	72
LES COMORES	72
LA GUINÉE-BISSAU	73
L'ÉRYTHRÉE ET L'ÉTHIOPIE	73
D. ASIE	74
L'IRAQ	74
LA TURQUIE ET L'IRAQ	74

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Page</u>
LA SITUATION ENTRE L'IRAQ ET LE KOWEÏT	74
LA PÉNINSULE CORÉENNE	75
L'AFGHANISTAN	75
L'ASIE DU SUD-EST	76
E. L'AMÉRIQUE LATINE	77
CUBA	77
LE DIFFÉREND ENTRE LE GUYANA ET LE VENEZUELA	78
LE PANAMA	78
III. QUESTIONS ÉCONOMIQUES	79
LE NOUVEAU CONTEXTE DE LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE	79
L'AGENDA POUR LE DÉVELOPPEMENT	83
LE COMMERCE INTERNATIONAL ET LES PRODUITS DE BASE	86
QUESTIONS FINANCIÈRES ET MONÉTAIRES, ET INVESTISSEMENTS	92
LA DETTE EXTÉRIEURE	96
L'INDUSTRIALISATION	98
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE	99
L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT	101
LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE	107
INFORMATION ET COMMUNICATION	109
LA COOPÉRATION SUD-SUD	111
LA SITUATION ÉCONOMIQUE CRITIQUE EN AFRIQUE	116
LES PAYS LES MOINS AVANCÉS	118
LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT SANS LITTORAL	120
LES PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT	120

/...

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Page</u>
IV. QUESTIONS SOCIALES	121
LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL	121
L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ	123
LA SANTÉ	124
L'ÉDUCATION ET LA CULTURE	125
LE TRAVAIL	126
LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT	126
MIGRATIONS INTERNATIONALES ET DÉVELOPPEMENT	127
LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS	127
LES DROITS DE L'HOMME	128
LE RACISME ET LA DISCRIMINATION RACIALE	132
LA PROMOTION DE LA FEMME	133
LES FEMMES ET LES CONFLITS ARMÉS	135
PROBLÈMES HUMANITAIRES, RÉFUGIÉS, RAPATRIÉS, PERSONNES DÉPLACÉES SUR UN MÊME TERRITOIRE	136
LA SITUATION DE L'ENFANCE	139
LA JEUNESSE	140
LES PERSONNES ÂGÉES	141
LA CRIMINALITÉ TRANSNATIONALE ORGANISÉE	142
LA LUTTE INTERNATIONALE CONTRE LA DROGUE	142

OCÉAN INDIEN

148. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont réaffirmé la validité des objectifs de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix. Ils ont réaffirmé l'importance de la coopération internationale pour y assurer la paix, la sécurité et la stabilité. Ils ont constaté qu'une discussion axée sur des mesures pratiques à même de garantir des conditions de paix, de sécurité et de stabilité dans la région exigeait plus d'efforts et de temps. Ils ont aussi noté qu'à la lumière de la résolution 52/44 de l'Assemblée

/...

générale des Nations Unies, le président du Comité spécial sur l'océan Indien continuera ses consultations informelles sur les travaux que devra poursuivre celui-ci.

L'ARCHIPEL DES CHAGOS

227. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont réaffirmé que l'archipel des Chagos, y compris Diego Garcia, faisait partie intégrante et souveraine de la République de l'île de Maurice. A cet égard, ils ont réitéré leur appel à l'ancienne puissance coloniale à poursuivre le dialogue entamé avec l'île Maurice en vue de la restitution rapide à celle-ci de l'archipel de Chagos, y compris Diego Garcia.



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
16 juin 2000
Français
Original: anglais

Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

Points 3, 10, 11, 12, 13, 18, 20, 31, 33, 34, 36, 38, 43, 44, 46, 49, 50, 53, 56, 57, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 88, 89, 90, 92, 93, 94, 95, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 122, 125, 151, 158 et 160 de l'ordre du jour

Pouvoirs des représentants à la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

Rapport du Conseil de sécurité

Rapport du Conseil économique et social

Rapport de la Cour internationale de Justice

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis Par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine

Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique

Dialogue entre les civilisations

Bethléem 2000

Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes

La situation au Moyen-Orient

Question de Palestine

Conseil de sécurité

Cinquante-cinquième année

**Les causes des conflits et la promotion d'une paix
et d'un développement durables en Afrique**

**Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures
et propositions**

**La situation en Afghanistan et ses conséquences
pour la paix et la sécurité internationales**

**Rapport du Tribunal international chargé de poursuivre
les personnes présumées responsables de violations
graves du droit international humanitaire
commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie
depuis 1991**

**Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq
et de l'agression iraquienne contre le Koweït**

**Application des résolutions de l'Organisation
des Nations Unies**

Question de Chypre

Réduction des budgets militaires

Question de l'Antarctique

**Respect des accords de limitation des armements,
de désarmement et de non-prolifération**

**La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle
de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine
de la vérification**

**Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien
une zone de paix**

**Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires
en Afrique**

**Les progrès de la téléinformatique dans le contexte
de la sécurité internationale**

**Le rôle de la science et de la technique dans le contexte
de la sécurité internationale et du désarmement**

**Création d'une zone exempte d'armes nucléaires
dans la région du Moyen-Orient**

**Conclusion d'arrangements internationaux efficaces
pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires
contre l'emploi ou la menace de ces armes**

Prévention d'une course aux armements dans l'espace

Désarmement général et complet

**Examen et application du Document de clôture
de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée
générale**

**Examen de l'application des recommandations
et décisions adoptées par l'Assemblée générale
à sa dixième session extraordinaire**

Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient

**Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi
de certaines armes classiques qui peuvent être
considérées comme produisant des effets traumatiques
excessifs ou comme frappant sans discrimination**

**Renforcement de la sécurité et de la coopération
dans la région de la Méditerranée**

**Renforcement du régime défini par le Traité
visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique
latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco)**

**Convention sur l'interdiction de la mise au point,
de la fabrication et du stockage des armes
bactériologiques (biologiques) ou à toxines
et sur leur destruction**

**Examen de l'application de la Déclaration
sur le renforcement de la sécurité internationale**

Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Effets des rayonnements ionisants

**Office de secours et de travaux des Nations Unies
pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient**

**Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter
sur les pratiques israéliennes affectant les droits
de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes
des territoires occupés**

**Étude d'ensemble de toute la question des opérations
de maintien de la paix sous tous leurs aspects**

**Renseignements relatifs aux territoires non autonomes,
communiqués en vertu de l'alinéa e) de l'Article 73
de la Charte des Nations Unies**

**Activités économiques et autres préjudiciables
aux intérêts des peuples des territoires non autonomes**

**Application de la Déclaration sur l'octroi
de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux
par les institutions spécialisées et les organismes
internationaux associés à l'Organisation des Nations
Unies**

**Moyens d'étude et de formation offerts par les États
Membres aux habitants des territoires non autonomes**

Questions de politique macroéconomique

Questions de politique sectorielle

Développement durable et coopération économique internationale

Environnement et développement durable

Activités opérationnelles de développement

Formation et recherche

Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles

Mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)

Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille

Prévention du crime et justice pénale

Contrôle international des drogues

Promotion de la femme

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes

Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées et questions humanitaires

Promotion et protection des droits de l'enfant

Programme d'activités de la Décennie internationale des populations autochtones

Élimination du racisme et de la discrimination raciale

Droit des peuples à l'autodétermination

Questions relatives aux droits de l'homme

Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

**Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

Création d'une cour pénale internationale

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

**Lettre datée du 6 juin 2000, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur, en ma qualité de Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, de vous faire tenir ci-joint le Document final de la treizième Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue à Cartagena (Colombie) les 8 et 9 avril 2000 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 3, 10, 11, 12, 13, 18, 20, 31, 33, 34, 36, 38, 43, 44, 46, 49, 50, 53, 56, 57, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 88, 89, 90, 92, 93, 94, 95, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 122, 125, 151, 158 et 160 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent
(*Signé*) Dumisani S. **Kumalo**

* L'annexe est distribuée uniquement dans les langues dans lesquelles elle a été présentée.

L'archipel de Chagos

133. Nous réaffirmons que l'archipel de Chagos, y compris l'île de Diego García, fait partie intégrante du territoire souverain de la République de Maurice. À cet égard, nous invitons à nouveau l'ancienne puissance coloniale à poursuivre sans attendre un dialogue constructif avec le Gouvernement de Maurice pour assurer le prompt retour de l'archipel Chagos, y compris Diego García, sous la souveraineté de la République de Maurice.



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
18 mars 2003
Français
Original: anglais

Assemblée générale

Cinquante-septième session

Points 10, 11, 12, 13, 19, 21, 22, 24, 26, 27, 29, 30, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 111, 114, 117, 126, 158 et 160
de l'ordre du jour

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

Rapport du Conseil de sécurité

Rapport du Conseil économique et social

Rapport de la Cour internationale de Justice

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres

Culture de paix

Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique

Le rôle des diamants dans les conflits

Décennie 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique

Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre humain international

Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année



Élimination des mesures économiques coercitives unilatérales et extraterritoriales utilisées pour exercer une pression politique et économique

Les techniques de l'information et de la communication au service du développement

Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

Question de Palestine

La situation au Moyen-Orient

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

La situation en Amérique centrale : moyens d'établir une paix ferme et durable et progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement

Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes

Examen et évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90

Suite à donner aux résultats de la vingt-sixième session extraordinaire : mise en oeuvre de la Déclaration d'engagement sur le virus de l'immunodéficience humaine et le syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida)

Suite à donner aux résultats de la session extraordinaire consacrée aux enfants

Suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire

Rapport du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït

**Application des résolutions
de l'Organisation des Nations Unies**

**Ouverture de négociations globales sur la coopération
économique internationale pour le développement**

Renforcement du système des Nations Unies

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Question de Chypre

**Agression armée contre la République
démocratique du Congo**

**Paix, sécurité et réunification
dans la péninsule coréenne**

Réduction des budgets militaires

**Interdiction de mettre au point
et de fabriquer de nouveaux types
et systèmes d'armes de destruction massive :
rapport de la Conférence du désarmement**

**Les progrès de la téléinformatique
dans le contexte de la sécurité internationale**

**Le rôle de la science et de la technique
dans le contexte de la sécurité internationale
et du désarmement**

**Création d'une zone exempte d'armes nucléaires
dans la région du Moyen-Orient**

**Conclusion d'arrangements internationaux
efficaces pour garantir les États non dotés
d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace
de ces armes**

**Prévention d'une course aux armements
dans l'espace**

Désarmement général et complet

**Examen et application du Document de clôture
de la douzième session extraordinaire
de l'Assemblée générale**

**Examen de l'application des recommandations
et décisions adoptées par l'Assemblée générale
à sa dixième session extraordinaire**

Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient

**Convention sur l'interdiction ou la limitation
de l'emploi de certaines armes classiques
qui peuvent être considérées comme produisant
des effets traumatiques excessifs
ou comme frappant sans discrimination**

**Renforcement de la sécurité et de la coopération
dans la région de la Méditerranée**

**Convention sur l'interdiction de la mise au point,
de la fabrication et du stockage des armes
bactériologiques (biologiques) ou à toxines
et sur leur destruction**

Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

**Coopération internationale
touchant les utilisations pacifiques de l'espace**

**Office de secours et de travaux des Nations Unies
pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient**

**Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter
sur les pratiques israéliennes affectant les droits
de l'homme du peuple palestinien
et des autres Arabes des territoires occupés**

**Étude d'ensemble de toute la question
des opérations de maintien de la paix
sur tous leurs aspects**

Questions relatives à l'information

**Renseignements relatifs aux territoires
non autonomes, communiqués en vertu
de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte
des Nations Unies**

**Activités économiques et autres
préjudiciables aux intérêts des peuples
des territoires non autonomes**

**Application de la Déclaration sur l'octroi
de l'indépendance aux pays et aux peuples
coloniaux par les institutions spécialisées
et les organismes internationaux
associés à l'Organisation des Nations Unies**

Questions de politique macroéconomique

Questions de politique sectorielle

**Développement durable et coopération
économique internationale**

Environnement et développement durable

Activités opérationnelles de développement

**Mise en oeuvre de la première Décennie
des Nations Unies pour l'élimination
de la pauvreté (1997-2006)**

**Souveraineté permanente du peuple palestinien
dans le territoire palestinien occupé,
y compris Jérusalem, et de la population arabe
dans le Golan syrien occupé
sur leurs ressources naturelles**

**Application et suivi intégrés et coordonnés
des résultats des grandes conférences
et réunions au sommet organisées sous l'égide
de l'Organisation des Nations Unies
dans les domaines économique et social**

**Réunion internationale de haut niveau
chargée d'examiner la question du financement
du développement à l'échelon intergouvernemental**

Mondialisation et interdépendance

**Application des décisions prises par la Conférence
des Nations Unies sur les établissements humains
(Habitat II) et par l'Assemblée générale
à sa vingt-cinquième session extraordinaire**

**Troisième Conférence des Nations Unies
sur les pays les moins avancés**

**Suite donnée au Sommet mondial
pour le développement social
et à la vingt-quatrième session extraordinaire
de l'Assemblée générale**

**Développement social, y compris les questions
relatives à la situation sociale dans le monde
et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés
et à la famille**

**Suite donnée à l'Année internationale des personnes
âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement**

Prévention du crime et justice pénale

Contrôle international des drogues

Promotion de la femme

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXIe siècle »**

**Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés,
aux rapatriés et aux personnes déplacées
et questions humanitaires**

Promotion et protection des droits de l'enfant

**Programme d'activité de la Décennie
internationale des populations autochtones**

**Élimination du racisme
et de la discrimination raciale**

Droit des peuples à l'autodétermination

Questions relatives aux droits de l'homme

**Examen de l'efficacité du fonctionnement
administratif et financier de l'Organisation
des Nations Unies**

**Amélioration de la situation financière
de l'Organisation des Nations Unies**

**Barème des quotes-parts pour la répartition
des dépenses de l'Organisation des Nations Unies**

**Aspects administratifs et budgétaires
du financement des opérations
de maintien de la paix des Nations Unies**

Mise en place de la Cour pénale internationale

**Mesures visant à éliminer
le terrorisme international**

**Lettre datée du 4 mars 2003, adressée au Secrétaire
général par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de la Malaisie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, en ma qualité de Président du Bureau de coordination du Mouvement des non-alignés, les documents ci-après qui ont été adoptés lors de la treizième Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays non alignés, à Kuala Lumpur du 20 au 25 février 2003 :

- a) Document final (annexe I);
- b) Déclaration de Kuala Lumpur sur la poursuite de la revitalisation du Mouvement des pays non alignés (annexe II);
- c) Déclaration sur la Palestine (annexe III).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 10 à 13, 19, 21, 22, 24, 26, 27, 29 à 33, 35 à 38, 40 à 45, 49 à 58, 61 à 73,

75 à 82, 84 à 89, 91 à 109, 111, 114, 117, 126, 158 et 160 de l'Assemblée générale, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaire par intérim
(*Signé*) Zainuddin **Yahya**

L'Archipel des Chagos

184. Les chefs d'État ou de gouvernement ont réaffirmé que l'Archipel des Chagos, y compris Diego Garcia, fait partie intégrale du territoire souverain de la République de Maurice. À cet égard, ils ont de nouveau invité l'ancienne puissance coloniale à mener promptement un dialogue constructif avec Maurice en vue de la restitution rapide de l'archipel des Chagos, y compris Diego Garcia, à la souveraineté de la République de Maurice.



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
7 septembre 2006
Français
Original : anglais

Assemblée générale Soixantième session

Points 9, 10, 12, 14, 15, 17, 26, 29, 30, 31, 32, 36, 38, 41, 42, 43, 44, 52, 54, 55, 57, 64, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 73, 74, 81, 82, 83, 84, 87, 90, 91, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 103, 104, 105, 106, 107, 115, 116, 117, 118, 119, 123, 124, 126 et 136 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil de sécurité

Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies

Prévention des conflits armés

La situation au Moyen-Orient

Question de Palestine

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés

Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

Conseil de sécurité Soixante et unième année



Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles

Rapport du Conseil économique et social

Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations

Culture de paix

Suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants

Développement durable

Mondialisation et interdépendance

Groupes de pays en situation particulière

Activités opérationnelles de développement

Promotion de la femme

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

Promotion et protection des droits de l'enfant

Questions autochtones

Élimination du racisme et de la discrimination raciale

Droit des peuples à l'autodétermination

Questions relatives aux droits de l'homme

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

Rapport de la Cour internationale de Justice

Rapport de la Cour pénale internationale

Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

Portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Conférence du désarmement

Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique

Renforcement du régime défini par le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco)

**Création d'une zone exempte d'armes nucléaires
dans la région du Moyen-Orient**

**Conclusion d'arrangements internationaux efficaces
pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires
contre l'emploi ou la menace de ces armes**

Prévention d'une course aux armements dans l'espace

Désarmement général et complet

**Examen et application du Document de clôture
de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale**

**Examen de l'application des recommandations et décisions
adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session
extraordinaire**

Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient

**Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi
de certaines armes classiques qui peuvent être considérées
comme produisant des effets traumatiques excessifs
ou comme frappant sans discrimination**

Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

**Convention sur l'interdiction de la mise au point,
de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques
(biologiques) ou à toxines et sur leur destruction**

**Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement
de la sécurité internationale**

Prévention du crime et justice pénale

Contrôle international des drogues

Application des résolutions des Nations Unies

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

**Question de la représentation équitable au Conseil
de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres
et questions connexes**

**Réforme de l'Organisation des Nations Unies :
mesures et propositions**

Renforcement du système des Nations Unies

Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007

**Amélioration de la situation financière de l'Organisation
des Nations Unies**

**Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

**Lettre datée du 1^{er} août 2006, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de la Malaisie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En ma qualité de Représentant permanent de la Malaisie, qui assure la présidence du Mouvement des pays non alignés, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du document final (annexe I), de la Déclaration sur la Palestine (annexe II), de la Déclaration sur la question nucléaire en République islamique d'Iran (annexe III), de la Déclaration sur le tremblement de terre survenu en Indonésie (annexe IV) et de la Déclaration de Putrajaya (annexe V), que le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés a adopté à sa réunion ministérielle tenue à Putrajaya (Malaisie) du 27 au 30 mai 2006.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 9, 10, 12, 14, 15, 17, 26, 29, 30, 31, 32, 36, 38, 41, 42, 43, 44, 52, 54, 55, 57, 64, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 73, 74, 81, 82, 83, 84, 87, 90, 91, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 103, 104, 105, 106, 107, 115, 116, 117, 118, 119, 123, 124, 126 et 136 de l'ordre du jour de sa soixantième session, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Malaisie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Hamidon **Ali**

Annexe I

Réunion ministérielle du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés

Putrajaya (Malaisie), 27-30 mai 2006

Document final

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Introduction	8
I. Questions mondiales	
Examen de la situation internationale	9
Le Mouvement des pays non alignés : rôle et méthodes de travail	11
Droit international	14
Promotion et préservation du multilatéralisme	16
Règlement pacifique des différends et non-recours à la menace ou à l'emploi de la force	18
Culture de paix et dialogue entre les civilisations, les religions et les cultures	19
Diffamation des religions	21
Droit à l'autodétermination et décolonisation	22
Organisation des Nations Unies : suite donnée au Document final du Sommet mondial de 2005, à la Déclaration du Millénaire et aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies	23
Réforme institutionnelle de l'ONU	25
A. Réforme de l'ONU	25
B. Relations entre les organes principaux de l'ONU	29
C. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale	30
D. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre des membres de ce dernier, et autres questions relatives au Conseil	31
E. Renforcement du Conseil économique et social	35
F. Mise en place du Conseil des droits de l'homme	35
G. Activités de consolidation de la paix après les conflits et mise en place de la Commission de consolidation de la paix	36
H. Examen des mandats des programmes et des activités de l'ONU	37
I. Nomination du Secrétaire général de l'ONU	38
J. Secrétariat de l'ONU et réforme de la gestion	38
Nations Unies : situation financière et dispositions prises dans ce domaine	39

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies.	40
Désarmement et sécurité internationale.	43
Terrorisme	53
Démocratie.	57
Dialogue et coopération Nord-Sud.	58
Rôle des organisations régionales	59
II. Questions politiques régionales et sous-régionales	
Moyen-Orient	
Processus de paix.	59
Le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.	60
Golan syrien occupé	62
Autres territoires occupés dans le sud du Liban	63
Afrique	
Angola	63
Archipel des Chagos	63
Jamahiriya arabe libyenne	64
Somalie.	64
Soudan	65
Sahara occidental.	65
Asie	
Afghanistan	66
Iraq et Koweït	67
Iraq	67
Péninsule coréenne	68
Asie du Sud-Est.	69
République arabe syrienne	69
Amérique latine et Caraïbes	
Belize et Guatemala	69
Cuba	70
Venezuela.	70
III. Questions relatives au développement économique et social et aux droits de l'homme	
Introduction	71
Les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement.	72

Commerce	72
Coopération Sud-Sud	73
Migrations internationales et développement	75
Eau	75
La mer Morte	76
La mer des Caraïbes	76
Énergie	77
Droits de l'homme et libertés fondamentales	77
Racisme et discrimination raciale, esclavage et traite des êtres humains	82
Droit international humanitaire	84
Aide humanitaire	84
Technologies de l'information et de la communication	85
Promotion de la femme	86
Peuples autochtones	87
Analphabétisme	87
Criminalité transnationale organisée	87
Trafic des drogues	88
Corruption	89
Annexes	
I. Pays membres du Mouvement des pays non alignés (au 30 mai 2006)	90
II. Principes fondateurs du Mouvement des pays non alignés	91
III. Liste de conférences et réunions du Mouvement des pays non alignés tenues au cours de la présidence de la Malaisie	92

Archipel des Chagos

135. Les ministres *ont réaffirmé* que l'archipel des Chagos, y compris Diego Garcia, faisait partie intégrante du territoire souverain de la République de Maurice.

À cet égard, ils *ont de nouveau invité* l'ancienne puissance coloniale à mener promptement un dialogue constructif avec Maurice en vue de lui permettre d'exercer sa souveraineté sur l'archipel des Chagos.



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
29 septembre 2006
Français
Original : anglais

Assemblée générale

Soixante et unième session

Points 9, 11, 12, 13, 14, 16, 18, 20, 23, 24, 25, 26, 30, 31, 32, 33, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 102, 104, 110, 111, 112, 113, 116 et 132 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil de sécurité

Prévention des conflits armés

La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement

La situation au Moyen-Orient

Question de Palestine

La situation en Afghanistan

Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

Agression armée contre la République démocratique du Congo

L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales

Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït

Déclaration de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986 par l'actuel Gouvernement des États-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste

Conseil de sécurité

Soixante et unième année



Rapport de la Commission de consolidation de la paix

Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects

Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés

Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires

Rapport du Conseil économique et social

Retour ou restitution de biens culturels à leur pays d'origine

Culture de paix

Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial privilégiant l'humain

Suite à donner aux textes issus de la vingt-sixième session extraordinaire : mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique

Les technologies de l'information et des communications au service du développement

Questions de politique macroéconomique

Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement

Développement durable

Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Mondialisation et interdépendance

Groupes de pays en situation particulière

Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

Activités opérationnelles de développement : activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Développement social

Promotion de la femme

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

Promotion et protection des droits de l'enfant

Questions autochtones

Élimination du racisme et de la discrimination raciale

Droit des peuples à l'autodétermination

Promotion et protection des droits de l'homme

Rapport du Conseil des droits de l'homme

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

Rapport de la Cour internationale de Justice

Les océans et le droit de la mer

Rapport de la Cour pénale internationale

Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

L'état de droit aux niveaux national et international

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Réduction des budgets militaires

La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification

Les progrès de l'informatique et de la télématique et la question de la sécurité internationale

Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement

Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient

Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes

Prévention d'une course aux armements dans l'espace

Désarmement général et complet

Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire

Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient

Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée

Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction

Prévention du crime et justice pénale

Contrôle international des drogues

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

Nomination du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

**Question de la représentation équitable au Conseil
de sécurité et de l'augmentation du nombre
de ses membres et questions connexes**

Renforcement du système des Nations Unies

Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire

**Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif
et financier de l'Organisation des Nations Unies**

**Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

**Lettre datée du 19 septembre 2006, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En ma qualité de Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les documents ci-après, qui ont été adoptés à la quatorzième Conférence des chefs d'État ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, tenue à la Havane du 11 au 16 septembre 2006 :

- a) Document final (annexe I);
- b) Déclaration relative aux buts et principes du Mouvement des pays non alignés et à son rôle dans la conjoncture internationale actuelle (annexe II);
- c) Déclaration sur la Palestine (annexe III);
- d) Déclaration sur la question nucléaire en République islamique d'Iran (annexe IV).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 9, 11 à 14, 16, 18, 20, 23 à 26, 30 à 33, 39 à 48, 50 à 58, 60 à 71, 74, 79 à 82, 84 à 100, 102, 104, 110 à 113, 116 et 132 de l'ordre du jour de sa soixante et unième session, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Rodrigo **Malmierca Díaz**

**Annexes à la lettre datée du 19 septembre 2006, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent de Cuba
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et espagnol]

**Quatorzième Conférence des chefs d'État ou de gouvernement
du Mouvement des pays non alignés, tenue à La Havane
du 11 au 16 septembre 2006**

Annexe I

Document final

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Introduction	9
I. Questions mondiales	9
Examen de la situation internationale	9
Le Mouvement des pays non alignés : rôle et méthodes de travail	11
Droit international	15
Promotion et préservation du multilatéralisme	17
Règlement pacifique des différends et non-recours à la menace ou à l'emploi de la force	19
Culture de paix et dialogue entre les civilisations, les religions et les cultures	20
Diffamation des religions	23
Droit à l'autodétermination et décolonisation	23
Organisation des Nations Unies : suite donnée au Document final du Sommet mondial de 2005, à la Déclaration du Millénaire et aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies	25
Réforme institutionnelle de l'ONU	27
A. Réforme de l'ONU	27
B. Relations entre les organes principaux de l'ONU	30
C. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale	32
D. Nomination du Secrétaire général de l'ONU	34
E. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, et questions connexes	34
F. Renforcement du Conseil économique et social	38
G. Mise en place du Conseil des droits de l'homme	38
H. Activités de consolidation de la paix après les conflits et mise en place de la Commission de consolidation de la paix	39

I.	Examen des mandats des programmes et des activités de l'ONU	41
J.	Secrétariat de l'ONU et réforme de la gestion	42
	Organisation des Nations Unies : situation financière et dispositions prises dans ce domaine	42
	Opérations de maintien de la paix des Nations Unies	44
	Désarmement et sécurité internationale	46
	Terrorisme	57
	Démocratie	61
	Dialogue et coopération Nord-Sud	62
	Rôle des organisations régionales	63
II.	Questions politiques régionales et sous-régionales	64
	Moyen-Orient	64
	Processus de paix	64
	Le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est	65
	Golan syrien occupé	68
	Autres territoires occupés dans le sud du Liban et récente agression israélienne contre ce pays	68
	Afrique	70
	Angola	70
	Archipel des Chagos	70
	Jamahiriya arabe libyenne	70
	Somalie	71
	Soudan	72
	Région des Grands Lacs	72
	Sahara occidental	72
	Asie	73
	Afghanistan	73
	Iraq et Koweït	74
	Iraq	74
	Péninsule coréenne	75
	Asie du Sud-Est	75
	République arabe syrienne	76
	Amérique latine et Caraïbes	76
	Belize et Guatemala	76
	Cuba	77

Panama	77
Venezuela	77
Guyana et Venezuela	78
Honduras	78
Bolivie	78
III. Questions relatives au développement économique et social et aux droits de l'homme	78
Introduction	78
Les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement	80
Pays en développement à revenu intermédiaire	81
Commerce	81
Coopération Sud-Sud	82
Migrations internationales et développement	84
Eau	85
La mer Morte	86
La mer des Caraïbes	86
Énergie	86
Droits de l'homme et libertés fondamentales	87
Racisme et discrimination raciale, esclavage et traite des êtres humains	92
Droit international humanitaire	94
Aide humanitaire	95
Technologies de l'information et de la communication	95
Promotion de la femme	97
Peuples autochtones	98
Analphabétisme	98
Santé, VIH/sida, paludisme, tuberculose et autres maladies contagieuses	98
Criminalité transnationale organisée	99
Trafic des drogues	100
Corruption	101
Appendices	
I. Pays membres du Mouvement des pays non alignés	102
II. Principes fondateurs du Mouvement des pays non alignés	103

Afrique

Archipel des Chagos

155. Les chefs d'État ou de gouvernement ont réaffirmé que l'archipel des Chagos, y compris Diego Garcia, faisait partie intégrante du territoire souverain de la République de Maurice. À cet égard, ils ont de nouveau invité l'ancienne puissance coloniale à mener promptement un dialogue constructif avec Maurice en vue de lui permettre d'exercer sa souveraineté sur l'archipel des Chagos.



Assemblée générale

Distr. générale
11 août 2008
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Points 10, 14, 15, 17, 18, 19, 21, 23, 26, 27, 28, 31, 32, 33, 34, 38, 41, 42, 43, 44, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 59, 62, 63, 64, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 73, 76, 77, 85, 86, 87, 88, 93, 94, 95, 96, 97, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 116, 121, 122, 123, 126 et 140 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil de sécurité

Rapport de la Commission de consolidation de la paix

Prévention des conflits armés

La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement

La situation au Moyen-Orient

Question de Palestine

La situation en Afghanistan

Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

Agression armée contre la République démocratique du Congo

L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales

Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït

Déclaration de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986 par l'actuel Gouvernement des États-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste



Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés

Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les organismes spécialisés et les institutions internationales associées à l'Organisation des Nations Unies

Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires

Rapport du Conseil économique et social

Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida

2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Culture de paix

Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial privilégiant l'humain

Les technologies de l'information et des communications au service du développement

Questions de politique macroéconomique

Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement

Développement durable

Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Mondialisation et interdépendance

Groupes de pays en situation particulière

Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

Activités opérationnelles de développement

Développement social

Promotion de la femme

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

Promotion et protection des droits de l'enfant

Questions autochtones

Élimination du racisme et de la discrimination raciale

Droit des peuples à l'autodétermination

Promotion et protection des droits de l'homme

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

Rapport de la Cour internationale de Justice

Rapport de la Cour pénale internationale

Les océans et le droit de la mer

Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

L'état de droit aux niveaux national et international

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Réduction des budgets militaires

Les progrès de l'informatique et de la télématique et la question de la sécurité internationale

Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient

Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes

Prévention d'une course aux armements dans l'espace

La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification

Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire

Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient

Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée

Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction

Prévention du crime et justice pénale

Contrôle international des drogues

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes

Renforcement du système des Nations Unies

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

**Lettre datée du 8 août 2008 adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies**

New York, le 8 août 2008

En ma qualité de Présidente par intérim du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les documents ci-après, qui ont été adoptés à la quinzième Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés, tenue à Téhéran, République islamique d'Iran, du 27 au 30 juillet 2008, à savoir le Document final, la Déclaration sur la question nucléaire en République islamique d'Iran, la Déclaration sur le Zimbabwe et la Déclaration sur la Palestine (Voir annexes I à IV).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer les documents susmentionnés comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 9, 10, 14, 15, 17, 18, 19, 21, 23, 26, 27, 28, 31, 32, 33, 34, 38, 41, 42, 43, 44, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 62, 63, 64, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 73, 76, 77 85, 86, 87, 88, 93, 94, 95, 96, 97, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 116, 121, 122, 123, 126 et 140 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de Cuba
auprès de l'Organisation des Nations Unies
Présidente par intérim du Bureau de coordination
du Mouvement des pays non alignés
(*Signé*) Ileana **Niñez Mordoche**

Document FINAL

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Introduction	10
I. Questions mondiales	11
Examen de la situation internationale	11
Le Mouvement des pays non alignés : rôle et méthodes de travail	13
Droit international	16
Promotion et préservation du multilatéralisme	19
Règlement pacifique des différends et non-recours à la menace ou à l'emploi de la force	21
Culture de paix et dialogue entre les civilisations, les religions et les cultures	23
Diffamation des religions	26
Droit à l'autodétermination et décolonisation	26
Organisation des Nations Unies : suite donnée au Document final du Sommet mondial de 2005, à la Déclaration du Millénaire et aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies	28
Réforme institutionnelle de l'ONU	32
A. <i>Réforme de l'ONU</i>	32
B. <i>Relations entre les organes principaux de l'ONU</i>	36
C. <i>Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale</i>	37
D. <i>Sélection et nomination du Secrétaire général de l'ONU</i>	39
E. <i>Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, et questions connexes</i>	39
F. <i>Renforcement du Conseil économique et social</i>	43
G. <i>Le Conseil des droits de l'homme</i>	43
H. <i>Activités de consolidation de la paix après les conflits et mise en place de la Commission de consolidation de la paix</i>	46
I. <i>Examen des mandats des programmes et des activités de l'ONU</i>	47
J. <i>Secrétariat de l'ONU et réforme de la gestion</i>	48
K. <i>Cohérence de l'ensemble du Système des Nations Unies</i>	49
Organisation des Nations Unies : situation financière et dispositions prises dans ce domaine	50
Opérations de maintien de la paix des Nations Unies	52
Désarmement et sécurité internationale	56
Terrorisme	68

Table des matières (suite)

Démocratie	73
Dialogue et coopération Nord-Sud	74
Rôle des organisations régionales	75
II. Questions politiques régionales et sous-régionales	76
Moyen-Orient	76
<i>Processus de paix</i>	<i>76</i>
<i>Le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est</i>	<i>77</i>
<i>Golan syrien occupé</i>	<i>80</i>
<i>Autres territoires occupés dans le sud du Liban et récente agression israélienne contre ce pays</i>	<i>81</i>
Afrique	83
<i>Angola</i>	<i>83</i>
<i>Archipel des Chagos</i>	<i>83</i>
<i>Jamahiriya arabe libyenne</i>	<i>83</i>
<i>Somalie</i>	<i>84</i>
<i>Soudan</i>	<i>84</i>
<i>Région des Grands Lacs</i>	<i>85</i>
<i>Sahara occidental</i>	<i>85</i>
Asie	86
<i>Afghanistan</i>	<i>86</i>
<i>Iraq</i>	<i>88</i>
<i>Iraq et Koweït</i>	<i>89</i>
<i>Péninsule coréenne</i>	<i>90</i>
<i>Asie du Sud-Est</i>	<i>90</i>
<i>République arabe syrienne</i>	<i>91</i>
Amérique latine et Caraïbes	91
<i>Union des Nations de l'Amérique du Sud (UNASUR)</i>	<i>91</i>
<i>Zone de paix : Golfe de Fonseca</i>	<i>91</i>
<i>Belize et Guatemala</i>	<i>91</i>
<i>Cuba</i>	<i>92</i>
<i>Panama</i>	<i>92</i>
<i>Venezuela</i>	<i>92</i>

Table des matières (suite)

<i>Guyana et Venezuela</i>	93
<i>Honduras</i>	93
<i>Bolivie</i>	93
III. Questions relatives au développement économique et social et aux droits de l'homme . .	94
Introduction	94
Afrique	96
Les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement	97
Sécurité alimentaire	98
Pays en développement à revenu intermédiaire	99
Commerce	100
Coopération Sud-Sud	101
Migrations internationales et développement	103
Eau	105
La mer Morte	106
La mer des Caraïbes	106
Le lac Tchad et le fleuve Niger	107
Énergie	107
Droits de l'homme et libertés fondamentales	108
Racisme et discrimination raciale, esclavage et traite des êtres humains	115
Droit international humanitaire	116
Aide humanitaire	117
Technologies de l'information et de la communication	118
Promotion de la femme	120
Peuples autochtones	122
Analphabétisme	123
Santé, VIH/sida, paludisme, tuberculose et autres maladies transmissibles	123
Criminalité transnationale organisée	124
Traite des personnes	126
Trafic des drogues	127
Corruption	128

Table des matières (suite)

Annexes	129
I. Pays membres du Mouvement des pays non alignés	129
II. Principes fondateurs du Mouvement des pays non alignés	130
III. Principes consacrés dans la Déclaration relative aux buts et principes du Mouvement des pays non alignés et à son rôle dans la conjoncture internationale actuelle adoptée à la quatorzième Conférence au sommet du Mouvement des pays non alignés à la Havane	131
IV. Déclaration sur la question nucléaire en République islamique d'Iran	133
V. Déclaration sur le Zimbabwe	135
VI. Déclaration sur la Palestine	136

Afrique

Archipel des Chagos

196. Les Ministres ont *réaffirmé* que l'archipel des Chagos, y compris Diego Garcia, faisait partie intégrante du territoire souverain de la République de Maurice. À cet égard, ils ont *de nouveau invité* l'ancienne puissance coloniale à mener promptement un dialogue constructif avec Maurice en vue de lui permettre d'exercer sa souveraineté sur l'archipel des Chagos.



Assemblée générale

Distr. générale
20 mai 2009
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Points 9, 10, 12, 15, 16, 17, 19, 20, 22, 25, 26, 28, 29, 30, 31, 32, 35, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 69, 70, 78, 79, 80, 81, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 99, 100, 107, 110, 111, 112, 117 et 132 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil de sécurité

Rapport de la Commission de consolidation de la paix

Prévention des conflits armés

La situation au Moyen-Orient

Question de Palestine

La situation en Afghanistan

Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement

Agression armée contre la République démocratique du Congo

L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales

Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït

Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés



Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects

Questions relatives à l'information

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires

Rapport du Conseil économique et social

Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida

Le sport au service de la paix et du développement

2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Culture de paix

Les techniques de l'information et des communications au service du développement

Questions de politique macroéconomique

Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement, et préparatifs de la Conférence d'examen de 2008

Développement durable

Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Groupes de pays en situation particulière

Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

Activités opérationnelles de développement

Développement social

Promotion de la femme

**Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique :
progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international**

Rapport du Conseil des droits de l'homme

Promotion et protection des droits de l'enfant

Questions autochtones

Élimination du racisme et de la discrimination raciale

Droit des peuples à l'autodétermination

Promotion et protection des droits de l'homme

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes
des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale**

Rapport de la Cour internationale de justice

Rapport de la Cour pénale internationale

Les océans et le droit de la mer

**Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies
et du raffermissement du rôle de l'Organisation**

L'état de droit aux niveaux national et international

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Réduction des budgets militaires

**Les progrès de l'informatique et de la télématique et la question
de la sécurité internationale**

Création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient

**Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant
à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi
ou la menace de ces armes**

Prévention d'une course aux armements dans l'espace

Désarmement général et complet

**Examen et application du Document de clôture de la douzième
session extraordinaire de l'Assemblée générale**

**Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées
par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire**

Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient

**Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi
de certaines armes classiques qui peuvent être considérées
comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme
frappant sans discrimination**

**Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région
de la Méditerranée**

Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que sur d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité

Renforcement du système des Nations Unies

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'ONU

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Lettre datée du 8 mai 2009, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ma qualité de Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les documents ci-après, qui ont été adoptés lors de la Réunion ministérielle du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, tenue à La Havane, Cuba, du 27 au 30 avril 2009, à savoir le Document final, la Déclaration sur le Zimbabwe, la Déclaration de solidarité avec le Mexique, la Déclaration spéciale sur la crise économique et financière mondiale, et la Déclaration sur la Palestine.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer les documents susmentionnés comme documents officiels de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, au titre des points 9, 10, 12, 15, 16, 17, 19, 20, 22, 25, 26, 28, 29, 30, 31, 32, 35, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 69, 70, 78, 79, 80, 81, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 99, 100, 107, 110, 111, 112, 117, et 132 de l'ordre du jour.

Je saisis cette occasion pour vous renouveler, Excellence, l'assurance de ma plus haute considération.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de Cuba auprès
de l'Organisation des Nations Unies,
Président du Bureau de coordination
du Mouvement des pays non alignés
Abelardo **Moreno**

Annexe I

**Réunion ministérielle du Bureau de coordination
du Mouvement des pays non alignés**

**La Havane (Cuba)
27-30 avril 2009**

Document final

30 avril 2009

Document final

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Introduction	10
I. Questions mondiales	11
Examen de la situation internationale	11
Le Mouvement des pays non alignés : rôle et méthodes de travail	13
Droit international	17
Promotion et préservation du multilatéralisme	19
Règlement pacifique des différends et non-recours à la force ou à la menace de la force.	21
Culture de paix, et dialogue entre les civilisations, les religions et les cultures.	23
Diffamation des religions	26
Droit à l'autodétermination et décolonisation.	27
Nations Unies : suivi des Résultats du Sommet mondial de 2005, de la Déclaration du Millénaire et des Résultats des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies	29
Nations Unies : réforme institutionnelle	32
A. Réforme des Nations Unies	32
B. Relations entre les organes principaux des Nations Unies.	36
C. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale	38
D. Nomination du Secrétaire général des Nations Unies	40
E. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes.	40
F. Renforcement du Conseil économique et social (ECOSOC).	44
G. Le Conseil des droits de l'homme	44
H. Activités de consolidation de la paix au sortir de conflits et mise en œuvre de la Commission de consolidation de la paix	47
I. Secrétariat des Nations Unies et réforme de la gestion	49
J. Cohérence du système des Nations Unies.	50
Nations Unies : Situation financière et arrangements dans ce domaine	51
Nations Unies : les opérations de maintien de la paix	52
Désarmement et sécurité internationale.	57
Terrorisme	71
Démocratie.	76

Dialogue et coopération Nord-Sud	77
Rôle des organisations régionales	78
II. Questions politiques régionales et sous-régionales	79
Moyen-Orient	79
Processus de paix	79
Le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est	80
Le Golan syrien occupé	84
Le Liban, les territoires libanais restant occupés et les conséquences de l'agression israélienne contre ce pays	85
Afrique	87
Archipel des Chagos	87
Jamahiriya arabe libyenne	87
Somalie	87
Soudan	89
La Région des Grands Lacs	89
Zimbabwe	90
Sahara occidental	90
Ile comorienne de Mayotte	91
Djibouti-Érythrée	91
Asie	91
Afghanistan	91
Iraq	93
Iraq et Koweït	95
Asie du Sud-Est	95
République arabe syrienne	96
Amérique latine et Caraïbes	97
Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR)	97
Sommet latino-américain et caribéen sur l'intégration et le développement	97
ALBA-TCP et PETROCARIBE	97
Deuxième Sommet Afrique-Amérique du Sud	97
Zone de paix : le Golfe de Fonseca	97
Belize et Guatemala	98
Cuba	98
Panama	98

Venezuela	98
Guyana et Venezuela	99
Honduras	99
Bolivie	99
Équateur	100
III. Questions relatives au développement et aux droits sociaux et humains	100
Introduction	100
Crises mondiales en cours, en particulier la crise financière et économique	102
Afrique	104
Les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement	106
Sécurité alimentaire	107
Pays en développement à revenu intermédiaire	109
Commerce	110
Coopération Sud-Sud	112
Migrations internationales et développement	114
Eau	117
Diversité biologique	118
La mer Morte	118
La mer des Caraïbes	119
Le lac Tchad et le fleuve Niger	119
Énergie	119
Changements climatiques	120
Droits de l'homme et libertés fondamentales	122
Racisme, Discrimination raciale et esclavage	128
Droit international humanitaire	130
Aide humanitaire	132
Technologies de l'information et de la communication	133
Promotion de la femme	136
Peuples autochtones	138
Analphabétisme	139
Santé, VIH/sida, paludisme, tuberculose et autres maladies transmissibles	140
Criminalité transnationale organisée	141
Traite des êtres humains	142

Trafic des drogues	144
Corruption	145
Annexes	
I. Pays membres du Mouvement des pays non alignés	146
(Au 30 avril 2009)	146
II. Principes fondateurs du Mouvement des pays non alignés	147
III. Principes consacrés dans la Déclaration relative aux buts et principes du Mouvement des pays non alignés et à son rôle dans la conjoncture internationale actuelle adoptée à la quatorzième Conférence au sommet du Mouvement des pays non alignés à la Havane. . .	147

Afrique

Archipel des Chagos

212. Les ministres ont réaffirmé que l'archipel des Chagos, y compris Diego Garcia, faisait partie intégrante du territoire souverain de la République de Maurice. Ils ont noté que l'ancienne puissance coloniale, le Royaume-Uni, et Maurice, avaient eu une première ronde de conversations sur ce point en janvier 2009 et ils se sont félicités de ce que ce dialogue se poursuive. Ils ont appelé le Royaume-Uni à accélérer ce processus en vue de permettre à Maurice d'exercer sa souveraineté sur l'archipel des Chagos.



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
14 septembre 2009
Français
Original : anglais

Assemblée générale

Soixante-troisième session

Points 9, 10, 12, 15, 16, 17, 19, 20, 22, 25, 26, 28, 29, 30, 31, 32, 35, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51 b), 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 69, 70, 78, 79, 80, 81, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 99, 100, 107, 110, 111, 112, 117 et 132 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil de sécurité

Rapport de la Commission de consolidation de la paix

Prévention des conflits armés

La situation au Moyen-Orient

Question de Palestine

La situation en Afghanistan

Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement

Agression armée contre la République démocratique du Congo

L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales

Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït

Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace

Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année



**Office de secours et de travaux des Nations Unies
pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient**

**Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter
sur les pratiques israéliennes affectant les droits
de l'homme du peuple palestinien
et des autres Arabes des territoires occupés**

**Étude d'ensemble de toute la question des opérations
de maintien de la paix sous tous leurs aspects**

Questions relatives à l'information

**Application de la Déclaration sur l'octroi
de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux
par les institutions spécialisées et les organismes
internationaux associés à l'Organisation
des Nations Unies**

**Souveraineté permanente du peuple palestinien
dans le territoire palestinien occupé,
y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe
dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources
naturelles**

**Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés,
aux rapatriés et aux déplacés et questions
humanitaires**

Rapport du Conseil économique et social

**Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement
sur le VIH/sida et de la Déclaration politique
sur le VIH/sida**

Le sport au service de la paix et du développement

**2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme
dans les pays en développement, particulièrement
en Afrique**

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes
issus des grandes conférences et réunions au sommet
organisées par les Nations Unies dans les domaines
économique et social et dans les domaines connexes**

Culture de paix

**Les technologies de l'information
et des communications au service du développement**

Questions de politique macroéconomique

**Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence
internationale de 2002 sur le financement
du développement, et préparatifs de la Conférence
d'examen de 2008**

Développement durable

Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Mondialisation et interdépendance : migrations internationales et développement

Groupes de pays en situation particulière

Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

Activités opérationnelles de développement

Développement social

Promotion de la femme

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

Rapport du Conseil des droits de l'homme

Promotion et protection des droits de l'enfant

Questions autochtones

Élimination du racisme et de la discrimination raciale

Droit des peuples à l'autodétermination

Promotion et protection des droits de l'homme

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

Rapport de la Cour internationale de Justice

Rapport de la Cour pénale internationale

Les océans et le droit de la mer

Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

L'état de droit aux niveaux national et international

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Réduction des budgets militaires

**Les progrès de l'informatique et de la télématique
et la question de la sécurité internationale**

**Création d'une zone exempte d'armes nucléaires
dans la région du Moyen-Orient**

**Conclusion d'arrangements internationaux efficaces
visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires
contre l'emploi ou la menace de ces armes**

Prévention d'une course aux armements dans l'espace

Désarmement général et complet

**Examen et application du Document de clôture
de la douzième session extraordinaire
de l'Assemblée générale**

**Examen de l'application des recommandations
et décisions adoptées par l'Assemblée générale
à sa dixième session extraordinaire**

Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient

**Convention sur l'interdiction ou la limitation
de l'emploi de certaines armes classiques
qui peuvent être considérées comme produisant
des effets traumatiques excessifs
ou comme frappant sans discrimination**

**Renforcement de la sécurité et de la coopération
dans la région de la Méditerranée**

Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

**Convention sur l'interdiction de la mise au point,
de la fabrication et du stockage des armes
bactériologiques (biologiques) ou à toxines
et sur leur destruction**

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

**Rapport du Secrétaire général sur l'activité
de l'Organisation**

Suivi des textes issus du Sommet du Millénaire

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

**Question de la représentation équitable au Conseil
de sécurité et de l'augmentation du nombre
de ses membres et questions connexes**

Renforcement du système des Nations Unies

**Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif
et financier de l'Organisation des Nations Unies**

**Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

**Lettre datée du 24 juillet 2009, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Égypte
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai le plaisir, en ma qualité de Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, de vous faire tenir ci-joint le Document final publié par la quinzième Conférence au sommet du Mouvement des pays non alignés tenue à Charm el-Cheikh (Égypte) du 11 au 16 juillet 2009 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le document susmentionné comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 9, 10, 12, 15, 16, 17, 19, 20, 22, 25, 26, 28, 29, 30, 31, 32, 35, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51 b), 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 69, 70, 78, 79, 80, 81, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 99, 100, 107, 110, 111, 112, 117 et 132 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Égypte
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Maged **Abdelaziz**

**Annexe à la lettre datée du 24 juillet 2009
adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Égypte
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Document final de la quinzième Conférence
au sommet des chefs d'État et de gouvernement
du Mouvement des pays non alignés, tenue
à Charm el-Cheikh (Égypte) du 11 au 16 juillet 2009**

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Introduction	10
I. Questions mondiales	11
Examen de la situation internationale	11
Le Mouvement des pays non alignés : rôle et méthodes de travail	13
Droit international	17
Promotion et préservation du multilatéralisme	19
Règlement pacifique des différends et non-recours à la force ou à la menace de la force.	21
Culture de paix, et dialogue entre les civilisations, les religions et les cultures.	23
Diffamation des religions	26
Droit à l'autodétermination et décolonisation.	27
Nations Unies : suivi des Résultats du Sommet mondial de 2005, de la Déclaration du Millénaire et des Résultats des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies	29
Nations Unies : réforme institutionnelle	32
A. Réforme des Nations Unies	32
B. Relations entre les organes principaux des Nations Unies.	37
C. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale	38
D. Nomination du Secrétaire général des Nations Unies	40
E. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes.	41
F. Renforcement du Conseil économique et social (ECOSOC).	44
G. Le Conseil des droits de l'homme	44
H. Activités de consolidation de la paix au sortir de conflits et mise en œuvre de la Commission de consolidation de la paix	47
I. Secrétariat des Nations Unies et réforme de la gestion	49

J.	Cohérence du système des Nations Unies	50
	Nations Unies : situation financière et arrangements dans ce domaine	51
	Nations Unies : les opérations de maintien de la paix	53
	Désarmement et sécurité internationale	58
	Terrorisme	72
	Démocratie	77
	Dialogue et coopération Nord-Sud	79
	Rôle des organisations régionales	80
II.	Questions politiques régionales et sous-régionales	80
	Moyen-Orient	80
	Processus de paix	80
	Le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est	81
	Le Golan syrien occupé	86
	Le Liban, les territoires libanais restant occupés et les conséquences de l'agression israélienne contre ce pays	87
	Afrique	88
	Archipel des Chagos	89
	Jamahiriya arabe libyenne	89
	Somalie	89
	Soudan	91
	La région des Grands Lacs	92
	Zimbabwe	92
	Sahara occidental	92
	Île comorienne de Mayotte	93
	Djibouti-Érythrée	93
	Érythrée et Éthiopie	93
	Asie	94
	Afghanistan	94
	Iraq	96
	Iraq et Koweït	98
	Asie du Sud-Est	98
	République arabe syrienne	99
	Amérique latine et Caraïbes	99
	Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR)	99

Sommet latino-américain et caribéen sur l'intégration et le développement	100
ALBA-TCP et PETROCARIBE.	100
Deuxième Sommet des pays arabes et sud-américains.	100
Deuxième Sommet Afrique-Amérique du Sud	100
Zone de paix : le Golfe de Fonseca	100
Belize et Guatemala	101
Cuba	101
Panama.	101
Venezuela.	101
Guyana et Venezuela.	102
Honduras	102
Bolivie	103
Équateur	103
III. Questions relatives au développement et aux droits sociaux et humains	103
Introduction	103
Crises mondiales en cours, en particulier la crise financière et économique	106
Afrique	108
Les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement	110
Sécurité alimentaire.	111
Pays en développement à revenu intermédiaire	113
Pays en développement à faible revenu	113
Commerce	114
Coopération Sud-Sud	116
Migrations internationales et développement	119
Eau	122
Diversité biologique	122
La mer Morte	123
La mer des Caraïbes	123
Le lac Tchad et le fleuve Niger.	124
Énergie	124
Changements climatiques	125
Droits de l'homme et libertés fondamentales	127
Racisme, discrimination raciale et esclavage	134

Droit international humanitaire	136
Aide humanitaire	137
Technologies de l'information et de la communication	139
Promotion de la femme	141
Peuples autochtones	144
Analphabétisme	145
Santé, VIH/sida, paludisme, tuberculose et autres maladies transmissibles	146
Criminalité transnationale organisée	148
Traite des êtres humains	149
Trafic des drogues	150
Corruption	151
Annexes	
I. Pays membres du Mouvement des pays non alignés (au 16 juillet 2009)	153
II. Principes fondateurs du Mouvement des pays non alignés	154
III. Principes consacrés dans la Déclaration relative aux buts et principes du Mouvement des pays non alignés et à son rôle dans la conjoncture internationale actuelle adoptée à la quatorzième Conférence au sommet du Mouvement des pays non alignés à la Havane. . .	155

Archipel des Chagos

213. Les chefs d'État ou de gouvernement ont réaffirmé que l'archipel des Chagos, y compris Diego Garcia, faisait partie intégrante du territoire souverain de la République de Maurice. Ils ont noté que l'ancienne puissance coloniale, le Royaume-Uni, et Maurice, avaient eu une première ronde de conversations sur ce point en janvier 2009 et ils se sont félicités de ce que ce dialogue se poursuive. Ils ont appelé le Royaume-Uni à accélérer ce processus en vue de permettre à Maurice d'exercer sa souveraineté sur l'archipel des Chagos.



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
7 juillet 2011
Français
Original : anglais

Assemblée générale

Soixante-cinquième session

Points 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 33, 36, 37, 38, 40, 41, 42, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 73, 74, 76, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 128, 131, 133, 134, 135, 136, 143 et 162 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil économique et social

Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida

Le sport au service de la paix et du développement

2001-2010 : décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations

Culture de paix

Les technologies de l'information et des communications au service du développement

Questions de politique macroéconomique

Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008

Développement durable

Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Conseil de sécurité

Soixante-sixième année



Mondialisation et interdépendance

Groupes de pays en situation particulière

Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

Activités opérationnelles de développement : activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Développement agricole et sécurité alimentaire

Développement social

Promotion de la femme

Rapport du Conseil de sécurité

Rapport de la Commission de consolidation de la paix

Élimination des mesures économiques coercitives unilatérales et extraterritoriales utilisées pour exercer une pression politique et économique

Prévention des conflits armés

La situation au Moyen-Orient

Question de Palestine

La situation en Afghanistan

Question de l'île comorienne de Mayotte

Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement

L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales

Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït

Effets des rayonnements ionisants

Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

**Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter
sur les pratiques israéliennes affectant les droits
de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes
des territoires occupés**

**Étude d'ensemble de toute la question des opérations
de maintien de la paix sous tous leurs aspects**

Questions relatives à l'information

**Souveraineté permanente du peuple palestinien dans
le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est,
et de la population arabe dans le Golan syrien occupé
sur leurs ressources naturelles**

**Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés,
aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires**

**Nouveau Partenariat pour le développement
de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre
et appui international**

Rapport du Conseil des droits de l'homme

Promotion et protection des droits de l'enfant

Questions autochtones

**Élimination du racisme, de la discrimination raciale,
de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée**

Droit des peuples à l'autodétermination

Promotion et protection des droits de l'homme

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
et des secours en cas de catastrophe fournis
par les organismes des Nations Unies, y compris
l'assistance économique spéciale**

Rapport de la Cour internationale de Justice

Rapport de la Cour pénale internationale

Les océans et le droit de la mer

**Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts
en mission des Nations Unies**

**État des Protocoles additionnels aux Conventions
de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes
des conflits armés**

**Examen de mesures propres à renforcer la protection
et la sécurité des missions et des représentants
diplomatiques et consulaires**

**Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations
Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation**

L'état de droit aux niveaux national et international

Portée et application du principe de compétence universelle

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Réduction des budgets militaires

Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique

Renforcement du régime défini par le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco)

Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est

Les progrès de l'informatique et de la télématique et la question de la sécurité internationale

Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient

Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes

Prévention d'une course aux armements dans l'espace

Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement

Désarmement général et complet

Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire

Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient

Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée

Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction

Prévention du crime et justice pénale

Contrôle international des drogues

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

**Rapport du Secrétaire général sur l'activité
de l'Organisation**

**Rapport du Secrétaire général sur le Fonds
pour la consolidation de la paix**

**Admission de nouveaux Membres à l'Organisation
des Nations Unies**

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

**Suivi de la commémoration du bicentenaire de l'abolition
de la traite transatlantique des esclaves**

**Application des résolutions de l'Organisation
des Nations Unies**

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

**Question de la représentation équitable au Conseil
de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses
membres et questions connexes**

Renforcement du système des Nations Unies

**Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif
et financier de l'Organisation des Nations Unies**

**Amélioration de la situation financière de l'Organisation
des Nations Unies**

**Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses
de l'Organisation des Nations Unies**

Gestion des ressources humaines

Corps commun d'inspection

Régime commun des Nations Unies

**Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

**Suivi de la Réunion de haut niveau du 24 septembre 2010
destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du
désarmement et à faire avancer les négociations
multilatérales sur le désarmement**

**Lettre datée du 29 juin 2011, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Égypte auprès
de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur, en ma qualité de Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, de vous faire tenir ci-joint les documents publiés à l'issue de la seizième Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue à Bali du 23 au 27 mai 2011, à savoir :

- Le Document final (annexe I);
- La Déclaration commémorative de Bali à l'occasion du cinquantième anniversaire de la création du Mouvement des pays non alignés (annexe II);
- La Déclaration sur les prisonniers politiques palestiniens (annexe III);
- La Déclaration sur la Palestine (annexe IV);
- La Déclaration sur l'élimination totale des armes nucléaires (annexe V).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, au titre des points 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 33, 36, 37, 38, 40, 41, 42, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 73, 74, 76, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 128, 131, 133, 134, 135, 136, 143 et 162 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Maged A. **Abdelaziz**

Annexe I



Seizième Conférence ministérielle et Réunion commémorative du Mouvement des pays non alignés

**Bali – Indonésie
23-27 mai 2011**

Document final

Document final

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Introduction	12
I. Questions mondiales	13
Examen de la situation internationale	13
Mouvement des pays non alignés : rôle et méthodes de travail	15
Droit international	20
Promotion et préservation du multilatéralisme	24
Règlement pacifique des différends et non-recours à la force ou à la menace de la force	27
Culture de paix, dialogue entre les civilisations, les religions et les cultures, et diversité culturelle	28
Diffamation des religions	32
Droit à l'autodétermination et décolonisation	33
Nations Unies : suivi des résultats du Sommet mondial de 2005, de la Déclaration du Millénaire et des résultats des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies	35
Nations Unies : réforme institutionnelle	39
A. Réforme des Nations Unies	39
B. Relations entre les organes principaux des Nations Unies	43
C. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale	45
D. Sélection et nomination du Secrétaire général des Nations Unies	47
E. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes	48
F. Renforcement du Conseil économique et social	51
G. Conseil des droits de l'homme	51
H. Activités de consolidation de la paix au sortir de conflits et mise en œuvre de la Commission de consolidation de la paix	56
I. Secrétariat des Nations Unies et réforme de la gestion	58
J. Cohérence du système des Nations Unies	60
Nations Unies : situation financière et arrangements dans ce domaine	61
Nations Unies : les opérations de maintien de la paix	63
Désarmement et sécurité internationale	68
Terrorisme	84

Démocratie.....	90
Dialogue et coopération Nord-Sud.....	91
Rôle des organisations régionales.....	92
II. Questions politiques régionales et sous-régionales.....	93
Moyen-Orient.....	93
Processus de paix.....	93
Le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.....	94
Le Golan syrien occupé.....	101
Liban, territoires libanais restant occupés et conséquences de l'agression israélienne contre ce pays.....	102
Afrique.....	104
Archipel des Chagos.....	104
Jamahiriya arabe libyenne.....	104
Somalie.....	105
Soudan.....	107
La région des Grands Lacs.....	108
Zimbabwe.....	108
Sahara occidental.....	108
Île comorienne de Mayotte.....	109
Djibouti-Érythrée.....	109
Asie.....	109
Afghanistan.....	109
Iraq.....	112
Iraq et Koweït.....	113
Asie du Sud-Est.....	113
République arabe syrienne.....	114
Amérique latine et Caraïbes.....	115
Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.....	115
Union des nations de l'Amérique du Sud.....	115
Premier Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.....	115
ALBA-TCP et PETROCARIBE.....	115
Sommets des pays arabes et sud-américains.....	116
Deuxième Sommet Afrique-Amérique du Sud.....	116
Amérique centrale, zone exempte de mines.....	116

Zone de paix : le golfe de Fonseca	116
Belize et Guatemala	116
Cuba	117
Panama	117
Venezuela	117
Guyana et Venezuela	118
Équateur	118
III. Questions relatives au développement et aux droits sociaux et humains	119
Introduction	119
Crises mondiales en cours, en particulier la crise financière et économique	122
Afrique	125
Pays les moins avancés, pays sans littoral et petits États insulaires en développement	127
Pays en développement à revenu intermédiaire	128
Pays en développement à faible revenu	129
Commerce	129
Coopération Sud-Sud	131
Sécurité alimentaire	135
Migrations internationales et développement	137
Eau	141
Diversité biologique	142
Mer Morte	143
Mer des Caraïbes	144
Pêche illégale et rejet de déchets toxiques et dangereux	144
Lac Tchad et fleuve Niger	144
Énergie	145
Changements climatiques	146
Droits de l'homme et libertés fondamentales	149
Racisme, discrimination raciale et esclavage	156
Droit international humanitaire	159
Aide humanitaire	160
Technologies de l'information et de la communication	162
Promotion de la femme	165
Peuples autochtones	167

Analphabétisme	168
Santé, VIH/sida, paludisme, tuberculose et autres maladies transmissibles	169
Criminalité transnationale organisée	172
Traite des êtres humains	174
Trafic des drogues	176
Corruption	177
Annexes	
I. Pays membres du Mouvement des pays non alignés	179
II. Principes fondateurs du Mouvement des pays non alignés	180
III. Principes consacrés dans la Déclaration relative aux buts et principes du Mouvement des pays non alignés et à son rôle dans la conjoncture internationale actuelle adoptée à la Quatorzième Conférence au sommet du Mouvement des pays non alignés à la Havane.	180

Archipel des Chagos

260. Les ministres ont réaffirmé que l'archipel des Chagos, y compris Diego Garcia, illégalement excisé du territoire de Maurice par l'ancienne puissance coloniale, en violation des résolutions des Nations Unies 1514 (XV) du 14 décembre 1960 et 2066 (XX) du 16 décembre 1965, faisait partie intégrante du territoire souverain de la République de Maurice.

261. Les ministres ont également signalé leur grave préoccupation de noter que, malgré la forte opposition de la République de Maurice, le Royaume Uni avait l'intention de créer une « zone marine protégée » autour de l'archipel Chagos, empêchant encore davantage l'exercice par la République de Maurice de sa souveraineté et de son intégrité territoriale sur l'archipel de Chagos, conformément à la résolution 2066 (XX) de l'Assemblée générale de l'ONU ainsi qu'au droit au retour des citoyens mauriciens que le Royaume Uni avait évacués de l'archipel par la force.

262. Conscients que la République de Maurice est résolue à prendre toutes les mesures appropriées pour protéger ses droits légitimes, au regard du droit international, à sa souveraineté et à son intégrité territoriale dans le cas de l'archipel Chagos, les ministres ont décidé de soutenir totalement de telles mesures, y compris toute action à entreprendre à cet égard auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies.



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
16 octobre 2012
Français
Original : anglais

Assemblée générale

Soixante-septième session

Points 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 33, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 73, 75, 76, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 107, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 121, 124, 128, 130, 131, 132, 135, 139, 141, 143, 145, 146, 160 et 165 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil économique et social

Retour ou restitution de biens culturels à leur pays d'origine

Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et des Déclarations politiques sur le VIH/sida

Le sport au service de la paix et du développement

2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Culture de paix

Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial humain

Les technologies de l'information et des communications au service du développement

Questions de politique macroéconomique

Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008

Développement durable

Conseil de sécurité

Soixante-septième année



Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Mondialisation et interdépendance

Groupes de pays en situation particulière

Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

Activités opérationnelles de développement

Développement agricole et sécurité alimentaire

Développement social

Promotion de la femme

Émancipation du citoyen et modèle de développement axé sur la paix

Rapport du Conseil de sécurité

Rapport de la Commission de consolidation de la paix

Prévention des conflits armés

La situation au Moyen-Orient

Question de Palestine

La situation en Afghanistan

La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan

Question de l'île comorienne de Mayotte

Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement

Question des îles Falkland (Malvinas)

La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti

L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales

Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït

Université pour la paix

Effets des rayonnements ionisants

Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés

Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects

Questions relatives à l'information

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

Rapport du Conseil des droits de l'homme

Promotion et protection des droits de l'enfant

Droits des peuples autochtones

Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée

Droit des peuples à l'autodétermination

Promotion et protection des droits de l'homme

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Les océans et le droit de la mer

Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies

État des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés

Examen de mesures propres à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires

Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

L'état de droit aux niveaux national et international

Portée et application du principe de compétence universelle

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Réduction des budgets militaires

Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique

Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est

Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale

Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient

Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes

Prévention d'une course aux armements dans l'espace

Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement

Désarmement général et complet

Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire

Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient

Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée

Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction

**Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement
et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement**

Prévention du crime et justice pénale

Contrôle international des drogues

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

**Rapport du Secrétaire général sur le Fonds
pour la consolidation de la paix**

**Élections aux sièges devenus vacants
dans les organes principaux**

**Élections aux sièges devenus vacants dans les organes
subsidiaires et autres élections**

**Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes
subsidiaires et autres nominations**

Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

**Suivi de la commémoration du bicentenaire de l'abolition
de la traite transatlantique des esclaves**

Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

**Question de la représentation équitable au Conseil
de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres
et questions connexes**

Renforcement du système des Nations Unies

**Réforme de l'Organisation des Nations Unies :
mesures et propositions**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et les organisations régionales ou autres**

**Tribunal international chargé de juger les personnes
accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves
du droit international humanitaire commis sur le territoire
du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes
ou violations commis sur le territoire d'États voisins
entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994**

**Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports
du Comité des commissaires aux comptes**

Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013

Planification des programmes

**Amélioration de la situation financière de l'Organisation
des Nations Unies**

Gestion des ressources humaines

Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique

Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies

Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan

Rapport du Comité des relations avec le pays hôte

Lettre datée du 8 octobre 2012, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur, en ma qualité de Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, de vous faire tenir ci-joint les documents publiés à l'issue de la seizième Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à Téhéran du 26 au 31 août 2012, à savoir :

- a) Le Document final (annexe I);
- b) La Déclaration sur la Palestine (annexe II);
- c) La Déclaration sur les prisonniers politiques palestiniens (annexe III);
- d) La Déclaration de Téhéran (annexe IV).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de la soixante-septième session de l'Assemblée générale, au titre des points 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 33, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 73, 75, 76, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 107, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 121, 124, 128, 130, 131, 132, 135, 139, 141, 143, 145, 146, 160 et 165 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
de la République islamique d'Iran
(Signé) Mohammad **Khazae**

**Annexes à la lettre datée du 8 octobre 2012 adressées
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la République islamique d’Iran auprès de l’Organisation
des Nations Unies**

**Seizième Conférence des chefs d’État et de gouvernement
du Mouvement des pays non alignés, tenue à Téhéran,
du 26 au 31 août 2012**

Annexe I

Document final

Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	11
Chapitre I : Questions mondiales	13
Examen de la situation internationale	13
Mouvement des pays non alignés : rôle et méthodes de travail	15
Droit international	21
Promotion et préservation du multilatéralisme	25
Règlement pacifique des différends et non recours à la force ou à la menace de la force	29
Culture de la paix, dialogue entre les civilisations, les religions et les cultures, et diversité culturelle	31
Diffamation des religions	36
Droit à l’autodétermination et décolonisation	37
Nations Unies : suivi des Résultats du Sommet mondial de 2005, de la Déclaration du Millénaire et des Résultats des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies	40
Nations Unies : Réforme Institutionnelle	44
A. Réforme des Nations Unies	44
B. Relations entre les organes principaux des Nations Unies	49
C. Revitalisation des travaux de l’Assemblée générale	51
D. Sélection et nomination du Secrétaire général des Nations Unies	53
E. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l’augmentation du nombre de ses membres et questions connexes	54
F. Renforcement du Conseil économique et social (ECOSOC)	57
G. Conseil des droits de l’homme	58

H. Activités de consolidation de la paix au sortir de conflits et mise en œuvre de la Commission de consolidation de la paix (CCP)	62
I. Secrétariat des Nations Unies et réforme de la gestion	65
J. Cohérence du système des Nations Unies	67
Nations Unies : situation financière et dispositions y afférentes	68
Nations Unies : les opérations de maintien de la paix	71
Désarmement et sécurité internationale	78
Terrorisme	96
Démocratie	101
Dialogue et coopération Nord-Sud	103
Rôle des organisations régionales	104
Chapitre II : Questions politiques régionales et sous-régionales	106
Moyen-Orient	106
Processus de paix	106
Le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est	107
Golan syrien occupé	114
Liban, territoires libanais restant occupés et conséquences de l'agression israélienne contre ce pays	115
Afrique	117
Archipel des Chagos	118
Libye	118
Somalie	118
Soudan	121
La région des Grands Lacs	122
Zimbabwe	123
Mali	123
Sahara occidental	124
Île comorienne de Mayotte	124
Djibouti-Érythrée	125
Golfe de Guinée	125
Asie	125
Afghanistan	125
Iraq et Koweït	129
Yémen	129

Asie du Sud-Est	130
République arabe syrienne	132
Amérique Latine et Caraïbes	133
Communauté des États d'Amérique latine et des États des Caraïbes	133
Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR)	133
Premier sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes	133
ALBA-TCP et PETROCARIBE	134
Sommets des pays arabes et sud-américains	134
Sommets des pays d'Afrique-d'Amérique du Sud	134
Amérique centrale, zone exempte de mines	134
Zone de paix : Golfe de Fonseca	134
Belize et Guatemala	135
Cuba	135
Panama	135
Venezuela	136
Guyana et Venezuela	137
Bolivie	137
Équateur	137
Paraguay	138
Europe	138
Chapitre III : Questions relatives au développement et aux droits sociaux et humains	139
Crises mondiales en cours, en particulier la crise financière et économique	143
Chômage	146
Afrique	147
Pays les moins avancés, pays sans littoral et petits États insulaires en développement	149
Pays en développement à revenu intermédiaire	151
Pays en développement à faible revenu	152
Commerce	152
Coopération Sud-Sud	155
Sécurité alimentaire	159
Migrations internationales et développement	162
Eau	166
Désertification	167

Diversité biologique	168
Mer Morte	169
Mer des Caraïbes	170
Pêche illégale et rejet de déchets toxiques et dangereux	170
Lac Tchad et fleuve Niger	170
Énergie	170
Changements climatiques	172
Droits de l'homme et libertés fondamentales	175
Racisme, discrimination raciale et esclavage	183
Droit International Humanitaire	186
Aide Humanitaire	187
Technologies de l'information et de la communication	190
Promotion de la femme	193
Peuples autochtones	195
Analphabétisme	196
Santé, VIH/SIDA, Paludisme, Tuberculose et autres maladies transmissibles	198
Criminalité transnationale organisée	201
Traite des êtres humains	203
Trafic de stupéfiants	205
Corruption	206
Appendice I : Pays membres du Mouvement des pays non alignés	208
Appendice II : Principes fondateurs du Mouvement des pays non alignés	209
Appendice III : Principes consacrés dans la Déclaration relative aux buts et principes du Mouvement des pays non alignés et à son rôle dans la conjoncture internationale actuelle adoptée à la quatorzième Conférence au sommet du Mouvement des pays non alignés à la Havane	210

Archipel des Chagos

289. Les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé que l'archipel des Chagos, y compris Diego Garcia, illégalement excisé du territoire de Maurice par l'ancienne puissance coloniale, en violation des résolutions des Nations Unies 1514 (XV) du 14 décembre 1960 et 2066 (XX) du 16 décembre 1965, faisait partie intégrante du territoire souverain de la République de Maurice.

290. Les chefs d'État et de gouvernement ont également signalé leur grave préoccupation de noter que, malgré la forte opposition de la République de Maurice, le Royaume Uni avait l'intention de créer une « zone marine protégée » autour de l'archipel Chagos, empêchant encore davantage l'exercice par la République de Maurice de sa souveraineté et de son intégrité territoriale sur l'archipel de Chagos, conformément à la résolution 2066 (XX) de l'Assemblée générale de l'ONU ainsi qu'au droit au retour des citoyens mauriciens que le Royaume Uni avait évacués de l'archipel par la force.

291. Conscients que la République de Maurice est résolue à prendre toutes les mesures appropriées pour protéger ses droits légitimes, au regard du droit international, à sa souveraineté et à son intégrité territoriale dans le cas de l'archipel Chagos, les chefs d'État et de gouvernement ont décidé de soutenir totalement de telles mesures, y compris toute action à entreprendre à cet égard auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies.



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
19 août 2014
Français
Original : anglais

Assemblée générale

Soixante-neuvième session

Points 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 73, 75, 76, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 107, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 121, 124, 128, 130, 131, 132, 135, 139, 141, 143, 145, 146, 160 et 165 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil économique et social

Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida

Le sport au service de la paix et du développement : édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique

La crise mondiale de la sécurité routière

2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Culture de paix

Les technologies de l'information et des communications au service du développement

Questions de politique macroéconomique

Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008

Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année



Développement durable

Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Mondialisation et interdépendance

Groupes de pays en situation particulière

Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

Activités opérationnelles de développement

Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition

Vers des partenariats mondiaux

Développement social

Promotion de la femme

Rapport du Conseil de sécurité

Rapport de la Commission de consolidation de la paix

Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies

Les diamants, facteur de conflits

La situation au Moyen-Orient

Question de Palestine

La situation en Afghanistan

La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan

Question de l'île comorienne de Mayotte

Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement

Question de Chypre

La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti

L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales

**Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq
et de l'agression iraquienne contre le Koweït**

Assistance à la lutte antimines

Effets des rayonnements ionisants

**Coopération internationale touchant les utilisations
pacifiques de l'espace**

**Office de secours et de travaux des Nations Unies
pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient**

**Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter
sur les pratiques israéliennes affectant les droits
de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes
des territoires occupés**

**Étude d'ensemble de toute la question des opérations
de maintien de la paix sous tous leurs aspects**

Étude d'ensemble des missions politiques spéciales

Questions relatives à l'information

**Souveraineté permanente du peuple palestinien
dans le Territoire palestinien occupé, y compris
Jérusalem-Est, et de la population arabe
dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles**

**Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés,
aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires**

**Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique :
progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international**

Rapport du Conseil des droits de l'homme

Promotion et protection des droits de l'enfant

Droits des peuples autochtones

**Élimination du racisme, de la discrimination raciale,
de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée**

Droit des peuples à l'autodétermination

Promotion et protection des droits de l'homme

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes
des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale**

Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

Rapport de la Cour pénale internationale

Les océans et le droit de la mer

Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de ses soixante-troisième et soixante-cinquième sessions

Protection diplomatique

Examen des questions de la prévention des dommages transfrontières résultant d'activités dangereuses et de la répartition des pertes consécutives à de tels dommages

Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

L'état de droit aux niveaux national et international

Portée et application du principe de compétence universelle

Le droit des aquifères transfrontières

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Réduction des budgets militaires

Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix

Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique

Renforcement du régime défini par le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco)

Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale

Les progrès de l'informatique et de la télématique et la question de la sécurité internationale

Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient

Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes

Prévention d'une course aux armements dans l'espace

**Rôle de la science et de la technique dans le contexte
de la sécurité internationale et du désarmement**

Désarmement général et complet

**Examen et application du Document de clôture
de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée
générale**

**Examen de l'application des recommandations
et décisions adoptées par l'Assemblée générale
à sa dixième session extraordinaire**

Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient

**Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi
de certaines armes classiques qui peuvent être considérées
comme produisant des effets traumatiques excessifs
ou comme frappant sans discrimination**

**Renforcement de la sécurité et de la coopération
dans la région de la Méditerranée**

Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

**Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement
et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement**

Contrôle international des drogues

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

**Rapport du Secrétaire général sur le Fonds
pour la consolidation de la paix**

**Communication faite par le Secrétaire général en vertu
du paragraphe 2 de l'article 12 de la Charte des Nations Unies**

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux

**Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires
et autres élections**

**Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes
subsidiaires et autres nominations**

Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

La stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies

Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies

Renforcement du système des Nations Unies

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux

Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Planification des programmes

Gestion des ressources humaines

Régime commun des Nations Unies

Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies

Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux

Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité

Lettre datée du 1^{er} août 2014 adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies,

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, en ma qualité de Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, les documents issus de la dix-septième Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue à Alger les 28 et 29 mai 2014 :

Document final d'Alger (annexe I)

Déclaration d'Alger sur la « Solidarité renforcée pour la paix et la prospérité » (voir annexe II)

Déclaration de la réunion ministérielle du Comité sur la Palestine du Mouvement des pays non alignés (annexe III)

Déclaration sur le désarmement nucléaire (annexe IV)

Déclaration sur les technologies de l'information et des communications
(annexe V)

Décision sur les modalités relatives à la mémoire institutionnelle du
Mouvement des pays non alignés (annexe VI)

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 73, 75, 76, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 107, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 121, 124, 128, 130, 131, 132, 135, 139, 141, 143, 145, 146, 160, 165 de l'ordre du jour, ainsi que du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Gholamhossein **Dehghani**
Ambassadeur
Chargé d'affaires par intérim

Annexe I

XVII^e Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés

Alger (Algérie)

26-29 mai 2014

Document final

Table des matières

	<i>Page</i>
Chapitre I : Questions mondiales	14
Examen de la situation internationale	14
Mouvement des pays non alignés : rôle et méthodes de travail	17
Droit international	21
Promotion et préservation du multilatéralisme	25
Règlement pacifique des différends et non-recours à la menace ou à l'emploi de la force	29
Culture de paix, dialogue entre les civilisations, les religions et les cultures, et diversité culturelle	31
Diffamation des religions	37
Droit à l'autodétermination et à la décolonisation	39
Nations Unies : suite donnée au Document final du Sommet mondial de 2005, à la Déclaration du Millénaire et aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet	41
Nations Unies : Réforme institutionnelle	46
A. Réforme des Nations Unies	46
B. Relations entre les organes principaux de l'ONU	52
C. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale	54
D. Sélection et nomination du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies	57
E. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, et questions connexes	57
F. Renforcement du Conseil économique et social	61
G. Le Conseil des droits de l'homme	62
H. Activités de consolidation de la paix après les conflits et mise en place de la Commission de consolidation de la paix	66
I. Secrétariat de l'ONU et réforme de la gestion	70
J. Cohérence de l'ensemble du système des Nations Unies	72

Organisation des Nations Unies : situation financière et dispositions prises dans ce domaine	73
Opérations de maintien de la paix des Nations Unies	76
Désarmement et sécurité internationale	83
Terrorisme	103
Démocratie	110
Dialogue et coopération Nord-Sud	112
Rôle des organisations régionales	113
Chapitre II : Questions politiques régionales et sous-régionales	115
<i>Moyen-Orient</i>	115
Processus de paix	115
Le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est	116
Golan syrien occupé	124
Liban, les territoires libanais restant occupés et les conséquences de l'agression israélienne contre ce pays	125
<i>Afrique</i>	127
Archipel des Chagos	128
Libye	128
Tunisie	128
Somalie	128
Soudan	131
République centrafricaine	133
Région des Grands Lacs	133
Zimbabwe	134
Mali	134
Sahara occidental	135
Île comorienne de Mayotte	136
Djibouti-Érythrée	136
Golfe de Guinée	136
<i>Asie</i>	137
Afghanistan	137
Iraq et Koweït	140
Yémen	140
Asie du Sud-Est	141
République arabe syrienne	143

<i>Amérique latine et Caraïbes</i>	145
Communauté des États d'Amérique latine et des États des Caraïbes	145
Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR)	146
ALBA-TCP et PETROCARIBE	146
Sommets des pays arabes et sud-américains	146
Sommets des pays d'Afrique et d'Amérique du Sud	146
Amérique centrale, zone exempte de mines	147
Zone de paix : Golfe de Fonseca	147
Belize et Guatemala	147
Cuba	147
Panama	148
Venezuela	148
Guyana et Venezuela	149
Bolivie	149
Équateur	150
Paraguay	150
<i>Europe</i>	151
Chapitre III : Questions relatives au développement économique et social et aux droits de l'homme . .	152
Introduction	152
Crises mondiales en cours, en particulier la crise financière et économique	157
Chômage	160
Afrique	161
Pays les moins avancés, pays sans littoral et petits États insulaires en développement	163
Pays à revenu intermédiaire	166
Pays en développement à faible revenu	167
Commerce	167
Coopération Sud-Sud	171
Sécurité alimentaire	176
Migrations internationales et développement	181
Eau	186
Désertification	187
Diversité biologique	188
Mer Morte	190

Mer des Caraïbes	191
Pêche illégale et rejet de déchets toxiques et dangereux	191
Lac Tchad et fleuve Niger	191
Énergie	191
Changement climatique	193
Droits de l'homme et libertés fondamentales	197
Racisme, discrimination raciale et esclavage	207
Droit international humanitaire	210
Aide humanitaire	211
Technologies de l'information et des communications	214
Promotion de la femme	218
Peuples autochtones	221
Analphabétisme	222
Santé, VIH/sida, paludisme, tuberculose et autres maladies transmissibles, ainsi que les maladies non contagieuses	223
Criminalité transnationale organisée	227
Traite des êtres humains	229
Trafic des drogues	232
Corruption	233
Programme de développement pour l'après-2015	234
Annexe I : Pays membres du Mouvement des pays non alignés (120)	236
Annexe II : Principes fondateurs du Mouvement des pays non alignés	237
Annexe III : Principes consacrés dans la Déclaration relative aux buts et principes du Mouvement des pays non alignés et à son rôle dans la conjoncture internationale actuelle adoptée à la quatorzième Conférence au sommet du Mouvement des pays non alignés à La Havane	238

Archipel des Chagos

307. Les Ministres ont *réaffirmé* que l'archipel des Chagos, y compris Diego Garcia, illégalement amputé du territoire de Maurice par l'ancienne puissance coloniale, en violation du droit international et des résolutions 1514 (XV) du 14 décembre 1960 et 2066 (XX) du 16 décembre 1965 des Nations Unies, faisait partie intégrante du territoire souverain de la République de Maurice.

308. Les Ministres ont également *noté* avec inquiétude que, malgré la forte opposition de la République de Maurice, le Royaume-Uni entendait créer une zone marine protégée autour de l'archipel Chagos, portant ainsi atteinte à l'intégrité territoriale de la République de Maurice, entravant l'exercice de sa souveraineté sur ces îles et empêchant l'exercice du droit au retour pour les citoyens mauriciens déplacés de force par le Royaume-Uni.

309. Conscients du fait que la République de Maurice est résolue à prendre toutes les mesures appropriées pour affirmer son intégrité territoriale et sa souveraineté sur l'archipel Chagos, les Ministres ont *décidé* de soutenir totalement ces mesures, y compris toute initiative qui pourrait être prise à ce sujet par l'Assemblée générale des Nations Unies.



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
23 avril 2012
Français
Original: anglais

Treizième session

Doha (Qatar)
21-26 avril 2012

Déclaration ministérielle du Groupe des 77 et de la Chine à l'occasion de la treizième session de la Conférence

Avant Doha: Des problèmes persistants dans un monde changeant

1. Nous, Ministres des États membres du Groupe des 77 et de la Chine, réunis à Doha (Qatar), à l'occasion de la treizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, exprimons nos remerciements à l'État du Qatar et à son peuple pour l'excellente organisation de la Réunion ministérielle et l'hospitalité chaleureuse qui nous a été réservée dans la ville de Doha depuis notre arrivée.
2. Nous exprimons également notre gratitude au Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement pour le soutien sans faille que le secrétariat a apporté au Groupe, renforçant ainsi son efficacité, en particulier celle de la section de Genève. Il existe un lien organique et symbiotique entre la CNUCED et le Groupe des 77 et de la Chine, dont nous espérons qu'il continuera de se resserrer. Nous réaffirmons notre volonté de rendre notre Groupe plus à même de promouvoir collectivement les intérêts de ses membres.
3. Nous réaffirmons aussi le rôle central de la CNUCED en tant qu'organisme du système des Nations Unies chargé d'assurer le traitement intégré du commerce et du développement et des questions associées dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable. La CNUCED est particulièrement bien placée pour faire face aux défis *mondiaux*, actuels ou nouveaux, auxquels les pays en développement sont confrontés. Nous demandons le renforcement des trois piliers de la CNUCED – recherche et analyse, formation de consensus et coopération technique – ainsi que de son mécanisme intergouvernemental. Nous soulignons la nécessité de renforcer encore le rôle de l'ONU dans la gouvernance économique et financière internationale et sa prééminence dans l'action mondiale pour le développement.

Après Doha: pour des approches du développement plus efficaces

20. Nous réaffirmons la nécessité de trouver une solution pacifique aux questions de souveraineté qui concernent des pays en développement, s'agissant notamment des différends relatifs à l'archipel des Chagos, y compris Diego Garcia, illégalement amputé du territoire mauricien en violation du droit international et des résolutions 1514 (XV), du 14 décembre 1960, et 2066 (XX), du 16 décembre 1965 de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'incapacité de régler ces questions de décolonisation et de souveraineté compromettrait gravement le développement et les capacités et perspectives économiques des pays en développement.



Assemblée générale

Distr. générale
19 octobre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Points 9, 11, 14, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 36, 37, 41, 45, 57, 61, 63, 68, 70, 75, 113, 116, 118, 119, 129, 131, 132, 134, 135 et 145 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil économique et social

Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et des Déclarations politiques sur le VIH/sida

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Questions de politique macroéconomique

Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008

Développement durable

Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Mondialisation et interdépendance

Groupes de pays en situation particulière

Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

Activités opérationnelles de développement

Développement agricole et sécurité alimentaire

Développement social

Promotion de la femme

12-55868 (F) 071112 071112



Merçi de recycler 



La situation au Moyen-Orient

Question de Palestine

Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

Question des îles Falkland (Malvinas)

Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes

Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

Droit des peuples à l'autodétermination

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

Les océans et le droit de la mer

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Renforcement du système des Nations Unies

Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Planification des programmes

Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Gestion des ressources humaines

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies

**Lettre datée du 10 octobre 2012, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Algérie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la Déclaration ministérielle adoptée à la trente-sixième Réunion annuelle des ministres des affaires étrangères du Groupe des 77, qui s'est tenue le 28 septembre 2012 au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York (voir annexe).

Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la soixante-septième session de l'Assemblée générale, au titre des points 9, 11, 14, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 36, 37, 41, 45, 57, 61, 63, 68, 70, 75, 113, 116, 118, 119, 129, 131, 132, 134, 135 et 145 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Algérie
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
Président du Groupe des 77
(*Signé*) Mourad **Benmehidi**

**Annexe à la lettre datée du 10 octobre 2012 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration ministérielle adoptée à la trente-sixième
Réunion annuelle des ministres des affaires étrangères
du Groupe des 77**

New York, le 28 septembre 2012

Les ministres des affaires étrangères des États membres du Groupe des 77 et de la Chine se sont réunis au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, le 28 septembre 2012, à l'occasion de leur trente-sixième réunion annuelle. Ils ont examiné la situation économique mondiale et les défis que les pays en développement doivent relever en matière de développement, et adopté la Déclaration suivante :

114. Les ministres réaffirment la nécessité de trouver une solution pacifique aux problèmes de souveraineté des pays en développement, s'agissant notamment du différend relatif à l'archipel des Chagos, y compris Diego Garcia, qui a été illégalement détaché du territoire de Maurice en violation du droit international et des résolutions de l'Assemblée générale 1514 (XV) du 14 décembre 1960 et 2066 (XX) du 16 décembre 1965. Si ces problèmes de décolonisation et de souveraineté ne sont pas réglés, le développement et les perspectives économiques des pays en développement s'en trouveront gravement affaiblis, voire compromis.



Assemblée générale

Distr. générale
15 novembre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Points 9, 10, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 28, 35, 36, 40, 44, 57, 61, 63, 66, 68, 70, 76, 118, 124, 125, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 141, 142 et 143 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil économique et social

Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et des Déclarations politiques sur le VIH/sida

2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Culture de paix

Les technologies de l'information et des communications au service du développement

Questions de politique macroéconomique

Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008

Développement durable

Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Mondialisation et interdépendance

Groupes de pays en situation particulière

Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

13-56652 (F) 031213 031213



Merçi de recycler 



Activités opérationnelles de développement

Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition

Développement social

Promotion de la femme

La situation au Moyen-Orient

Question de Palestine

Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

Question des îles Falkland (Malvinas)

Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes

Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

Droits des peuples autochtones

Droit des peuples à l'autodétermination

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

Les océans et le droit de la mer

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Renforcement du système des Nations Unies

Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions

Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015

Planification des programmes**Amélioration de la situation financière
de l'Organisation des Nations Unies****Plan des conférences****Barème des quotes-parts pour la répartition
des dépenses de l'Organisation des Nations Unies****Gestion des ressources humaines****Régime commun des Nations Unies****Rapport d'activité du Bureau des services
de contrôle interne****Administration de la justice à l'Organisation
des Nations Unies****Lettre datée du 25 octobre 2013, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de Fidji auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la Déclaration ministérielle adoptée à la trente-septième réunion annuelle des ministres des affaires étrangères du Groupe des 77, tenue le 26 septembre 2013 au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York (voir annexe).

Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, au titre des points 9, 10, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 28, 35, 36, 40, 44, 57, 61, 63, 66, 68, 70, 76, 118, 124, 125, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 141, 142 et 143 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de Fidji
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
Président du Groupe des 77
(Signé) Peter Thomson

**Annexe à la lettre datée du 25 octobre 2013 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de Fidji auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration ministérielle adoptée à la trente-septième
réunion annuelle des ministres des affaires étrangères
du Groupe des 77**

New York, 26 septembre 2013

Réunis au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York le 26 septembre 2013 à l'occasion de leur trente-septième réunion annuelle, les ministres des affaires étrangères des États membres du Groupe des 77 et de la Chine ont examiné la situation économique mondiale et les défis du développement que les pays en développement doivent relever et adopté la Déclaration suivante :

141. Les ministres réaffirment la nécessité de trouver une solution pacifique aux problèmes de souveraineté des pays en développement, notamment au différend relatif à l'archipel des Chagos, y compris Diego Garcia, qui a été illégalement détaché du territoire de Maurice en violation du droit international et des résolutions de l'Assemblée générale 1514 (XV), du 14 décembre 1960, et 2066 (XX), du 16 décembre 1965. Si ces problèmes de décolonisation et de souveraineté ne sont pas réglés, le développement et les perspectives économiques des pays en développement s'en trouveront gravement entravés, voire compromis.



Assemblée générale

Distr. générale
7 novembre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Points 9, 13, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 27,
30, 35, 36, 40, 44, 60, 62, 67, 68, 77, 115, 120, 121,
131, 132, 133, 134, 135, 136 et 137 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil économique et social

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes
issus des grandes conférences et réunions au sommet
organisées par les Nations Unies dans les domaines
économique et social et dans les domaines connexes**

Questions de politique macroéconomique

**Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence
internationale de 2002 sur le financement du développement
et de la Conférence d'examen de 2008**

Développement durable

**Application des décisions prises par la Conférence
des Nations Unies sur les établissements humains
(Habitat II) et renforcement du Programme
des Nations Unies pour les établissements humains
(ONU-Habitat)**

Mondialisation et interdépendance

Groupes de pays en situation particulière

**Élimination de la pauvreté et autres questions
liées au développement**

Activités opérationnelles de développement

Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition

Promotion de la femme

**Élimination du recours à des mesures économiques
coercitives unilatérales et extraterritoriales
comme moyen de pression politique et économique**

* Nouveau tirage pour raisons techniques (18 novembre 2014).

14-62191* (F) 191114 191114



Merci de recycler 



La situation au Moyen-Orient

La question de la Palestine

Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique

Question des îles Falkland (Malvinas)

Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès de la mise en œuvre et appui international

Droit des peuples à l'autodétermination

Promotion et protection des droits de l'homme

Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire

Renforcement du système des Nations Unies

Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Budget-programme pour l'exercice 2014-2015

Planification des programmes

Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies

Plan des conférences

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Gestion des ressources humaines

Lettre datée du 30 septembre 2014 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'État plurinational de Bolivie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration ministérielle adoptée à la trente-huitième réunion annuelle des Ministres des affaires étrangères des États membres du Groupe des 77, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York le 26 septembre 2014 (voir annexe).

Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre des points 9, 13, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 30, 35, 36, 40, 44, 60, 62, 67, 68, 77, 115, 120, 121, 131, 132, 133, 134, 135, 136 et 137 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'État plurinational de Bolivie
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
Président du Groupe des 77
(*Signé*) Sacha Sergio **Llorenty Solíz**

**Annexe à la lettre datée du 30 septembre 2014, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'État plurinational de Bolivie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Déclaration ministérielle adoptée à la trente-huitième réunion
annuelle des Ministres des affaires étrangères des États
membres du Groupe des 77**

New York, le 26 septembre 2014

1. Les Ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 et de la Chine se sont réunis à New York, le 26 septembre 2014, dans le cadre de la trente-huitième réunion annuelle des ministres, sous la présidence de l'État plurinational de Bolivie.

45. Les ministres ont réaffirmé la nécessité de trouver une solution pacifique aux problèmes de souveraineté des pays en développement, notamment au différend relatif à l'archipel des Chagos, y compris Diego Garcia, qui a été illégalement détaché du territoire de Maurice par le Royaume-Uni, en violation du droit international et des résolutions 1514 (XV), du 14 décembre 1960, et 2066 (XX), du 16 décembre 1965, de l'Assemblée générale. Si ces problèmes de décolonisation et de souveraineté ne sont pas réglés, le développement et les perspectives économiques des pays en développement s'en trouveront gravement entravés, voire compromis. À cet égard, les ministres ont noté avec une vive préoccupation que, malgré la ferme opposition de Maurice, le Royaume-Uni a la prétention de créer « une zone marine protégée » autour de l'archipel des Chagos, ce qui est contraire au droit international, porte atteinte à l'exercice par Maurice de son droit souverain

sur l'archipel et entrave le droit au retour des citoyens mauriciens expulsés par la force de l'archipel par le Royaume-Uni.



Assemblée générale

Distr. générale
8 octobre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Points 9, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 28, 29,
37, 38, 42, 46, 66, 69, 70, 71, 73, 79, 82, 108, 116, 122,
123, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 138 et 148 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil économique et social

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes
issus des grandes conférences et réunions au sommet
organisées par les Nations Unies dans les domaines
économique et social et dans les domaines connexes**

**Les technologies de l'information et des communications
au service du développement**

Questions de politique macroéconomique

**Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences
internationales sur le financement du développement**

Développement durable

**Application des décisions prises par la Conférence
des Nations Unies sur les établissements humains
(Habitat II) et renforcement du Programme des Nations
Unies pour les établissements humains
(ONU-Habitat)**

Mondialisation et interdépendance

Groupes de pays en situation particulière

**Élimination de la pauvreté et autres questions liées
au développement**

Activités opérationnelles de développement

Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition

Développement social

Promotion de la femme

La situation au Moyen-Orient

Question de Palestine

15-17457 (F) 261015 031115



Merci de recycler



Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

Question des îles Falkland (Malvinas)

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

Droits des peuples autochtones

Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée

Droit des peuples à l'autodétermination

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

Les océans et le droit de la mer

Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Renforcement du système des Nations Unies

Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions

Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017

Planification des programmes

Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

**Lettre datée du 6 octobre 2015, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Afrique
du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la Déclaration ministérielle adoptée à la trente-neuvième réunion annuelle des ministres des affaires étrangères des États membres du Groupe des 77, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York le 24 septembre 2015 (voir annexe).

Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 9, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 28, 29, 37, 38, 42, 46, 66, 69, 70, 71, 73, 79, 82, 108, 116, 122, 123, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 138 et 148 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Afrique du Sud
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
Président du Groupe des 77
(*Signé*) Kingsley J. N. **Mamabolo**

**Annexe à la lettre datée du 6 octobre 2015 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Déclaration ministérielle adoptée à la trente-neuvième
réunion annuelle des ministres des affaires étrangères
des États membres du Groupe des 77**

New York, 24 septembre 2015

Les ministres des affaires étrangères des États membres du Groupe des 77 et de la Chine se sont réunis au Siège de l'Organisation à New York, le 24 septembre 2015, pour leur trente-neuvième réunion annuelle. Ils ont examiné la situation économique mondiale, les faits nouveaux survenus récemment sur la scène mondiale et les difficultés particulières rencontrées par les pays en développement. Ils ont adopté la déclaration suivante :

103. Les ministres ont réaffirmé la nécessité de trouver une solution pacifique aux problèmes de souveraineté des pays en développement, notamment au différend relatif à l'archipel des Chagos, y compris l'atoll de Diego Garcia, qui a été illégalement détaché du territoire de Maurice par le Royaume-Uni avant son

indépendance, en violation du droit international et des résolutions 1514 (XV) de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1960, et 2066 (XX) en date du 16 décembre 1965. Si ces problèmes de décolonisation et de souveraineté ne sont pas réglés, le développement et les perspectives économiques des pays en développement s'en trouveront gravement endommagés et compromis. À cet égard, les ministres notent avec une vive préoccupation que, malgré la ferme opposition de Maurice, le Royaume-Uni prétend créer « une zone marine protégée » autour de l'archipel des Chagos, ce qui contrevient au droit international, porte atteinte à l'exercice par Maurice de son droit souverain sur l'archipel et entrave le droit au retour des citoyens mauriciens expulsés par la force de l'archipel par le Royaume-Uni.



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
19 juillet 2016
Français
Original : anglais

Quatorzième session

Nairobi

17-22 juillet 2016

Déclaration ministérielle du Groupe des 77 et de la Chine à la quatorzième session de la Conférence

Des décisions aux actions

Nous, Ministres des États membres du Groupe des 77 et de la Chine, réunis à Nairobi à l'occasion de la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement,

Exprimons nos remerciements au Gouvernement et au peuple kényans pour l'excellente organisation de la Réunion ministérielle et pour la chaleureuse hospitalité qui nous a été témoignée depuis notre arrivée,

Réaffirmons notre adhésion aux textes issus des précédentes sessions ministérielles de la Conférence, notamment le Mandat de Doha (2012) et l'Accord d'Accra (2008),

Réaffirmons aussi notre adhésion aux précédentes déclarations du Groupe des 77 et de la Chine, en particulier la déclaration issue de notre réunion ministérielle organisée à Doha en 2012, en marge de la treizième session de la Conférence, la Déclaration ministérielle de la trente-neuvième Réunion annuelle des Ministres des affaires étrangères du Groupe des 77, tenue à New York en 2015, ainsi que la déclaration intitulée «Vers un nouvel ordre mondial pour bien vivre», adoptée à l'occasion du quinzième anniversaire du Groupe des 77 par le Sommet des chefs d'État et de gouvernement, à Santa Cruz (Bolivie) en 2014,

Accueillons avec satisfaction tous les textes adoptés au niveau international en 2015 qui mettent en évidence le rôle crucial joué par l'Organisation des Nations Unies (ONU) dans le développement durable et dans l'amélioration de la gouvernance économique et financière internationale – en particulier, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, l'Accord de Paris¹ au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ainsi que les décisions prises à la dixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC),

¹ La République du Nicaragua n'est pas partie à l'Accord de Paris.

GE.16-12455 (F) 260716 270716



* 1 6 1 2 4 5 5 *

Merci de recycler



Réaffirmons l'importance de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul), du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 (Programme d'action de Vienne) et des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), ainsi que de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique,

Soulignons l'importance des partenariats public-privé dans le développement des infrastructures et demandons à la CNUCED de tenir compte dans ses travaux des documents finaux sur le sujet émanant d'autres organismes des Nations Unies,

Nous devons maintenant nous employer à passer des décisions aux actions

À cet égard :

46. Nous réaffirmons qu'il faut trouver une solution pacifique aux problèmes liés à la décolonisation et aux conflits de souveraineté des pays en développement, faute de quoi leur développement et leurs perspectives économiques seraient gravement affectés et

compromis. Rappelant à cet égard les déclarations dans lesquelles les chefs d'État et de gouvernement ou les ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 et de la Chine ont exprimé leur inquiétude devant le différend relatif à l'archipel des Chagos, y compris l'atoll de Diego Garcia, que le Royaume-Uni a illégalement détaché du territoire de Maurice avant l'indépendance, et la zone marine protégée que le Royaume-Uni a déclaré établir autour de l'archipel, nous prenons note de la sentence rendue par la Cour permanente d'arbitrage, qui a jugé la création de cette zone contraire au droit international à l'issue de l'instance intentée par Maurice contre le Royaume-Uni au titre de la Convention des Nations Unies sur le droit maritime.



Assemblée générale

Distr. générale
5 octobre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Points 9, 13, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24,
25, 26, 27, 34, 35, 39, 43, 49, 53, 58, 59, 60, 62,
65, 66, 67, 68, 69, 73, 77, 87, 117, 121, 123, 124,
131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140,
141, 142, 144, 145, 146, 148 et 149 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil économique et social

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus
des grandes conférences et réunions au sommet organisées
par les Nations Unies dans les domaines économique et social
et dans les domaines connexes**

**Les technologies de l'information et des communications
au service du développement**

Questions de politique macroéconomique

**Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences
internationales sur le financement du développement**

Développement durable

**Application des décisions prises par la Conférence
des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence
des Nations Unies sur le logement et le développement urbain
durable et renforcement du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains (ONU-Habitat)**

Mondialisation et interdépendance

Groupes de pays en situation particulière

Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

Activités opérationnelles de développement

Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition

Développement social

Promotion de la femme

La situation au Moyen-Orient

16-17245 (F) 311016 311016



Merci de recycler 



Question de Palestine

Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

Question des îles Falkland (Malvinas)

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Questions relatives à l'information

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

Droits des peuples autochtones

Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée

Droit des peuples à l'autodétermination

Promotion et protection des droits de l'homme

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

Les océans et le droit de la mer

Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

Demande d'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les effets juridiques de la séparation de l'archipel des Chagos de Maurice en 1965

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Renforcement du système des Nations Unies

Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions

Sensibilisation de l'opinion mondiale au drame des migrants en situation irrégulière, en particulier les demandeurs d'asile syriens, dans le bassin méditerranéen

Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

Planification des programmes

Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies

Plan des conférences

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Gestion des ressources humaines

Corps commun d'inspection

Régime commun des Nations Unies

Régime des pensions des Nations Unies

Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne

Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies

Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Lettre datée du 29 septembre 2016, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la Déclaration ministérielle adoptée à la quarantième réunion annuelle des ministres des affaires étrangères du Groupe des 77, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York le 23 septembre 2016 (voir annexe).

Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 9, 13, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 34, 35, 39, 43, 49, 53, 58, 59, 60, 62, 65, 66, 67, 68, 69, 73, 77, 87, 117, 121, 123, 124, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 144, 145, 146, 148 et 149.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Thaïlande
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
Président du Groupe des 77
(*Signé*) Virachai **Plasai**

**Annexe à la lettre datée du 29 septembre 2016, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration ministérielle adoptée à la quarantième réunion
annuelle des ministres des affaires étrangères des États
membres du Groupe des 77**

New York, le 23 septembre 2016

Les ministres des affaires étrangères des États membres du Groupe des 77 et de la Chine se sont réunis au Siège de l'Organisation à New York, le 23 septembre 2016, à l'occasion de leur quarantième réunion annuelle. Ils ont examiné la situation économique mondiale, les faits nouveaux survenus récemment sur la scène mondiale et les difficultés particulières rencontrées par les pays en développement dans les domaines économique, social et environnemental et ont adopté la déclaration suivante :

149. Les ministres ont réaffirmé la nécessité de trouver une solution pacifique aux problèmes de souveraineté des pays en développement, notamment au différend relatif à l'archipel des Chagos, y compris l'atoll de Diego Garcia, qui avait été illégalement détaché du territoire de Maurice par le Royaume-Uni avant son indépendance, en violation du droit international et des résolutions 1514 (XV) et 2066 (XX) de l'Assemblée générale. Si ces problèmes de décolonisation et de souveraineté ne sont pas réglés, le développement et les perspectives économiques des pays en développement s'en trouveront gravement remis en cause et compromis. Les ministres ont noté avec vive préoccupation que, malgré la ferme opposition de Maurice, le Royaume-Uni prétendait créer « une zone marine protégée » autour de l'archipel des Chagos, ce qui contreviendrait au droit international, porterait atteinte à l'exercice par Maurice de son droit souverain sur l'archipel et entraverait le droit au retour des citoyens mauriciens expulsés par la force de l'archipel par le Royaume-Uni. À cet égard, les ministres ont pris note de la sentence rendue par le Tribunal arbitral créé en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer dans l'affaire opposant Maurice au Royaume-Uni, selon laquelle la « zone marine protégée » avait été créée illégalement au regard du droit international. Les ministres ont décidé de soutenir Maurice en ce qu'elle fait pour affirmer son intégrité territoriale et sa souveraineté sur l'archipel des Chagos.

150. Les ministres ont également pris note des préoccupations exprimées par les Maldives concernant les questions juridiques et techniques découlant de la décision illégale du Royaume-Uni en 2010 de déclarer une zone marine protégée dans l'archipel des Chagos qui chevauche la zone économique exclusive des Maldives, tel qu'il résulte de sa constitution, sans préjudice de la délimitation future des frontières maritimes.



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/43/893

S/20297

28 novembre 1988

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/RUSSE

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-troisième session

Points 23, 30, 36, 37, 40, 53, 59,
63, 64, 68, 72 et 73 de l'ordre
du jour

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES
CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA
SECURITE INTERNATIONALES

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT
SUD-AFRICAIN

QUESTION DE PALESTINE

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

NECESSITE URGENTE DE CONCLURE UN TRAITE
D'INTERDICTION COMPLETE DES ESSAIS
NUCLEAIRES

PREVENTION D'UNE COURSE AUX ARMEMENTS
DANS L'ESPACE

ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES
(BIOLOGIQUES)

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

APPLICATION DE LA DECLARATION FAISANT
DE L'OCEAN INDIEN UNE ZONE DE PAIX

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT DE
LA SECURITE INTERNATIONALE

SYSTEME GENERAL DE PAIX ET DE SECURITE
INTERNATIONALES

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-troisième année

Lettre datée du 25 novembre 1988, adressée au Secrétaire général
par les Représentants permanents de l'Inde et de l'Union des
Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des
Nations Unies

Nous avons l'honneur de vous communiquer le texte de la Déclaration du Sommet indo-soviétique signée le 20 novembre 1988 à New Delhi par S. E. M. Rajiv Gandhi, Premier Ministre de l'Inde, et S. E. Mikhail Gorbatchev, Secrétaire général du Parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ladite déclaration comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 23, 30, 36, 37, 40, 53, 59, 63, 64, 68, 72 et 73 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de l'Inde
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) C. R. GHAREKHAN

Le Représentant permanent de l'Union
des Républiques socialistes
soviétiques auprès de l'Organisation
des Nations Unies,

(Signé) Aleksandr M. BELONOGOV

ANNEXE

Déclaration du Sommet indo-soviétique signée à New Delhi
le 20 novembre 1988 par le Premier Ministre de l'Inde et
le Secrétaire général du Parti communiste de l'Union
soviétique, Président du Présidium du Soviet suprême de
l'Union des Républiques socialistes soviétiques

L'Inde et l'Union soviétique réaffirment qu'elles sont déterminées à poursuivre leurs efforts en vue d'atteindre les buts énoncés dans la Déclaration de l'ONU de 1971 faisant de l'océan Indien une zone de paix. Elles demandent que toutes les bases militaires étrangères soient démantelées et qu'aucune base nouvelle ne soit créée, et elles condamnent les tentatives faites pour assurer une présence militaire étrangère dans l'océan Indien. Elles demandent instamment la convocation rapide d'une conférence internationale sur l'océan Indien, au plus tard en 1990, conformément à la plus récente résolution de l'Assemblée générale.

Les deux Etats répètent qu'ils appuient Maurice, qui demande légitimement le rétablissement de sa souveraineté sur l'archipel des Chagos, y compris Diego Garcia.

R. GANDHI

Premier Ministre de la République
de l'Inde

M. GORBATCHEV

Secrétaire général du Comité central du
Parti communiste de l'Union soviétique,
Président du Présidium du Soviet suprême
de l'Union des Républiques socialistes
soviétiques
